



Direction Générale du Contrôle des Marchés
Publics et des Engagements Financiers

www.dgcmef.gov.bf

La revue des marchés publics



N° 4291 – Vendredi 12 Décembre 2025

Quotidien de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers du Burkina

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



MARCHES
PUBLICS

La célérité dans la transparence



La revue des marchés publics

Quotidien d'information de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers du Burkina

392 Avenue Ho Chi Minh
01 B.P. 6444 Ouagadougou 01
Tél. 25 32 46 12 - Fax 25 31 20 25
Site web : www.dgcmef.gov.bf

Directeur de publication
Le Ministre délégué Chargé du Budget

Co-directeur de publication
Le Directeur Général du Contrôle
des Marchés Publics et
des Engagements Financiers
Alfred THIOMBIANO

Directeur de la rédaction
Kouané II DRABO
E-mail : kouané.drabo@finances.gov.bf

Rédacteur en chef
Abdoulaye OUATTARA
E-mail : arattaou68@gmail.com

**Conception graphique
et mise en page**
Xavier TAPSOBA
W. Martial GOUBA
Salamata OUEDRAOGO/COMPAORE
Bintou ILBOUDO
Frédéric Modeste Somwaoga
OUEDRAOGO
Zoenabo SAWADOGO
Boinzemwendé Chantal
KABORE/YERBANGA
Wend-Lasida Mahamoudou DIARRA

ISSN 0796 - 5923

Sommaire

RESULTATS PROVISOIRES

- Ministères, institutions et maîtrises d'ouvrages déléguées P. 3
- Régions P. -

AVIS

Ministères, institutions et maîtrises d'ouvrages déléguées

- Marchés de fournitures et services courants P. 36
- Marchés de travaux P. 45
- Marchés de prestations intellectuelles P. 48

Régions

- Marchés de fournitures et services courants P. 58
- Marchés de travaux P. -
- Marchés de prestations intellectuelles P. 62



**Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et
des Engagements Financiers**

www.dgcmef.gov.bf



RESULTATS PROVISOIRES DES MINISTERES, INSTITUTIONS ET MAITRISES D'OUVRAGES DELEGUEES

AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES

DEMANDE DE PROPOSITION (TECHNIQUE) N°2025-003/DPRO/ARCEP/SE/PRM POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ENQUETE NATIONALE SUR L'ACCES ET L'UTILISATION DES SERVICES DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (CE) AU BURKINA FASO ET SUR LES OFFRES D'ACCES A INTERNET VIA LES WIFI-ZONE AU PROFIT DE L'ARCEP. Nombre de soumissionnaires retenus après la manifestation d'intérêt : 06.

Nom du soumissionnaire qui n'a pas déposé de propositions : DEV PLURIEL.

FINANCEMENT : Fonds propres ARCEP. Dates d'ouverture et de délibération : 30/09/2025 et 21/11/2025

N° d'ordre	SOUMISSIONNAIRES	Critère i /5 : Expérience des Soumissionnaires pertinente pour la mission	Critère ii /35 : Conformité du plan de travail et de la méthode proposés, aux Termes de référence	Critère iii /50 : Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission	Critères iv/5 : Participation de ressortissants nationaux au personnel clé	Critères v/5 : Transfert de compétence (formation)	Total note technique /100	OBSERVATIONS
01	GROUPEMENT SPHINX CONSULTING SARL / SISDEV	5,00	24,25	46,25	5,00	5,00	85,50	Techniquement conforme Note supérieure à la note minimale de 75/100 - Justification des notes du critère ii : Conformité du plan de travail et de la méthode proposés, aux Termes de référence - Le groupement affiche une bonne compréhension des TDR, mais ne fait pas assez de propositions d'améliorations ; - La méthodologie proposée par le groupement sur les ménages et les individus est satisfaisante. Par contre, le groupement ne décrit pas la méthode qui sera utilisée pour la collecte des données auprès des entreprises et des usagers des Wifi zones. Aussi, il aborde des aspects qui n'ont pas un lien direct avec l'objet de l'étude, notamment l'analyse SWOT de l'ARCEP, du secteur, etc. ; - Le groupement présente un plan de travail détaillé de la mise en œuvre de l'étude. - Justification des notes du critère iii : Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission - L'expert en marketing SOME Frédéric a fourni une attestation de réussite en lieu et place d'un diplôme.
02	MEDIUMA	5,00	20,25	46,25	5,00	2,00	78,50	Techniquement conforme Note supérieure à la note minimale de 75/100 - Justification des notes du critère ii : Conformité du plan de travail et de la méthode proposés, aux Termes de référence - Le cabinet présente une compréhension acceptable des TDR, mais ne fait pas de proposition d'améliorations ; - La méthode de sondage proposée par le consultant, précise le choix des ménages et des individus à enquêter ainsi que les entreprises. Par contre, la méthodologie de l'enquête Wifi n'est pas évoquée ; - Le consultant propose un plan de travail qui n'est pas suffisamment étoffé avec un chronogramme précis. - Justification des notes du critère iii : Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission - L'expert Ingénieur en réseau et télécommunications YAMWEMBA P. S. Bertrand n'a pas joint le diplôme BAC+5. - Justification des notes du critère v : Transfert de compétence (formation) - La proposition ne précise pas les modules qui feront l'objet de la formation ; - Le consultant ne précise pas de méthodologie de formation.
03	GROUPEMENT VIRTUALYSE SARL / PROACT	5,00	31,37	50,00	5,00	5,00	96,37	Techniquement conforme Note supérieure à la note minimale de 75/100 - Justification des notes du critère ii : Conformité du plan de travail et de la méthode proposés, aux Termes de référence - Le groupement a une bonne compréhension des TDR et ne fait pas des propositions novatrices pour améliorer la poursuite de l'étude ;

		<ul style="list-style-type: none"> - La méthodologie présentée par le groupement prend en compte tous les acteurs ciblés par l'étude à savoir les ménages/individus, les entreprises et les Wifi-zone. En outre, il intègre une étude qualitative des cibles pour enrichir les données quantitatives ; - Le plan de travail est très bien détaillé. 						
04	YONS ASSOCIATES	5,00	18,75	36,00	5,00	0,00	64,75	Techniquement non conforme Note inférieure à la note minimale de 75/100
		<p>- Justification des notes du critère ii : Conformité du plan de travail et de la méthode proposés, aux Termes de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> - La compréhension des TDR du consultant présente des insuffisances puisqu'il mentionne des aspects de qualité de service qui ne sont nullement concernés par cette étude ; - La méthodologie proposée par le consultant est sommaire. Elle ne décrit pas la méthode qui sera utilisée pour choisir les ménages, les entreprises et les Wifi-zones ; - Le plan de travail proposé est sommaire. <p>- Justification des notes du critère iii : Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'expert Ingénieur statisticien LOMPO Birimani n'a pas joint le diplôme BAC+5 ; - L'expert Ingénieur en réseaux et télécommunications WEMA Dieudonné n'a pas fourni de projets pertinents. <p>- Justification des notes du critère v : Transfert de compétence (formation)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La proposition ne précise pas les modules qui feront l'objet de la formation ; - Le consultant ne précise pas de méthodologie de formation ; - Le consultant ne précise pas les experts qui seront commis à la formation. 						
05	GROUPEMENT SDI INC / GMC GROUP / OBASS CONSULTING	5,00	23,50	41,00	5,00	2,00	76,50	Techniquement conforme Note supérieure à la note minimale de 75/100
		<p>- Justification des notes du critère ii : Conformité du plan de travail et de la méthode proposés, aux Termes de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le groupement affiche une bonne compréhension des TDR ; - L'approche technique et méthodologique est suffisamment détaillée pour ce qui concerne les ménages. Cependant, elle ne détaille pas le choix des entreprises et Wifi-zone qui seront choisis ; - Le plan de travail et l'organisation proposés par le groupement est sommaire. <p>- Justification des notes du critère iii : Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'expert Ingénieur en réseaux et télécommunications BOUBACAR Yacouba Hamani n'a pas fourni de projets pertinents. <p>- Justification des notes du critère v : Transfert de compétence (formation)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La proposition ne précise pas le programme de formation ; - Les modalités de formation ne sont pas définies par le groupement. 						
QUALIFIES POUR LA SUITE DE LA PROCEDURE		GROUPEMENT VIRTUALYSE SARL / PROACT GROUPEMENT SPHINX CONSULTING SARL / SISDEV MEDIUMA GROUPEMENT SDI INC / GMC GROUP / OBASS CONSULTING						

CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

MANIFESTATION D'INTERET EN VUE D'UNE DEMANDE DE PROPOSITIONS N° 2025-005 /CARFO/DG/DMP PORTANT RECRUTEMENT D'UN CABINET OU FIRME POUR L'ADOPTION ET L'ADAPTATION D'UNE METHODE DE GESTION DE PROJET AU PROFIT DE LA CARFO.

Publication : Revue des Marchés Publics n° 4248 du Mardi 14 Octobre 2025 ;
Financement : Budget CARFO, gestion 2025 ; Date de dépouillement : 29 octobre 2025 ; Nombre de plis reçus : 07

N°	Soumissionnaires	Domaine d'activités du candidat	CRITERES D'EVALUATION			Observations	Rang
			Existence et la validité de l'agrément technique D5	Nombre d'années d'expérience au moins 5 ans	Les références du candidat concernant l'exécution de marchés similaires (joindre les copies des pages de garde et de signature des marchés, les attestations de bonne exécution ou les rapports de validation)		
1	GROUPEMENT VIRTUALYSE/PROACT/ DIGITALIS CONSEILS	FC	FC	15	15	Conforme : Retenue pour la suite de la procédure	1 ^{er}
2	GROUPEMENT WISE Institute/SAHELYS & INTERNALE CONSULTING	FC	FNC Agrément D1 fourni pour WISE INSTITUE au lieu de D5	16	5	Non Conforme : Non retenue pour la suite de la procédure	Non Classé
3	GROUPEMENT NUMERITEL/IT-INTEGRATION	FC	FC	6	4	Conforme : Retenue pour la suite de la procédure	4 ^{ème}
4	ASN TECHNOLOGY SARL	FC	FC	11	4	Conforme : Retenue pour la suite de la procédure	3 ^{ème}
5	GROUPEMENT EXPERTS-DEV/ THE TEAM/ PRAGMA CONSULT	FC	FC	05	12	Conforme : Retenue pour la suite de la procédure	2 ^{ème}
6	GROUPEMENT NEXT'S/ADVANCIA TRAINING	FC	FC	33	2	Conforme : Retenue pour la suite de la procédure	5 ^{ème}

7	GROUPEMENT NEURONES TECHNOLOGIES SA / NEURONES TECHNOLOGIES BF SARL	FC	FC	14	2	Conforme : Retenue pour la suite de la procédure	6ème
---	---	----	----	----	---	--	------

Légende :

FC : Fourni Conforme

FNC : Fourni non conforme

SOCIETE NATIONALE BURKINABE D'HYDROCARBURES (SONABHY)

Demande de Propositions N°2025-001 /MICA/SONABHY relative au recrutement d'un consultant pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité (PCA) de la SONABHY ; Financement : Budget SONABHY, exercice 2025

Publication de l'avis de la MI : Quotidien des marchés publics N° 4159 - mercredi 11 juin 2025.

Date de dépouillement : 26 juin 2025 ; Nombres de soumissionnaires : vingt-deux (22)

Date de délibération : 09 juillet 2025

Publication des résultats de la MI : Quotidien des marchés publics N° 4211 du vendredi 22 août 2025.

Nombre de consultants retenus sur la liste restreinte : cinq (05)

Nombre de consultants ayant soumis des propositions : trois (03)

Méthode de sélection : Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC).

Score technique minimum requis : 75 points.

Date d'ouverture des offres techniques : 30 octobre 2025.

Date de délibération des offres techniques : 20 novembre 2025.

Consultants	Critères			Total des points obtenus /100 points	Rang	Observations
	Programme de transfert de connaissance (formation) (pertinence de l'approche et méthodologie) à l'Administration / 05 points	Méthodologie / 35 points	Personnel proposé / 60 points			
GROUPEMENT 2BKS SARL/DATA SOL LTD/ BAE-SD SARL	1,00	19,00	8,00	28,00	3ème	Non retenu l'expert en PCA, au nom de Hicham FAKHI mentionné sur le CV est différent que celui porté sur le diplôme ISSAM Sedki CV non probant
GROUPEMENT CIBI/IMEA SARL	1,50	13,75	16,00	31,25	2ème	Non retenu
GROUPEMENT VIRTUALYZE/EMINENCE AFRIQUE SARL/PROMETHEUS	3,00	31,00	60,00	94,00	1er	Retenu pour la suite de la procédure
CONCLUSION	Conformément à la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) et au score technique minimum requis de 75 points, le consultant suivant est retenu pour l'ouverture de la proposition financière : GROUPEMENT VIRTUALYZE/EMINENCE AFRIQUE SARL/PROMETHEUS.					

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Avis à manifestation d'intérêt	:	N°2025-026M/MARAH/SG/DMP pour la sélection d'un consultant individuel pour l'élaboration des plans d'aménagement communautaire (planification participative communautaire) dans les régions du Plateau Central et du Centre Est pour le compte du Projet 2 du programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sahel (P2-P2RS-BF).
Financement	:	Don FAD No 2100155042219 du 27/02/2023
Date de dépouillement	:	04 septembre 2025
Date de délibération	:	26 septembre 2025
Nombre de plis	:	Six (06) plis

Soumissionnaires	Etablissement de la liste restreinte		Observations et rang	Liste restreinte	Critère d'évaluation de la liste restreinte		Total des points	Rang	Observations
	Avoir un niveau minimum BAC+ 5 ans en géographie, aménagement du territoire, agronomie, économie, environnement, pédologie, en génie rural ou tout diplôme équivalent	Avoir au moins une expérience de dix (10) ans dans le domaine du développement rural ou territorial.			Qualifications et aptitude pour la tâche à accomplir	Adéquation pour la mission : Expériences spécifiques dans la tâche décrite dans les TDR			
ILBOUDO Adama	Conforme	Conforme	Retenu pour l'évaluation des CV	ILBOUDO Adama	39 points	51 points	90 points	1er	14 ans d'expérience 17 missions similaires retenues
ZONGO Jean de Dieu Hermann	Conforme	Conforme	Retenu pour l'évaluation des CV	ZONGO Jean de	30 points	05 points	35 points	4ème	15 ans d'expérience

				Dieu Hermann					Une référence fournie au lieu de deux demandées pour les études de planification participative communautaire et aucune référence pour les autres critères
BAMOUNI Honoré	Non Conforme	Conforme	Non retenu pour l'évaluation des CV	-	-	-	-	-	CV Non évalué Une maîtrise en économie (BAC+4 ans) fournie au lieu de BAC+5 ans demandé et le diplôme de gestion est également non conforme aux diplômes demandés
KOUDOUGOU Ousséini	Conforme	Conforme	Retenu pour l'évaluation des CV	KOUDOU GOU Ousséini	30 points	15 points	45 points	3 ^{ème}	31 ans d'expérience 03 missions similaires retenues
ZERBO Vincent	Conforme	Conforme	Retenu pour l'évaluation des CV	ZERBO Vincent	30 points	44 points	74 points	2 ^{ème}	31 ans d'expérience 11 missions similaires retenues
GUELBEOGO Sidiki	Conforme	Non conforme	Non retenu pour l'évaluation des CV	-	-	-	-	-	CV Non évalué 08 ans d'expérience inférieure à 10 ans demandé
Attributaire	Le consultant ILBOUDO Adama, est retenu pour l'élaboration des plans d'aménagement communautaire (planification participative communautaire) dans les régions du Plateau Central et du Centre Est pour le compte du P2-P2RS-BF pour un montant de dix millions neuf cent mille (10 900 000) FCFA HTVA , avec un délai d'exécution de soixante (60) jours calendaires .								

Avis à manifestation d'intérêt	:	N°2025-027M/MARAH/SG/DMP pour la sélection d'un consultant individuel pour l'élaboration des plans d'aménagement communautaire (planification participative communautaire) dans les régions du Centre-Sud et du Centre-Ouest pour le compte du Projet 2 du programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sahel (P2-P2RS-BF).
Financement	:	Don FAD No 2100155042219 du 27/02/2023
Date de dépouillement	:	04 septembre 2025
Date de délibération	:	26 septembre 2025
Nombre de plis	:	Sept (07) plis

Soumissionnaires	Etablissement de la liste restreinte			Observations et rang	Critère d'évaluation de la liste restreinte		Total des points	Rang	Observations
	Avoir un niveau minimum BAC+ 5 ans en géographie, aménagement du territoire, agronomie, économie, environnement, pédologie, en génie rural ou tout diplôme équivalent	Avoir au moins une expérience de dix (10) ans dans le domaine du développement rural ou territorial.	Liste restreinte		Qualifications et aptitude pour la tâche à accomplir	Adéquation pour la mission : Expériences spécifiques dans la tâche décrite dans les TDR			
OUEDRAOGO Idrissa	Non Conforme	Conforme	Non retenu pour l'évaluation des CV	-	-	-	-	-	CV Non évalué Une maîtrise en économie (BAC+4 ans) fournie au lieu de BAC+5 ans demandé
ILBOUDO Adama	Conforme	Conforme	Retenu pour l'évaluation des CV	ILBOUDO Adama	39 points	51 points	90 points	1 ^{er}	14 ans d'expérience 17 missions similaires retenues
ZONGO Jean de Dieu Hermann	Conforme	Conforme	Retenu pour l'évaluation des CV	ZONGO Jean de Dieu Hermann	30 points	05 points	35 points	5 ^{ème}	15 ans d'expérience Une référence fournie au lieu de deux demandées pour les études de planification

									participative communautaire et aucune référence pour les autres critères
BAMOUNI Honoré	Non Conforme	Conforme	Non retenu pour l'évaluation des CV	-	-	-	-	-	CV Non évalué Une maîtrise en économie (BAC+4 ans) fournie au lieu de BAC+5 ans demandé et le diplôme de gestion est également non conforme aux diplômes demandés
KOUDOUGOU Ousséini	Conforme	Conforme	Retenu pour l'évaluation des CV	KOUDOU GOU Ousséini	30 points	15 points	45 points	4 ^{ème}	31 ans d'expérience 03 missions similaires retenues
SANANE Inoussa	Conforme	Conforme	Retenu pour l'évaluation des CV	SANANE Inoussa	30 points	25 points	55 points	3 ^{ème}	17 ans d'expérience 05 missions similaires retenues
ZERBO Vincent	Conforme	Conforme	Retenu pour l'évaluation des CV	ZERBO Vincent	30 points	44 points	74 points	2 ^{ème}	31 ans d'expérience 11 missions similaires retenues
Attributaire	Le consultant ILBOUDO Adama, est retenu pour l'élaboration des plans d'aménagement communautaire (planification participative communautaire) dans les régions du Centre-Sud et du Centre-Ouest pour le compte du P2-P2RS-BF pour un montant de dix millions neuf cent mille (10 900 000) FCFA HTVA , avec un délai d'exécution de soixante (60) jours calendaires .								

Reference de la procédure	Appel d'Offres Ouvert National N°2025-012T/MARAH/SG/DMP portant travaux de construction et de réalisation et mise en marche clé à main, des lignes d'abattages des abattoirs modernes de Banfora et de Fada N'gourma								
Financement	Accord de Crédit IDA 7308-BF du 29 mai 2023								
Publication de l'Avis	Revue des marchés publics N°4237 du 29 septembre 2025								
Date de dépouillement	28/10/2025								
Date de délibération	14/11/2025								
Lettre de convocation	Lettre N°2025-0156/MARAH/SG/DMP du 23/10/2025								
Nombre de lot	Quatre (04)								
Nombre de plis	Six (06)								

Nom des soumissionnaires	Montant lu (en F.CFA)		Montant corrigé (en F.CFA)		Observations	Rang
	H-TVA	TTC	H-TVA	TTC		
Lot 1 : Travaux de construction de l'abattoir moderne de Banfora						
GROUPEMENT GEC / ENT SARL	765 056 654	902 766 851			Non conforme - L'attestation de situation fiscale fournie est non valide - La lettre de soumission de soumission est non conforme : la lettre de soumission n'est pas suffisamment renseignée conformément aux IS 6.4 « ...Il lui appartient de fournir tous les renseignements dans le Dossier d'Appel d'Offres » et des IS 11.1 (b) « L'Offre comprendra le Formulaire de Soumission dûment remplis » : Omission des précisions sur les informations aux point k et j de la lettre de soumission (le soumissionnaire ne précise pas son statut juridique et ne renseigne pas sur le conciliateur) - La méthodologie fournie est non conforme : - le soumissionnaire propose une épaisseur d'enduits intérieur et extérieur de 1,5 cm au lieu de 2 à 2.5cm exigé dans les spécifications techniques du DAO - L'organisation des travaux sur site proposées non conforme : l'organisation des travaux fournie n'est pas signée - L'organisation des travaux sur site proposé est non conforme : l'organisation des travaux qui n'aborde pas le Plan d'installation du chantier : description et schéma montrant la base-vie, les zones de stockage, les circulations, les clôtures de sécurité, les accès fournie en lieu et place d'une l'organisation des travaux abordant le Plan d'installation du chantier : description et schéma montrant la base-vie, les zones de stockage, les circulations, les clôtures de sécurité, les accès exigé conformément à la section IV page 134 du DAO - Le planning de mobilisation fourni est non conforme : Planning de mobilisation du matériel fourni en lieu et place de planning de mobilisation du matériel, de la ressource humaine et de ressource financière exigés à la section IV page 136 du DAO	-

					<ul style="list-style-type: none"> - Le modèle de CV utilisé par le soumissionnaire est non conforme au formulaire du dossier joint à la section IV pages 131-132 en application des IS 6.4 « Le Soumissionnaire devra examiner l'ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant au Dossier d'Appel d'Offres. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier d'Appel d'Offres » et des 11.1 (b) « L'Offre comprendra les autres formulaires inclus dans la Section IV-Formulaires de Soumission dûment remplis, y compris le Bordereau des Prix unitaires et le Détail quantitatif et estimatif, ou le Programme d'Activités remplis conformément aux dispositions des articles 12 et 14 des IS : les adresses de tout le personnel clé proposés aux fins des vérification sont non fournies dans les CV, les durées d'engagement pour chaque projet inscrit dans les CV aux fins de comparaison sur la similarité des délais d'exécutions sont non fournies dans les CV, les expériences pertinentes pour chaque projet inscrit dans le CV sont non décrites, les déclarations annexes au formulaires du CV du DAO sont non fournies. - Le diplôme de spécialiste en «eau et assainissement» fourni pour le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale en lieu et place d'un diplôme en Gestion de l'environnement , sciences de l'environnement ou management de la santé sécurité au travail demandé - Le soumissionnaire n'a pas fourni toutes les informations requises justifiant ses qualifications conformément aux IS 17. « Le Soumissionnaire fournira les informations requises afin d'établir qu'il possède les qualifications requises pour exécuter le Marché conformément à la Section III – Critères d'évaluation et de qualification, en utilisant les formulaires figurant à la Section IV- Formulaires de Soumission » : Le soumissionnaire n'a pas fourni les formulaires ANT 2, ANT3 dûment renseignés afin de justifier la qualification des membres du regroupement sur les aspects suivants de la section III page 41 du DAO: - Antécédents de non-exécution de marché - Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie d'Offre - Litiges en instance - Antécédents de litiges - Déclaration : Performance passée dans les domaines environnemental, social hygiène et sécurité 	
SOGEDIM BTP SARL	*	944 828 936	800 702 488	944 828 936	Conforme	1 ^{er}
Lot 2 : Travaux de construction de l'abattoir moderne de Fada N'Gourma						
GROUPEMENT BATIS PLUS SERVICES SARL/ SOGEDIM BTP SARL	777 681 950	917 664 701	777 681 950	917 664 701	Conforme	1 ^{er}
GROUPEMENT IMEA BTP SARL / FORIV SARL						
GROUPEMENT IMEA BTP SARL / FORIV SARL	720 338 983	850 000 000	-	-	<p>Non conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> - La lettre de soumission est non conforme : le soumissionnaire fait une fausse déclaration au point k en affirmant « nous sommes une entreprise publique du pays du maître d'ouvrage en lieu et place de « nous ne sommes une entreprise publique du pays du maître d'ouvrage » ; le soumissionnaire propose le MARAH comme conciliateur qui est partie prenante au marché en lieu et place de l'ARCOP comme conciliateur proposé au point 43.1 des DPAO. - L'organisation des travaux sur site proposé est non conforme : l'organisation des travaux qui n'aborde pas le Plan d'installation du chantier : description et schéma montrant la base-vie, les zones de stockage, les circulations, les clôtures de sécurité, les accès fournis en lieu et place d'une l'organisation des travaux abordant le Plan d'installation du chantier : description et schéma montrant la base-vie, les zones de stockage, les circulations, les clôtures de sécurité, les accès exigé conformément à la section IV page 134 du DAO - Le planning de mobilisation fourni est non conforme : Planning de mobilisation du matériel fourni en lieu et place de planning de mobilisation du matériel, de la 	-

					<p>ressource humaine et de ressource financière exigés à la section IV page 136 du DAO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les documents du personnel proposé par le soumissionnaire sont non conformes : le soumissionnaire n'a pas fourni les documents d'identité du personnel proposé conformément à la section III point 4 page 50 du DAO « Joindre obligatoirement les curricula vitae actualisés signés des titulaires, les copies légalisées des diplômes requis, attestation de disponibilité ainsi que les documents d'identité légalisé du personnel proposé » - Le matériel proposé par le soumissionnaire est non conforme : camions bennes âgées de 26 ans et 25 ans fournis en lieu et place de des camions de 15 ans maximum exigés à la section III point 5 page 51 du DAO « Le matériel devrait avoir un âge maximal de 15 ans. » - L'objet de la mise à disposition du 2^e camion benne n'est pas conforme à l'objet du marché (013T portant travaux à Dédougou et Tenkodogo au lieu de 012T portant travaux à Banfora et Fada) - Le soumissionnaire a déclaré être une entreprise publique sans apporter la preuve conformément aux IS 4.5 DU DAO - L'expérience spécifique N°CDF-UJRZ/00/03/01/00/2023 du 02/06/2023 est non conforme : marché de réfection de bâtiment fournie en lieu et place de marché de construction de bâtiment exigé en application de la section III point 3 page 47 du DAO - L'expérience spécifique n°2021-07-1539/02-2 est non conforme : l'expérience est accompagnée d'une attestation de bonne fin en en lieu place d'une expérience accompagnée d'une attestation de bonne fin + un procès-verbal de réception définitive conformément aux termes du DAO à la page 48 « Joindre obligatoirement en plus de la page de garde, de la page de signature du contrat, des devis estimatifs et bordereau des prix du contrat, le marché similaire sera attesté par le PV de réception provisoire sans réserve. Les marchés de plus de 18 mois seront justifiés d'un procès-verbal de réception définitive des travaux réalisés. Toute attestation de bonne fin d'exécution doit être sous-tendue par un procès-verbal de réception définitive. » - l'expérience spécifique n°2021-07-1539/02-2 est non conforme : Inccohérence entre les références du marché sur le contrat (n°2021-07-1539/02-2) et sur l'attestation de bonne exécution (n°2020-07-1539/02-2) 	
GROUPEMENT GEC / ENT SARL	780 882 739	921 441 631	-	-	<p>Non conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'attestation de situation fiscale fournie est non valide - La lettre de soumission de soumission est non conforme : la lettre de soumission n'est pas suffisamment renseignée conformément aux IS 6.4 « ...Il lui appartient de fournir tous les renseignements Dans le Dossier d'Appel d'Offres » et des IS 11.1 (b) « L'Offre comprendra le Formulaire de Soumission dûment remplis » : Omission des précisions sur les informations aux point k et j de la lettre de soumission (le soumissionnaire ne précise pas son statut juridique et ne renseigne pas sur le conciliateur) - La méthodologie fournie est non conforme : - le soumissionnaire propose une épaisseur d'enduits intérieur et extérieur de 1,5 cm au lieu de 2 à 2.5cm exigé dans les spécifications techniques du DAO - L'organisation des travaux sur site proposées non conforme : l'organisation des travaux fournie n'est pas signée - L'organisation des travaux sur site proposé est non conforme : l'organisation des travaux qui n'aborde pas le Plan d'installation du chantier : description et schéma montrant la base-vie, les zones de stockage, les circulations, les clôtures de sécurité, les accès fournie en lieu et place d'une l'organisation des travaux abordant le Plan d'installation du chantier : description et schéma montrant la base-vie, les zones de stockage, 	-

					<p>les circulations, les clôtures de sécurité, les accès exigé conformément à la section IV page 134 du DAO</p> <p>- Le planning de mobilisation fourni est non conforme : Planning de mobilisation du matériel fourni en lieu et place de planning de mobilisation du matériel, de la ressource humaine et de ressource financière exigés à la section IV page 136 du DAO</p> <p>- Le modèle de CV utilisé par le soumissionnaire est non conforme au formulaire du dossier joint à la section IV pages 131-132 en application des IS 6.4 « Le Soumissionnaire devra examiner l'ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant au Dossier d'Appel d'Offres. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier d'Appel d'Offres » et des 11.1 (b) « L'Offre comprendra les autres formulaires inclus dans la Section IV-Formulaires de Soumission dûment remplis, y compris le Bordereau des Prix unitaires et le Détail quantitatif et estimatif, ou le Programme d'Activités remplis conformément aux dispositions des articles 12 et 14 des IS : les adresses de tout le personnel clé proposés aux fins des vérification sont non fournies dans les CV, les durées d'engagement pour chaque projet inscrit dans les CV aux fins de comparaison sur la similarité des délais d'exécutions sont non fournies dans les CV, les expériences pertinentes pour chaque projet inscrit dans le CV sont non décrites, les déclarations annexes au formulaires du CV du DAO sont non fournies.</p> <p>- Le diplôme de spécialiste en « eau et assainissement » fourni pour le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale en lieu et place d'un diplôme en Gestion de l'environnement , sciences de l'environnement ou management de la santé sécurité au travail demandé</p> <p>- Le soumissionnaire n'a pas fourni toutes les informations requises justifiant ses qualifications conformément aux IS 17. « Le Soumissionnaire fournira les informations requises afin d'établir qu'il possède les qualifications requises pour exécuter le Marché conformément à la Section III – Critères d'évaluation et de qualification, en utilisant les formulaires figurant à la Section IV- Formulaires de Soumission » : Le soumissionnaire n'a pas fourni les formulaires ANT 2, ANT3 dûment renseignés afin de justifier la qualification des membres du groupement sur les aspects suivants de la section III page 41 du DAO:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Antécédents de non-exécution de marché - Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie d'Offre - Litiges en instance - Antécédents de litiges - Déclaration : Performance passée dans les domaines environnemental, social hygiène et sécurité 	
--	--	--	--	--	--	--

Lot 3 : Réalisation et mise en marche clé à main, des lignes d'abattages bovines, ovines et porcines, de l'abattoir moderne de Banfora

SOGEDIM BTP SARL	1 795 842 000	1 516 900 000	1 789 942 000	Conforme Correction suite à une erreur de quantité à l'item 7.1 (0 au lieu de 1) soit une baisse de 5 000 000 HVTA faisant passé l'offre de 1 795 842 000 FCFA TTC à 1 789 942 000 FCFA TTC	1 ^{er}
GROUPEMENT TECNOALIMENTA / EGF SARL	1 751 900 000	2 067 242 000	-	Conforme	2 ^e

Lot 4 : Réalisation et mise en marche clé à main, des lignes d'abattages bovines, ovines et porcines, de l'abattoir moderne de Fada N'Gourma

GROUPEMENT SAFIR-BF / MANCINI	2 048 216 769	1 735 776 923	2 048 216 769	Conforme	1 ^{er}
GROUPEMENT TECNOALIMENTA / EGF SARL	2 045 900 000	2 414 162 000	2 045 900 000	Conforme	2 ^e

Attributaire	<ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : Travaux de construction de l'abattoir moderne de Banfora : Attributaire : SOGEDIM BTP SARL pour un montant de huit cents millions sept cent deux mille quatre cent quatre-vingt-huit (800 702 488) FCFA HTVA soit neuf cent quarante-quatre millions huit cent vingt-huit mille neuf cent trente-six (944 828 936) FCFA TTC avec un délai d'exécution de six (06) mois ; - Lot 2 : Travaux de construction de l'abattoir moderne de Fada N'Gourma :
--------------	---

	<p>Attributaire : Groupement BATIS PLUS SERVICES SARL / SOGEDIM BTP SARL pour un montant de sept cent soixante-dix-sept millions six cent quatre-vingt-un mille neuf cent cinquante (777 681 950) FCFA HTVA soit neuf cent dix-sept millions six cent soixante-quatre mille sept cent un (917 664 701) FCFA TTC avec un délai d'exécution de six (06) mois ;</p> <p>- Lot 3 : Réalisation et mise en marche clé à main, des lignes d'abattages bovines, ovines et porcines, de l'abattoir moderne de Banfora :</p> <p>Attributaire : SOGEDIM BTP SARL pour un montant de un milliard cinq cent seize millions neuf cents mille (1 516 900 000) FCFA HTVA soit un milliard sept cent quatre-vingt-neuf millions neuf cent quarante-deux mille (1 789 942 000) FCFA TTC avec un délai d'exécution de dix (10) mois ;</p> <p>- Lot 4 : Réalisation et mise en marche clé à main, des lignes d'abattages bovines, ovines et porcines, de l'abattoir moderne de Fada N'Gourma :</p> <p>Attributaire : Groupement SAFIR-BF/ MANCINI pour un montant de un milliard sept cent trente-cinq millions sept cent soixante-seize mille neuf cent vingt-trois (1 735 776 923) FCFA HTVA soit deux milliards quarante-huit millions deux cent seize mille sept cent soixante-neuf (2 048 216 769) FCFA TTC avec un délai d'exécution de dix (10) mois.</p>
--	---

Reference de la procédure		Appel d'Offres Ouvert National N°2025-013T/MARAH/SG/DMP portant travaux de réhabilitation et de réalisation et mise en marche clé à main, des lignes d'abattages des abattoirs modernes de Déodougou et Tenkodogo				
Financement		Accord de Crédit IDA 7308-BF du 29 mai 2023				
Publication de l'Avis		Revue des marchés publics N°4237 du 29 septembre 2025				
Date de dépouillement		28/10/2025				
Date de délibération		14/11/2025				
Lettre de convocation		Lettre N°2025-0157/MARAH/SG/DMP du 23/10/2025				
Nombre de lot		Quatre (04)				
Nombre de plis		Dix (10)				
Nom des soumissionnaires	Montant lu (en F.CFA)	Montant corrigé (en F.CFA)	Observations			
	H-TVA	TTC	H-TVA	TTC	Rang	
Lot 1 Travaux de réhabilitation et de construction neuves pour la mise à niveau de l'abattoir moderne de Déodougou						
GROUPEMENT ENTREPRISE DE L'EXCELLENCE /ESDP SA	500 000 000	-.	-.	<p>Non conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les attestations de situations fiscales fournies sont non valides - La lettre de soumission fournie est non conforme en application des IS 6.4 « ...Il appartient au soumissionnaire de fournir tous les renseignements dans le Dossier d'Appel d'Offres : Omission des précisions sur les informations aux point k et j de la lettre de soumission (le soumissionnaire ne précise pas son statut juridique et ne renseigne pas sur le conciliateur) - Le planning de mobilisation fourni est non conforme : Planning de mobilisation du matériel fourni en lieu et place de planning de mobilisation du matériel, de la ressource humaine et de ressource financière exigés à la section IV page 136 du DAO. - Les CV du personnel proposés sont non conformes : Le modèle de CV utilisé par le soumissionnaire est non conforme au formulaire du dossier joint à la section IV pages 131-132 en application des IS 11.1 (b) « L'Offre comprendra les autres formulaires inclus dans la Section IV-Formulaires de Soumission dûment remplis, y compris le Bordereau des Prix unitaires et le Détail quantitatif et estimatif, ou le Programme d'Activités remplis conformément aux dispositions des articles 12 et 14 des IS : CV du personnel proposés sans leur adresses en lieu et places de CV avec adresses exigées aux fins des vérification sont non fournies dans les CV. - Diplôme et CNIB du premier topographe non conforme : Les documents du premier topographe sont non probants : Incohérence de l'année de naissance du premier topographe sur le diplôme (1977) et sur le document d'identité (1967) - Diplôme du Spécialiste en Sauvegarde Environnementale non conforme : Le Diplôme est non probant sur l'année de délivrance et la période de validité du document - Les camions bennes proposées sont non conformes : camions bennes de plus de 31 ans et 45 ans proposés en lieu et place des camions de 15 ans maximum conformément à la section III point 5 page 51 du DAO L'expérience spécifique N°002/2017-BD-Trvx-MESRSI du 16/11/2021 est non conforme : expérience de 2017 fournie en lieu et place d'une expérience de 2020 à 2024 exigée - L'expérience spécifique N°21/00/03/01/77/2015/00451/MEF/MS/SG/DGESS/PA DS/PCCDSF du 17/11/2015 est non conforme : expérience de 2015 fournie en lieu et place d'une expérience de 2020 à 2024 exigée 		--

					<p>L'expérience spécifique N°SE-ACOMOD-B/00/03/01/00/2020/00040 du 24/11/2020 est non conforme : une expérience d'un montant de 100 237 888 fournie en lieu et place d'une expérience d'un montant de 500 000 000 exigé</p> <p>L'expérience spécifique N°14/00/03/04/80/2024/00074 du 20/09/2024 est non conforme : une expérience d'un montant de 225 265 762 fournie en lieu et place d'une expérience d'un montant de 500 000 000 exigé</p>	
GROUPEMENT AFRIK GENIE / SGE SARL	490 691 095	579 015 492	-	-	<p>Non conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> - La garantie de soumission fournie est non conforme : Garantie délivrée par une micro finance fournie en lieu et place d'une garantie bancaire exigée conformément aux IS 19.1 du DAO « Le Soumissionnaire fournira l'original de la garantie d'offres délivrée par une banque ou une compagnie d'assurance reconnue selon le modèle joint au DAO. Les garanties délivrées par les institutions de micro finances ne seront pas acceptées » - Le planning de mobilisation fourni est non conforme : Planning de mobilisation du matériel fourni en lieu et place de planning de mobilisation du matériel, de la ressource humaine et de ressource financière exigés à la section IV page 136 du DAO - L'organisation des travaux sur site proposé par le soumissionnaire est non conforme ; Le soumissionnaire n'a pas décrit l'organisation des travaux en abordant le Plan d'installation du chantier : description et schéma montrant la base-vie, les zones de stockage, les circulations, les clôtures de sécurité, les accès conformément à la section IV page 134 - Les camions bennes proposées sont non conformes : camions bennes de plus de 39 ans, 35 ans et 29 ans proposés en lieu et place des camions de 15 ans maximum conformément à la section III point 5 page 51 du DAO <p>L'expérience spécifique N°14/00/10/08/04/2020/0005 du 29 juillet 2020 est non conforme : l'expérience est accompagnée d'une attestation de bonne fin en en lieu place d'une expérience accompagnée d'une attestation de bonne fin + un procès-verbal de réception définitive conformément aux termes du DAO à la page 48 « Joindre obligatoirement en plus de la page de garde, de la page de signature du contrat, des devis estimatifs et bordereau des prix du contrat, le marché similaire sera attesté par le PV de réception provisoire sans réserve. Les marchés de plus de 18 mois seront justifiés d'un procès-verbal de réception définitive des travaux réalisés. Toute attestation de bonne fin d'exécution doit être sous-tendue par un procès-verbal de réception définitive. »</p>	-
GROUPEMENT SEAI SARL / ENITAF SARL		534 778 399	-	-	<p>Non conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> - La garantie de soumission fournie est non conforme : Garantie délivrée par une micro finance fournie en lieu et place d'une garantie bancaire exigée conformément aux IS 19.1 du DAO « Le Soumissionnaire fournira l'original de la garantie d'offres délivrée par une banque ou une compagnie d'assurance reconnue selon le modèle joint au DAO. Les garanties délivrées par les institutions de micro finances ne seront pas acceptées » - L'organisation des travaux sur site proposé par le soumissionnaire est non conforme ; Le soumissionnaire n'a pas décrit l'organisation des travaux en abordant le Plan d'installation du chantier : description et schéma montrant la base-vie, les zones de stockage, les circulations, les clôtures de sécurité, les accès conformément à la section IV page 134 <p>L'expérience spécifique N°00078/DG/DAT/KS du 30/08/2022 portant construction de magasin de stockage d'engrais de 5000T/1500m² à Diebougou au profit de la SOFITEX est non conforme : une expérience d'un montant de 351 958 880 fournie en lieu et place d'une expérience d'un montant de 500 000 000 exigé .</p> <p>L'expérience spécifique N°38/00/03/01/00/2023/00252 du 27/09/2023 portant travaux d'achèvement de la salle polyvalente de Manga est non conforme : une expérience d'un montant de 234 613 394 fournie en lieu et place d'une expérience d'un montant de 500 000 000 exigé</p>	-

					<p>L'expérience spécifique N°00-156/2022/AOO/MDPR/T/AFD du 10/06/2022 est non conforme : l'expérience est accompagnée d'une attestation de bonne fin en lieu et place d'une expérience accompagnée d'une attestation de bonne fin + un procès-verbal de réception définitive conformément aux termes du DAO à la page 48 « Joindre obligatoirement en plus de la page de garde, de la page de signature du contrat, des devis estimatifs et bordereau des prix du contrat, le marché similaire sera attesté par le PV de réception provisoire sans réserve. Les marchés de plus de 18 mois seront justifiés d'un procès-verbal de réception définitive des travaux réalisés. Toute attestation de bonne fin d'exécution doit être sous-tendue par un procès-verbal de réception définitive. »</p> <p>L'expérience spécifique N°14/00/10/09/00/2024/0003 du 23/12/2024 portant construction d'infrastructures socio-économique est non conforme : une expérience d'un montant de 82 585 952 fournie en lieu et place d'une expérience d'un montant de 500 000 000 exigé</p> <p>L'expérience spécifique N°CR/02/03/01/00/2024/00023 portant construction de deux salles de classes au centre universitaire de Banfora est non conforme : une expérience d'un montant de 201 685 068 fournie en lieu et place d'une expérience d'un montant de 500 000 000 exigé.</p> <p>L'expérience spécifique N°23/00/03/01/80/2021/00/126/PAQE du 20/10/2021 portant construction d'un lycée scientifique régional à Banfora dans le cadre du PAAQE est non conforme : une expérience d'un montant de 482 016 767 fournie en lieu et place d'une expérience d'un montant de 500 000 000 exigé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soumissionnaire ne satisfait pas les critères de qualification : le soumissionnaire n'a pas fourni toutes les informations requises justifiant ses qualifications conformément aux IS 17. « Le Soumissionnaire fournira les informations requises afin d'établir qu'il possède les qualifications requises pour exécuter le Marché conformément à la Section III – Critères d'évaluation et de qualification, en utilisant les formulaires figurant à la Section IV- Formulaires de Soumission » : Le soumissionnaire n'a pas fourni les formulaires ANT 2, ANT3 dûment renseignés afin de justifier la qualification des membres du groupement sur les aspects suivants de la section III page 41 du DAO: - Antécédents de non-exécution de marché - Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie d'Offre - Litiges en instance - Antécédents de litiges - Déclaration : Performance passée dans les domaines environnemental, social hygiène et sécurité 	
SOCOZAF		573 769 318	490 595 185	578 902 318	<p>Conforme</p> <p>l'offre de l'entreprise a fait l'objet d'ajustements suite à la correction des quantités du devis initial par le maître d'ouvrage :</p> <p>Tableau 12 item 2.6 (Fourniture et pose de PVC plein 6) : quantité modifiée de 1ml à 100ml entraînant une variation de 12 500 FCFA à 1 250 000 FCFA HTVA</p> <p>Tableau 12 item 2.7 (Fourniture et pose de PVC crêpine 6) : quantité modifiée de 1ml à 10ml entraînant une variation de 12 500 FCFA à 125 000 FCFA HTVA</p> <p>Tableau 14 item 1 (Compensation et remise en état des emprunts (si applicable) et sites après travaux) : quantité modifiée de 0 ha à 1 ha entraînant une variation de 00 FCFA à 3 000 000 FCFA HTVA (prix unitaire référence le plus bas des attributaires de l'AOON N°2025-012T appliqué)</p> <p>Le total des ajustements correspond à un montant de 4 350 000 HTVA soit 5 133 000 FCFA TTC</p>	1 ^{er}
Lot 2 : Travaux de réhabilitation et de construction neuves pour la mise à niveau de l'abattoir moderne de Tenkodogo						
GROUPEMENT ENTREPRISE DE L'EXCELLENCE /ESDP SA		600 000 000	-	-	<p>Non conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les attestations de situations fiscales fournies sont non valides - La lettre de soumission fournie est non conforme en application des IS 6.4 « ...Il appartient au soumissionnaire de fournir tous les renseignements 	-

					<p>dans le Dossier d'Appel d'Offres : Omission des précisions sur les informations aux point k et j de la lettre de soumission (le soumissionnaire ne précise pas son statut juridique et ne renseigne pas sur le conciliateur)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le planning de mobilisation fourni est non conforme : Planning de mobilisation du matériel fourni en lieu et place de planning de mobilisation du matériel, de la ressource humaine et de ressource financière exigés à la section IV page 136 du DAO. - Les CV du personnel proposé sont non conformes : Le modèle de CV utilisé par le soumissionnaire est non conforme au formulaire du dossier joint à la section IV pages 131-132 en application des IS 11.1 (b) « L'Offre comprendra les autres formulaires inclus dans la Section IV-Formulaires de Soumission dûment remplis, y compris le Bordereau des Prix unitaires et le Détail quantitatif et estimatif, ou le Programme d'Activités remplis conformément aux dispositions des articles 12 et 14 des IS : CV du personnel proposés sans leur adresses en lieu et places de CV avec adresses exigées aux fins des vérification sont non fournies dans les CV. - Diplôme et CNIB du premier topographe non conforme : Les documents du premier topographe sont non probants : Incohérence de l'année de naissance du premier topographe sur le diplôme (1977) et sur le document d'identité (1967) - Diplôme du Spécialiste en Sauvegarde Environnementale non conforme : Le Diplôme est non probant sur l'année de délivrance et la période de validité du document - Les camions bennes proposées sont non conformes : camions bennes de plus de 31 ans et 45 ans proposés en lieu et place des camions de 15 ans maximum conformément à la section III point 5 page 51 du DAO <p>L'expérience spécifique N°002/2017-BD-Trvx-MESRSI du 16/11/2021 est non conforme : expérience de 2017 fournie en lieu et place d'une expérience de 2020 à 2024 exigée</p> <p>L'expérience spécifique N°21/00/03/01/77/2015/00451/MEF /MS/ ÆSG/DGEES/PADS/PCCDSF du 17/11/2015 est non conforme : expérience de 2015 fournie en lieu et place d'une expérience de 2020 à 2024 exigée.</p> <p>L'expérience spécifique N°SE-ACOMOD-B/00/03/01/00/ 2020/00040 du 24/11/2020 est non conforme : une expérience d'un montant de 100 237 888 fournie en lieu et place d'une expérience d'un montant de 500 000 000 exigé</p> <p>L'expérience spécifique N°14/00/03/04/80/2024/00074 du 20/09/2024 est non conforme : une expérience d'un montant de 225 265 762 fournie en lieu et place d'une expérience d'un montant de 500 000 000 exigé</p>
GROUPEMENT IMEA BTP SARL / FORIV SARL	550 847 458	650 000 000	-	-	<p>Non conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> - La lettre de soumission est non conforme : le soumissionnaire fait une fausse déclaration au point k en affirmant « nous sommes une entreprise publique du pays du maître d'ouvrage en lieu et place de « nous ne sommes une entreprise publique du pays du maître d'ouvrage » ; le soumissionnaire propose le MARAH comme conciliateur qui est partie prenante au marché en lieu et place de l'ARCOP comme conciliateur proposé au point 43.1 des DPAO. - L'organisation des travaux sur site proposé est non conforme : l'organisation des travaux qui n'aborde pas le Plan d'installation du chantier : description et schéma montrant la base-vie, les zones de stockage, les circulations, les clôtures de sécurité, les accès fournie en lieu et place d'une l'organisation des travaux abordant le Plan d'installation du chantier : description et schéma montrant la base-vie, les zones de stockage, les circulations, les clôtures de sécurité, les accès exigé conformément à la section IV page 134 du DAO - Le planning de mobilisation fourni est non conforme : Planning de mobilisation du matériel fourni en lieu et place de planning de mobilisation du matériel, de la ressource humaine et de ressource financière exigés à la section IV page 136 du DAO - Les documents du personnel proposé par le soumissionnaire sont non conformes : le soumissionnaire n'a pas fourni les documents d'identité du personnel

					<p>proposé conformément à la section III point 4 page 50 du DAO « Joindre obligatoirement les curricula vitae actualisés signés des titulaires, les copies légalisées des diplômes requis, attestation de disponibilité ainsi que les documents d'identité légalisé du personnel proposé »</p> <p>- Le matériel proposé par le soumissionnaire est non conforme : camions bennes âgées de 26 ans et 25 ans fournis en lieu et place de des camions de 15 ans maximum exigés à la section III point 5 page 51 du DAO « Le matériel devrait avoir un âge maximal de 15 ans. »</p> <p>L'expérience spécifique n°2021-07-1539/02-2 est non conforme : l'expérience est accompagnée d'une attestation de bonne fin en en lieu place d'une expérience accompagnée d'une attestation de bonne fin + un procès-verbal de réception définitive conformément aux termes du DAO à la page 48 « Joindre obligatoirement en plus de la page de garde, de la page de signature du contrat, des devis estimatifs et bordereau des prix du contrat, le marché similaire sera attesté par le PV de réception provisoire sans réserve. Les marchés de plus de 18 mois seront justifiés d'un procès-verbal de réception définitive des travaux réalisés. Toute attestation de bonne fin d'exécution doit être sous-tendue par un procès-verbal de réception définitive. »</p> <p>L'expérience spécifique n°2021-07-1539/02-2 est non conforme : Incohérence entre les références du marché sur le contrat (n°2021-07-1539/02-2) et sur l'attestation de bonne exécution (n°2020-07-1539/02-2)</p>	
GROUPEMENT AFRIK GENIE / SGE SARL	555 155 580	655 083 584	-	-	<p>Non conforme</p> <p>- La garantie de soumission fournie est non conforme : Garantie délivrée par une micro finance fournie en lieu et place d'une garantie bancaire exigée conformément aux IS 19.1 du DAO « Le Soumissionnaire fournira l'original de la garantie d'offres délivrée par une banque ou une compagnie d'assurance reconnue selon le modèle joint au DAO. Les garanties délivrées par les institutions de micro finances ne seront pas acceptées »</p> <p>- Le planning de mobilisation fourni est non conforme : Planning de mobilisation du matériel fourni en lieu et place de planning de mobilisation du matériel, de la ressource humaine et de ressource financière exigés à la section IV page 136 du DAO</p> <p>- L'organisation des travaux sur site proposé par le soumissionnaire est non conforme ; Le soumissionnaire n'a pas décrit l'organisation des travaux en abordant le Plan d'installation du chantier : description et schéma montrant la base-vie, les zones de stockage, les circulations, les clôtures de sécurité, les accès conformément à la section IV page 134</p> <p>- Les camions bennes proposées sont non conformes : camions bennes de plus de 39 ans, 35 ans et 29 ans proposés en lieu et place des camions de 15 ans maximum conformément à la section III point 5 page 51 du DAO</p> <p>L'expérience spécifique N°14/00/10/08/04/2020/0005 du 29 juillet 2020 est non conforme : l'expérience est accompagnée d'une attestation de bonne fin en en lieu place d'une expérience accompagnée d'une attestation de bonne fin + un procès-verbal de réception définitive conformément aux termes du DAO à la page 48 « Joindre obligatoirement en plus de la page de garde, de la page de signature du contrat, des devis estimatifs et bordereau des prix du contrat, le marché similaire sera attesté par le PV de réception provisoire sans réserve. Les marchés de plus de 18 mois seront justifiés d'un procès-verbal de réception définitive des travaux réalisés. Toute attestation de bonne fin d'exécution doit être sous-tendue par un procès-verbal de réception définitive. »</p>	-
GROUPEMENT FASO SERVICES DAVIDA CONSTRUCTION LIMKITED COMPANY	264 429 715	312 027 064	-	-	<p>Non conforme</p> <p>- La garantie de soumission fournie est non conforme : Garantie délivrée par une micro finance fournie en lieu et place d'une garantie bancaire exigée conformément aux IS 19.1 du DAO « Le Soumissionnaire fournira l'original de la garantie d'offres délivrée par une banque ou une compagnie d'assurance reconnue selon le modèle joint au DAO. Les garanties délivrées par les institutions de micro finances ne seront pas acceptées »</p>	-

					<ul style="list-style-type: none"> - La lettre de soumission fournie est non conforme : la lettre n'est pas suffisamment renseignée et dument remplie conformément aux IS 6.4 « ...Il lui appartient de fournir tous les renseignements dans le Dossier d'Appel d'Offres » et des IS 11.1 (b) « L'Offre comprendra le Formulaires de Soumission dûment remplis » : Absence de précisions sur les informations aux point k et j de la lettre de soumission (le soumissionnaire ne précise pas son statut juridique et ne renseigne pas sur le conciliateur) - L'organisation des travaux sur site proposé est non conforme : l'organisation des travaux qui n'aborde pas le Plan d'installation du chantier : description et schéma montrant la base-vie, les zones de stockage, les circulations, les clôtures de sécurité, les accès fournie en lieu et place d'une l'organisation des travaux abordant le Plan d'installation du chantier : description et schéma montrant la base-vie, les zones de stockage, les circulations, les clôtures de sécurité, les accès exigé conformément à la section IV page 134 du DAO - Le planning de mobilisation fourni est non conforme : Planning de mobilisation du matériel fourni en lieu et place de planning de mobilisation du matériel, de la ressource humaine et de ressource financière exigés à la section IV page 136 du DAO - Les documents du personnel proposés sont non conformes : I CV de l'ensemble du personnel fournis non signé en lieu et place de CV signés par les intéressés conformément à la section III point 4 page 54 du DAO « Joindre obligatoirement les curricula vitae actualisés signés des titulaires, les copies légalisées des diplômes requis, attestation de disponibilité ainsi que les documents d'identité légalisé du personnel proposé » - <i>Les documents des camions bennes proposés sont non conformes : attestations de mises à dispositions des camions bennes et du véhicule de liaison ne sont pas signées</i> Chiffre d'affaires moyen du groupement est non conforme : Chiffres d'affaires moyen de 16 334 519 au lieu de 800 000 000 exigé et le soumissionnaire n'a pas fourni une preuve de chiffre d'affaires du second membre du GE L'expérience spécifique N°AAC/BVDP/FSP/00/03/09/00/2025/00021 du 26/02/2025 portant travaux de construction d'infrastructures diverses au profit de l'unité scorpion au camp Général Bila Zagré d'un montant de 512 949 174 FCFA HTVA est non conforme : l'expérience n'est pas justifiée par un PV de réception provisoire Le soumissionnaire n'a pas fourni deux (02) références similaires suffisamment justifiées
GROUPEMENT SEAI SARL / ENITAF SARL	600 092 135	-	-	-	<p>Non conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> - La garantie de soumission fournie est non conforme : Garantie délivrée par une micro finance fournie en lieu et place d'une garantie bancaire exigée conformément aux IS 19.1 du DAO « Le Soumissionnaire fournira l'original de la garantie d'offres délivrée par une banque ou une compagnie d'assurance reconnue selon le modèle joint au DAO. Les garanties délivrées par les institutions de micro finances ne seront pas acceptées » - L'organisation des travaux sur site proposé par le soumissionnaire est non conforme ; Le soumissionnaire n'a pas décrit l'organisation des travaux en abordant le Plan d'installation du chantier : description et schéma montrant la base-vie, les zones de stockage, les circulations, les clôtures de sécurité, les accès conformément à la section IV page 134 <p>L'expérience spécifique N°00078/DG/DAT/KS du 30/08/2022 portant construction de magasin de stockage d'engrais de 5000T/1500m² à Diebougou au profit de la SOFITEX est non conforme : une expérience d'un montant de 351 958 880 fournie en lieu et place d'une expérience d'un montant de 500 000 000 exigé . L'expérience spécifique N°38/00/03/01/00/2023/00252 du 27/09/2023 portant travaux d'achèvement de la salle polyvalente de Manga est non conforme : une expérience d'un montant de 234 613 394 fournie en lieu et place d'une expérience d'un montant de 500 000 000 exigé</p>

					<p>L'expérience spécifique N°00-156/2022/AOO/MDPR/T/AFD du 10/06/2022 est non conforme : l'expérience est accompagnée d'une attestation de bonne fin en en lieu place d'une expérience accompagnée d'une attestation de bonne fin + un procès-verbal de réception définitive conformément aux termes du DAO à la page 48 « Joindre obligatoirement en plus de la page de garde, de la page de signature du contrat, des devis estimatifs et bordereau des prix du contrat, le marché similaire sera attesté par le PV de réception provisoire sans réserve. Les marchés de plus de 18 mois seront justifiés d'un procès-verbal de réception définitive des travaux réalisés. Toute attestation de bonne fin d'exécution doit être sous-tendue par un procès-verbal de réception définitive. »</p> <p>L'expérience spécifique N°14/00/10/09/00/2024/0003 du 23/12/2024 portant construction d'infrastructures socio économique est non conforme : une expérience d'un montant de 82 585 952 fournie en lieu et place d'une expérience d'un montant de 500 000 000 exigé</p> <p>L'expérience spécifique N°CR/02/03/01/00/2024/00023 portant construction de deux salles de classes au centre universitaire de Banfora est non conforme : une expérience d'un montant de 201 685 068 fournie en lieu et place d'une expérience d'un montant de 500 000 000 exigé .</p> <p>L'expérience spécifique N°23/00/03/01/80/2021/00/126/PAQE du 20/10/2021 portant construction d'un lycée scientifique régional à Banfora dans le cadre du PAAQE est non conforme : une expérience d'un montant de 482 016 767 fournie en lieu et place d'une expérience d'un montant de 500 000 000 exigé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soumissionnaire ne satisfait pas les critères de qualification : le soumissionnaire n'a pas fourni toutes les informations requises justifiant ses qualifications conformément aux IS 17. « Le Soumissionnaire fournira les informations requises afin d'établir qu'il possède les qualifications requises pour exécuter le Marché conformément à la Section III – Critères d'évaluation et de qualification, en utilisant les formulaires figurant à la Section IV- Formulaires de Soumission » : Le soumissionnaire n'a pas fourni les formulaires ANT 2, ANT3 dûment renseignés afin de justifier la qualification des membres du groupement sur les aspects suivants de la section III page 41 du DAO: - Antécédents de non-exécution de marché - Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie d'Offre - Litiges en instance - Antécédents de litiges - Déclaration : Performance passée dans les domaines environnemental, social hygiène et sécurité 	
AFRIK BTP ET LOGISTIQUES	542 897 338	640 618 858	554 512 478	654 324 724	<p>Conforme</p> <p>Correction due à des erreurs arithmétiques :</p> <p>Le total X (7 415 300 FCFA HTVA) du tableau 3 n'a pas été pris en compte dans le total général du tableau 3. Le montant total est de 88 301 799 FCFA HTVA au lieu de 80 886 499 FCFA HTVA mentionné par le soumissionnaire.</p> <p>Le total de l'item 2.13 du tableau IV (11 840 FCFA HTVA) n'a pas été pris en compte dans le sous total 2.1. Le montant total du tableau 4 est de 1 853 290 FCFA HTVA au lieu de 1 841 450 FCFA HTVA mentionné par le soumissionnaire.</p> <p>Le total des corrections s'élève à 7 427 140 FCFA HTVA faisant passer le total général de l'offre à 550 324 478 FCFA HTVA soit 649 382 884 FCFA TTC au lieu de 542 897 338 FCFA HTVA soit 640 618 858 FCFA TTC mentionné par le soumissionnaire représentant une variation à la hausse de 1.36 % de l'offre</p> <p>L'offre de l'entreprise a fait l'objet d'ajustements suite à la correction des quantités du devis initial par le maître d'ouvrage :</p> <p>Tableau 12 item 2.6 (Fourniture et pose de PVC plein 6 "): quantité modifiée de 1ml à 100ml entraînant une variation de 11 000 FCFA à 1 100 000 FCFA HTVA</p>	1 ^{er}

					Tableau 12 item 2.7 (Fourniture et pose de PVC crêpine 6 ") : quantité modifiée de 1ml à 10ml entraînant une variation de 11 000 FCFA à 110 000 FCFA HTVA Tableau 14 item 1 (Compensation et remise en état des emprunts (si applicable) et sites après travaux) : quantité modifiée de 0 ha à 1 ha entraînant une variation de 00 FCFA à 3 000 000 FCFA HTVA ((prix unitaire référence le plus bas des attributaires de l'AOON N°2025-012T appliquée) Le total des ajustements correspond à un montant de 4 188 000 FCFA HTVA soit 4 941 840 FCFA TTC	
Lot 3 : Réalisation et mise en marche clé à main, des lignes d'abattages bovines, ovines et porcines de l'abattoir moderne de Déougou						
GROUPEMENT TECNOALIMENTA / EGF SARL	1 018 150 000	1 201 417 000	1 018 150 000	1 201 417 000	Conforme	1 ^{er}
Lot 4 : Réalisation et mise en marche clé à main, des lignes d'abattages bovines, ovines et porcines de l'abattoir moderne de Tenkodogo.						
GROUPEMENT LE GEANT / MED AFRICA EQUIPEMENTS	877 109 600	1 034 989 328	-	-	<p>Non conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> - La liste des fournitures et équipement fournie est non conforme : e Le soumissionnaire a fourni une liste sans préciser les quantités en lieu et place d'une liste qui précise les quantités de chaque fourniture et équipement conformément aux spécifications techniques du DAO page 210 - Les prospectus proposés par le soumissionnaire sont non conformes : le soumissionnaire a proposé des images comme prospectus sans détails complémentaires permettant d'apprécier les équipements par bloc d'unités fonctionnelles - Le soumissionnaire n'a pas fourni une démarche méthodologique dans sa proposition technique conformément aux termes du DAO page 135 - Le soumissionnaire n'a pas fourni le plan d'installation des différentes lignes d'abattage (layout) <p>Le modèle de CV utilisé par le soumissionnaire est non conforme au formulaire du dossier joint à la section IV pages 131-132 en application des IS 6.4 « Le Soumissionnaire devra examiner l'ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant au Dossier d'Appel d'Offres. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier d'Appel d'Offres » et des 11.1 (b) « L'Offre comprendra les autres formulaires inclus dans la Section IV-Formulaires de Soumission dûment remplis, y compris le Bordereau des Prix unitaires et le Détail quantitatif et estimatif, ou le Programme d'Activités remplis conformément aux dispositions des articles 12 et 14 des IS : le soumissionnaire a fourni des CV sans adresses et contact des intéressés en lieu et place de CV avec adresses des intéressés aux fins des vérification sont non fournies dans les CV.</p> <p>Les expériences fournies sont non conformes : Le soumissionnaire a fourni des contrats sans devis et bordereaux des prix des marchés similaires en lieu et place de contrat avec devis et bordereau afin de permettre une appréciation de la similarité desdits marchés conformément aux termes du DAO page 52 « Joindre obligatoirement en plus de la page de garde, de la page de signature du contrat, des devis estimatifs et bordereau des prix du contrat, le marché similaire sera attesté par le PV de réception provisoire sans réserve. Les marchés de plus de 18 mois seront justifiés d'un procès-verbal de réception définitive des travaux réalisés.</p> <p>Aussi conformément aux DAO, le soumissionnaire a fourni des attestations de bonnes fins sans les procès-verbaux de réceptions définitives « Toute attestation de bonne fin d'exécution doit être sous-tendue par un procès-verbal de réception définitive ».</p>	-
TECNOALIMENTA / IRISSA BARBIG MULTI SERVICES POUR LE DEVELOPPEMENT	1 018 150 000	1 201 417 000	1 018 150 000	1 201 417 000	Conforme	1 ^{er}
Attributaire	<ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : Travaux de réhabilitation et de construction neuves pour la mise à niveau de l'abattoir moderne de Déougou : Attributaire : SOCOZAF pour un montant de quatre cent quatre-vingt-dix millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-cinq (490 595 185) FCFA HTVA soit cinq cent soixante-dix-huit millions neuf cent deux mille trois cent dix-huit (578 902 318) FCFA TTC avec un délai d'exécution de six (06) mois ; - Lot 2 : Travaux de réhabilitation et de construction neuves pour la mise à niveau de l'abattoir moderne de Tenkodogo : 					

	<p>Attributaire : AFRIK BTP ET LOGISTIQUES pour un montant de cinq cent cinquante-quatre millions cinq cent douze mille quatre cent soixante-dix-huit (554 512 478) FCFA HTVA soit six cent cinquante-quatre millions trois cent vingt-quatre mille sept cent cent vingt-quatre (654 324 724) FCFA TTC avec un délai d'exécution de six (06) mois ;</p> <p>- Lot 3 : Réalisation et mise en marche clé à main, des lignes d'abattages bovines, ovines et porcines, de l'abattoir moderne de Déougou : Attributaire : Groupement TECNOALIMENTA / EGF SARL pour un montant de un milliard dix-huit millions cent cinquante mille (1 018 150 000) FCFA HTVA soit un milliard deux cent un millions quatre cent dix-sept mille (1 201 417 000) FCFA TTC avec un délai d'exécution de dix (10) mois ;</p> <p>- Lot 4 : Réalisation et mise en marche clé à main, des lignes d'abattages bovines, ovines et porcines, de l'abattoir moderne de Tenkodogo : Attributaire : Groupement TECNOALIMENTA / IRISSA BARBIG MULTI SERVICES POUR LE DEVELOPPEMENT pour un montant de un milliard dix-huit millions cent cinquante mille (1 018 150 000) FCFA HTVA soit un milliard deux cent un millions quatre cent dix-sept mille (1 201 417 000) FCFA TTC avec un délai d'exécution de dix (10) mois.</p>
--	--

SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA

Appel d'offres international n° 003/2025 lancé pour la fourniture de câbles BT à la SONABEL.

Publication de l'avis : quotidien n° 4127 du lundi 28 avril 2025 des Marchés Publics

Financement : Fonds Propres SONABEL

- Lot 1 : Fourniture de câbles industriels U1000 AR2V

N° d'ordre	Entreprises	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		Ouverture	Corrigé	Ouverture	Corrigé	
1	QINGZHOU CABLE/ ETEL	-	-	Maxi 280 106 040 Mini 140 053 020	-	Non conforme Pour le CABLE ARME U1000 RVFV ALU 3X95 + 1X50 MM ² , les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et les résistances linéaires maximales, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques ; Pour le CABLE ARME U1000 RVFV ALU 3X120 + 1X70 MM ² , les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et les résistances linéaires maximales, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques ; Pour le CABLE ARME U1000 RVFV ALU 3X150 + 1X70 MM ² , les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et les résistances linéaires maximales, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques ; Pour le CABLE ARME U1000 RVFV ALU 3X240 + 1X95 MM ² , les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et les résistances linéaires maximales, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques ; Pour le CABLE ARME U1000 ARVFV ALU 4X25 MM ² , les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et les résistances linéaires maximales, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques.
2	GROUPEMENT GALADE PRESTATIONS SARL/ RMJT	-	-	Maxi 276 946 000 Mini 138 473 000	-	Conforme
3	GROUPEMENT TALENT SERVICES / CAPELEC SARL	-	-	298 304 000	-	Non conforme Le Groupement TALENT SERVICES/ CAPELEC SARL ne présente pas de montant mini et maxi dans son offre. Il est donc écarté de la suite de l'analyse conformément à la circulaire n° 2020-30/ARCOP/CR/znmr du 30 septembre 2020.
4	GROUPEMENT EAMAF / EOM	-	-	Maxi 340 371 000 Mini 170 185 500	-	Conforme
5	SEC SARL	-	-	Maxi 236 400 000 Mini 107 380 000	-	Non conforme Sec SARL n'a pas fourni d'autorisation du fabricant comme exigé dans le DAO.
6	EGEMAT ENERGIE CÔTE D'IVOIRE /	-	-	Maxi 230 449 949	-	Non conforme Offre anormalement basse

	EGEMAT ENERGIE BURKINA FASO			Mini 115 227 335		
7	SOCORITRA SA	-	-	Maxi 288 566 640 Mini 144 283 320	-	Non conforme Prospectus non fournis pour le CABLE ARME U1000 RVFV ALU 3X95 + 1X50 MM ² , ce qui ne permet pas de vérifier la conformité des valeurs renseignées dans les tableaux de spécifications ; Prospectus non fournis pour le CABLE ARME U1000 RVFV ALU 3X120 + 1X70 MM ² , ce qui ne permet pas de vérifier la conformité des valeurs renseignées dans les tableaux de spécifications ; Prospectus non fournis pour le CABLE ARME U1000 RVFV ALU 3X150 + 1X70 MM ² , ce qui ne permet pas de vérifier la conformité des valeurs renseignées dans les tableaux de spécifications ; Prospectus non fournis pour le CABLE ARME U1000 ARVFV ALU 4X25 MM ² , ce qui ne permet pas de vérifier la conformité des valeurs renseignées dans les tableaux de spécifications.
8	WIG	-	-	Maxi 269 040 000 Mini 134 520 000	-	Non conforme Chiffre d'affaires certifié non probant : le code de vérification ESINTAX-CCA sur la certification de chiffres d'affaires renvoi à une entreprise (n° IFU 00163815v d'imperium group international) autre que WIG ; Le certificat ISO 9001 du fabricant du matériel proposé est expiré depuis le 14 octobre 2004.
9	GROUPEMENT SOBCI SARL / SHE	-	-	Maxi 279 100 680 Mini 139 550 340	-	Non conforme Les Chiffres d'affaires des trois (03) dernières années fournis par le groupement ne sont pas certifiés, comme exigé dans le DAO.
10	GROUPEMENT SEVEN'S A SARL / AS SARL	-	-	Maxi 319 426 000 Mini 159 713 000	-	Conforme
11	GROUPEMENT 2ES / MR INTERNATIONAL SA	-	-	Maxi 297 348 200 Mini 148 674 100	-	Non conforme - Les tableaux des spécifications techniques ne sont pas renseignés et les prospectus fournis ne permettent pas de vérifier la conformité du matériel proposée.
12	GROUPEMENT ENERCOM BTP SARL / EDFE INDUSTRIE SARL / HUM TORE ENERGY	-	-	Maxi 339 475 125 Mini 169 737 562	-	Conforme
13	SYSAID	-	-	Maxi 280 778 640 Mini 140 389 320	-	Conforme
14	GROUPEMENT KA- TRADE CORPORATION / ETELPHA	-	-	Maxi 297 089 780 Mini 148 544 890	-	Conforme
15	GROUPEMENT ESMAT INTERNATIONAL SARL / STARLIGHT INDUSTRY / SIBKAT IMPORT EXPORT	-	-	Maxi 304 718 480 Mini 152 359 240	Maxi 1 430 171 800 Mini 715 085 900	Non conforme Différence entre le montant en lettre et le montant en chiffre à l'item 1 dans le bordereau des prix unitaires : Le Montant en lettre est de cent mille quatre-vingt-quatorze (100 094) F CFA et celui en chiffre est de cinq mille quatre-vingt-quatorze (5 094) F CFA. La correction apportée a entraîné une variation de 369% sur les montants minimums et maximums soit une augmentation de 1 125 453 320 F CFA sur le montant maximum et de 562 726 660 F CFA sur le montant minimum. L'offre du groupement est donc, écartée de la suite de l'analyse conformément à la circulaire n° 2020-30/ARCOP/CR/znmr du 30 septembre 2020.
16	GROUPEMENT GBS INTERNATIONAL / SUNTISOLAR	-	-	Maxi 279 119 560 Mini 139 559 780	-	Non conforme - Le Chiffre d'affaires moyen certifié des trois (03) dernières années est de 171 942 367 FCFA au lieu de 420 000 000 comme exigé dans le DAO.
17	COGEA INTERNATIONAL	-	-	Maxi 289 996 800 Mini 144 998 400	-	Conforme
18	GROUPEMENT ELITE EASY LIGHT TECH / HUADONG CABLE GROUP	-	-	Maxi 285 854 058 Mini 142 927 029	-	Non conforme Pour le câble BT armé U1000A RVFV- 3X95 +1X50 alu, l'intensité admissible à l'air libre est de 200A dans le tableau des spécifications techniques contre 240A comme exigé dans le DAO ; Autorisation du fabricant non fournie ; Prospectus non fournis pour le CABLE ARME U1000 RVFV ALU 3X95 + 1X50 MM ² , ce qui ne permet pas de vérifier la

						conformité des valeurs renseignées dans les tableaux de spécifications ; Prospectus non fournis pour le CABLE ARME U1000 RVFV ALU 3X120 + 1X70 MM ² , ce qui ne permet pas de vérifier la conformité des valeurs renseignées dans les tableaux de spécifications ; Prospectus non fournis pour le CABLE ARME U1000 RVFV ALU 3X150 + 1X70 MM ² , ce qui ne permet pas de vérifier la conformité des valeurs renseignées dans les tableaux de spécifications ; Prospectus non fournis pour le CABLE ARME U1000 RVFV ALU 3X240 + 1X95 MM ² , ce qui ne permet pas de vérifier la conformité des valeurs renseignées dans les tableaux de spécifications ; Prospectus non fournis pour le CABLE ARME U1000 ARVFV ALU 4X25 MM ² , ce qui ne permet pas de vérifier la conformité des valeurs renseignées dans les tableaux de spécifications.
19	GROUPEMENT GFB SARL / GESEB SA	-	-	Maxi 285 088 000 Mini 142 544 000	-	Non conforme - Pas de prospectus ou catalogues pour apprécier le matériel YINFANG ELECTRIC GROUP INC proposé, ce qui ne permet pas de vérifier la conformité des valeurs renseignées dans les tableaux de spécifications.
20	ENERLEC	-	-	Maxi 325 963 200 Mini 162 981 600	-	Conforme

Attributaire provisoire : GROUPEMENT GALADE PRESTATIONS SARL/ RMJT pour un montant TTC Minimum de cent soixante-dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quarante-quatre (179 797 544) F CFA, et un montant TTC Maximum de trois cent dix-huit millions deux cent soixante-dix mille cinq cent quarante-quatre (318 270 544) F CFA, suite à une augmentation des quantités de 1 140 unités pour chaque item au minimum et au maximum, soit une variation de + 14,92%, avec un délai d'exécution de cent cinquante (150) jours.

Lot 2 : Fourniture de fils souples cuivre H07

N° d'ordre	Entreprises	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		Ouverture	Corrigé	Ouverture	Corrigé	
1	SANIMHY ENERGY	-	-	Maxi 54 826 061 Mini 27 413 030	-	Conforme
2	QINGZHOU CABLE/ ETEL	-	-	Maxi 53 713 600 Mini 26 856 800	-	Non conforme Pour les FIL SOUPLE CU H07 V-K 1X2,5 MM ² (Rouleau de 100m), les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et la chute de tension à cos phi = 0,8, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques ; Pour les FIL SOUPLE CU H07 V-K 1X10 MM ² (Rouleau de 100m), les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et la chute de tension à cos phi = 0,8 , ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques.
3	JULMA DISTRIBUTION	-	-	Maxi 55 719 600 Mini 27 859 800	-	Conforme
4	GROUPEMENT TALENT SERVICES / CAPELEC SARL	-	-	57 206 400	-	Non conforme Le Groupement TALENT SERVICES/ CAPELEC SARL ne présente pas de montant mini et maxi dans son offre. Il est donc écarté de la suite de l'analyse conformément à la circulaire n° 2020-30/ARCOP/CR/znmr du 30 septembre 2020
5	TDS GROUO SARL	-	-	Maxi 56 280 000 Mini 23 140 000	-	Non conforme Le montant de l'offre inscrit sur la lettre de soumission est différent de celui figurant sur le devis estimatif, en l'absence de toute correction. L'offre de TDS GROUO SARL est donc, écartée de la suite de l'analyse, conformément à la circulaire n° 2020-30/ARCOP/CR/znmr du 30 septembre 2020.
6	SODA BUSINESS CENTER	-	-	Maxi 49 855 000 TTC Mini 42 250 000 HTVA	-	Non conforme Le montant minimum de l'offre inscrit sur la lettre de soumission est différent du montant de minimum figurant sur le devis estimatif, en l'absence de toute correction. L'offre de SODA

						BUSINESS CENTER est donc, écartée de la suite de l'analyse, conformément à la circulaire n° 2020-30/ARCOP/CR/znmr du 30 septembre 2020.
7	GROUPEMENT EAMAF / EOM	-	-	Maxi 53 690 000 Mini 26 845 000	-	Conforme
8	EENERTIC	66 000 000	-		-	Non conforme L'entreprise EENERTIC ne présente pas de montant mini et maxi dans son offre. Elle est donc écartée de la suite de l'analyse conformément à la circulaire n° 2020-30/ARCOP/CR/znmr du 30 septembre 2020.
9	GROUPEMENT INDISS / GAS SARL / SOGECI SARL	-	-	Maxi 55 047 000 Mini 27 523 500	-	Conforme
10	SIPIEH	-	-	Maxi 67 024 000 Mini 33 512 000	-	Conforme
11	EGEMAT ENERGIE CÔTE D'IVOIRE / EGEMAT ENERGIE BURKINA FASO	-	-	Maxi 39 589 702 Mini 19 795 441	-	Non conforme Offre anormalement basse
12	SOCIETE Adam's SARL	-	-	Maxi 47 648 400 Mini 23 824 200	-	Non conforme Offre anormalement basse
13	CGE ENERGY	-	-	Maxi 46 350 400 Mini 23 175 200	-	Non conforme Prospectus ou catalogues non fournis conformément aux exigences du Dao, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques.
14	GROUPEMENT ENI SARL / DATIS ELECTRIC MAHAM	Maxi 44 450 000 Mini 22 225 000	-		-	Conforme
15	ABM EXPERTISES AFRICA	-	-	Maxi 52 982 000 Mini 26 491 000	-	Conforme
16	G. WATT ET BATIR	-	-	Maxi 58 681 400 Mini 29 340 700	-	Non conforme La certification ISO 9001 du fabricant du matériel proposé n'a pas été fournie.
17	WIG	-	-	Maxi 50 209 000 Mini 42 804 500	-	Non conforme La certification ISO 9001 du fabricant du matériel proposé a expiré depuis le 14/10/2004.
18	GROUPEMENT SOBCI SARL / SHE	-	-	Maxi 57 702 000 Mini 28 851 000	-	Conforme
19	ACG	-	-	Maxi 56 050 000 Mini 28 025 000	-	Conforme
20	SGM	-	-	Maxi 53 277 000 Mini 26 638 500	-	Non conforme La certification ISO 9001 du fabricant du matériel proposé n'a pas été fournie.
21	NANA HOLDING SARL	-	-	Maxi 57 820 000 Mini 28 910 000	-	Non conforme - Les prospectus proposés sont incomplets et ne fournissent pas toutes les données électriques tels que les courants admissibles et la chute de tension à cos phi = 0,8, ne permettant pas de vérifier les valeurs proposées dans les tableaux des spécifications techniques.
22	GROUPEMENT SONALEC ENERGY / DREAM SIGNATURE	-	-	Maxi 56 923 200 Mini 28 461 600	-	Non conforme Les tableaux de spécifications techniques n'ont pas été renseignés. La chute de tension à cos phi = 0,8 n'est pas mentionné dans les prospectus fournis ; Pour le FIL SOUPLE CU H07 V-K 1X2,5 MM ² (Rouleau de 100m), il propose des valeurs des courants admissibles de 19A dans son prospectus contre 24A exigé dans le DAO ; Pour le FIL SOUPLE CU H07 V-K 1X10 MM ² (Rouleau de 100m), il propose des valeurs des courants admissibles de 48A dans son prospectus contre 57A exigé dans le DAO.
23	SOGETEL	-	-	Maxi 57 536 800 Mini 28 768 400	-	Conforme
24	GESER SARL	-	-	Maxi 60 416 000	Maxi 6 041 600 000	Non conforme

				Mini 30 208 000	Mini 3 020 800 000	Différence entre le montant inscrit sur le bordereau des prix unitaires et le montant inscrit dans le devis à l'Item 2 : Le Montant inscrit sur le bordereau des prix unitaires est de quinze mille sept cents (15 700) F CFA et le montant inscrit dans le devis est de mille cinq cent soixante-dix (1 570) F CFA. La correction apportée a entraîné une variation de 99 000% sur les montants minimums et maximums soit une augmentation de 5 981 184 000 F CFA sur le montant maximum et de 2 990 592 000 F CFA sur le montant minimum. L'offre de GESER est donc, écartée de la suite de l'analyse conformément à la circulaire n° 2020-30/ARCOP/CR/znmr du 30 septembre 2020.
25	ASER BUILDING	Maxi 48 290 000 Mini 2 4 145 000	-	-	-	Conforme
26	GROUPEMENT PETROFA / SATEL	-	-	Maxi 42 933 788 Mini 21 466 894	-	Non conforme - Prospectus ou catalogues non fournis conformément aux exigences du Dao, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques.
27	GROUPEMENT KA-TRADE CORPORATION / ETELPHA	-	-	Maxi 56 309 600 Mini 28 154 800	Maxi 56 203 400 Mini 28 101 700	Conforme Différence entre le montant inscrit sur le bordereau des prix unitaires et le montant inscrit dans le devis à l'Item 1 : Le Montant inscrit sur le bordereau des prix unitaires est de trois cent cinquante (350) F CFA et le montant inscrit dans le devis est de trois cent cinquante-neuf (359) F CFA. La correction apportée a entraîné une variation de - 0,19% sur les montants minimums et maximums soit une diminution de 106 200 F CFA sur le montant maximum et de 53 100 F CFA sur le montant minimum.
28	VALFAT SARL	Maxi 43 000 000 Mini 21 500 000	-	-	-	Conforme
29	SAFTMED TECHNOLOGIES	-	-	Maxi 54 280 000 Mini 27 140 000	-	Conforme
30	GROUPEMENT ESMAT INTERNATIONAL SARL / STARLIGHT INDUSTRY / SIBKAT IMPORT EXPORT	-	-	Maxi 53 690 000 Mini 26 845 000	-	Conforme
31	GROUPEMENT EGF SARL / DAOUEGA SERVICES	-	-	Maxi 57 230 000 Mini 28 615 000	-	Conforme
32	SOZA2C	-	-	46 958 100	-	Non conforme L'entreprise SOZA2C ne présente pas de montant mini et maxi dans son offre. Elle est donc écartée de la suite de l'analyse conformément à la circulaire n° 2020-30/ARCOP/CR/znmr du 30 septembre 2020.
33	SYD NABAM SERVICES	-	-	Maxi 60 852 600 Mini 30 426 300	-	Non conforme L'autorisation du fabricant du matériel proposé n'est pas fournie ; La certification ISO 9001 du fabricant du matériel proposé n'a pas été fournie comme exigé dans le DAO ; Prospectus ou catalogues non fournis conformément aux exigences du Dao, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques.
34	GROUPEMENT AS SARL / SEVEN'S A SARL	-	-	Maxi 56 286 000 Mini 28 143 000	-	Conforme

Attributaire provisoire : VALFAT SARL pour un montant HTVA Minimum de vingt-sept millions neuf cent trente-sept mille cinq cents (27 937 500) F CFA, et un montant HTVA Maximum de quarante-neuf millions quatre cent trente-sept mille cinq cents (49 437 500) F CFA, suite à une

augmentation des quantités de 1 500 unités à l'item 1 et 4 490 unités à l'item 2 au minimum et au maximum, soit une variation de + 14,97%, avec un délai d'exécution de cent cinquante (150) jours.

Lot 3 : Fourniture de fils rigides cuivre H07						
N° d'ordre	Entreprises	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		Ouverture	Corrigé	Ouverture	Corrigé	
1	ALLIANCE ET CO	-	-	MAXI 477 605 000 MINI 238 802 500	-	Non conforme Pour l'ensemble des items du lot : La nature de la gaine extérieure n'est pas mentionnée sur les prospectus proposés ; La tension nominale Uo/U n'est pas mentionnée sur les prospectus proposés ; La tension d'essai n'est pas mentionnée sur les prospectus proposés ; L'intensité admissible en régime permanent n'est pas mentionnée sur les prospectus proposés ; La température maximale de l'âme n'est pas mentionnée sur les prospectus proposés ; La masse approximative n'est pas mentionnée sur les prospectus proposés ; Le repérage des conducteurs n'est pas mentionné sur les prospectus proposés ; La chute de tension à cos phi = 0,8 n'est pas mentionnée sur les prospectus proposés.
2	SOBEG SARL	-	-	MAXI 386 922 000 MINI 193 461 000	-	Non conforme Offre anormalement basse
3	QINGZHOU CABLE/ ETEL	-	-	MAXI 469 699 000 MINI 234 849 500	-	Non conforme Pour le FIL RIGIDE CUIVRE H07 V-U 1x2,5mm ² (Rouleau de 100m), les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et les résistances linéaires maximales, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques ; Pour les FI RIGIDE CUIVRE H07 V-R 1x10mm ² (Rouleau de 100m), les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et les résistances linéaires maximales, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques.
4	GROUPEMENT GALADE PRESTATIONS SARL/ RMJT	-	-	MAXI 463 740 000 MINI 231 870 000	-	Conforme
5	GROUPEMENT TALENT SERVICES / CAPELEC SARL	469 522 000	-	-	-	Non conforme Le Groupement TALENT SERVICES/ CAPELEC SARL ne présente pas de montant mini et maxi dans son offre. Il est donc écarté de la suite de l'analyse conformément à la circulaire n° 2020-30/ARCOP/CR/znmr du 30 septembre 2020.
6	GROUPEMENT EAMAF / EOM	-	-	MAXI 501 205 000 MINI 250 602 500	-	Conforme
7	EENERTIC	-	-	575 000 000	-	Non conforme L'entreprise EENERTIC ne présente pas de montant mini et maxi dans son offre. Il est donc écarté de la suite de l'analyse conformément à la circulaire n° 2020-30/ARCOP/CR/znmr du 30 septembre 2020.
8	GROUPEMENT INDISS / GAS SARL / SOGECI SARL	-	-	MAXI 490 880 000 MINI 245 440 000	-	Conforme
9	SGE SARL	-	-	MAXI 469 640 000 MINI 234 820 000	-	Conforme
10	SEC SARL	-	-	MAXI 454 300 000 MINI 227 150 000	-	Non conforme L'autorisation du fabricant du matériel proposé n'est pas fournie.
11	GROUPEMENT EGEMAT ENERGIE CÔTE	-	-	MAXI 384 655 078 MINI	MAXI 384 621 000 MINI	Non conforme Erreur de calcul. La correction apportée a entraîné une variation de - 0,02% sur le montant minimums et -0,009% sur le montant

	D'IVOIRE / EGEMAT ENERGIE BURKINA FASO			192 351 139	192 310 500	maximum soit une diminution de 40 639 F CFA sur le montant minimum et de 34 078 F CFA sur le montant maximum. Offre anormalement basse
12	SOCORITRA SA	-	-	MAXI 461 911 000 MINI 230 955 500	-	Non conforme Prospectus ou catalogues non fournis conformément aux exigences du Dao, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécifications techniques.
13	EAI SARL			MAXI 330 105 000 MINI 165 052 500	-	Non conforme Offre anormalement basse
14	CSN			Maxi 451 055 000 MINI 225 527 500	-	Non conforme Chiffre d'affaires certifié non probant : le code de vérification ESINTAX-CCA sur la certification de chiffres d'affaires renvoi à une entreprise autre que CSN.
15	GROUPEMENT SOBCI SARL / SHE			MAXI 480 142 000 MINI 240 071 000	-	Non conforme Chiffre d'affaires non certifié.
16	GROUPE SOPAM			MAXI 479 198 000 MINI 239 599 000	-	Conforme
17	GROUPEMENT 2ES / MR INTERNATIONAL SA			MAXI 499 140 000 MINI 249 570 000	-	Non conforme Les tableaux des spécifications techniques ne sont pas renseignés comme l'exige le DAO ; Les prospectus proposés sont incomplets et ne fournissent pas toutes les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et la chute de tension à cos phi = 0,8.
18	SOGETEL			MAXI 479 316 000 MINI 239 658 000	-	Conforme
19	GROUPEMENT ENERCOM BTP SARL / EDFE INDUSTRIE SARL / HUM TORE ENERGY			MAXI 450 654 497 MINI 225 327 249	MAXI 450 701 000 MINI 225 350 500	Conforme Erreur de calcul. La correction apportée a entraîné une variation de 0,01% sur le montant minimum et maximum soit une augmentation de 23 251 F CFA sur le montant minimum et de 46 503 F CFA sur le montant maximum.
20	GROUPEMENT PETROFA / SATEL			MAXI 342 069 384 MINI 171 034 692	-	Non conforme Prospectus ou catalogues non fournis conformément aux exigences du Dao, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécifications techniques.
21	TECMON ENERGY			MAXI 469 581 000 MINI 234 790 500	-	Conforme
22	GROUPEMENT AFRIQ -ECO SARL / COGEA INTERNATIONAL			MAXI 472 590 000 MINI 236 295 000	-	Conforme
23	GROUPEMENT FASO TEENDBA / ZYC			MAXI 481 322 000 MINI 240 661 000	-	Conforme
24	GROUPEMENT ESMAT INTERNATIONAL SARL / STARLIGHT INDUSTRY / SIBKAT IMPORT EXPORT			MAXI 502 031 000 MINI 251 015 500	MAXI 486 970 070 MINI 243 485 035	Conforme Rabais de 3% sur son offre.
25	GROUPEMENT ECGF-SA / SNTS SARL			572 300 000	-	Non conforme Le GROUPEMENT ECGF-SA / SNTS SARL ne présente pas de montant mini et maxi dans son offre. Il est donc écarté de la suite de l'analyse conformément à la circulaire n° 2020-30/ARCOP/CR/znmr du 30 septembre 2020.
26	GROUPEMENT EGF SARL / DAOUEGA SERVICES			MAXI 451 350 000 MINI 225 675 000	-	Conforme
27	GROUPEMENT ELITE EASY LIGHT TECH /			MAXI 479 465 388 MINI	-	Non conforme Autorisation du fabricant non fournie ; Prospectus non fournis pour le FIL RIGIDE CUIVRE H07 V-U

	HUADONG CABLE GROUP			239 732 694		1x2,5mm ² (Rouleau de 100m), ce qui ne permet pas de vérifier la conformité des valeurs renseignées dans les tableaux de spécifications ; Prospectus non fournis pour les FI RIGIDE CUIVRE H07 V-R 1x10mm ² (Rouleau de 100m), ce qui ne permet pas de vérifier la conformité des valeurs renseignées dans les tableaux de spécifications ;
28	GROUPEMENT GAFOUREY / RUTIAN CABLE			MAXI 410 935 000 MINI 205 467 500	-	Non conforme Les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et la chute de tension à cos phi = 0,8, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques ; Pour les FI RIGIDE CUIVRE H07 V-R 1x10mm ² (Rouleau de 100m), le remplissage du tableau des spécifications techniques est incomplet car ne fournit pas les informations tels que : Intensité Admissible en Régime Permanent, Température max. âme, Diamètre extérieure max, Masse approximative, Chute de tension à cos phi = 0,8, Repérage des conducteurs, Conditionnement. Le Chiffre d'affaires moyen certifié de GAFOUREY est de 139 400 548 F CFA contre 700 000 000 FCFA exigé dans le DAO ; Le chiffre d'affaires fourni par RUTIAN CABLE n'est pas certifié.
29	GROUPEMENT GFB SARL / GESEB SA			MAXI 476 071 000 MINI 238 035 500	-	Conforme
30	BELIMEX SARL			MAXI 469 050 000 MINI 234 525 000	-	Non conforme Le chiffre d'affaires moyen certifié des 3 dernières années est de 210 843 845 FCFA au lieu de 700 000 000 FCFA comme exigé dans le DAO.
31	ENERLEC			MAXI 461 262 000 MINI 230 631 000	-	Conforme
32	GROUPEMENT AS SARL / SEVEN'S A SARL			MAXI 444 919 000 MINI 222 459 500	-	Non conforme Le soumissionnaire n'a pas fourni une ligne de crédit comme exigé dans le DAO.

Attributaire provisoire : GROUPEMENT ENERCOM BTP SARL / EDFE INDUSTRIE SARL / HUM TORE ENERGY pour un montant TTC Minimum de deux cent quatre-vingt-douze millions huit cent cinquante-trois mille huit cent soixante-dix (292 853 870) F CFA, et un montant TTC Maximum de cinq cent dix-huit millions cent quatre-vingt-un mille cent dix-huit (518 181 118) F CFA, suite à une augmentation des quantités de 22 500 unités à l'item 1 et 37 450 unités à l'item 2 au minimum et au maximum, soit une variation de + 14,98%, avec un délai d'exécution de cent cinquante (150) jours.

- Lot 4 : Fourniture de câbles U1000 R2V						
N° d'ordre	Entreprises	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		Ouverture	Corrigé	Ouverture	Corrigé	
1	ALLIANCE ET CO	-	-	MAXI 1 121 206 500 MINI 560 603 250	-	Non conforme Les catalogues et prospectus proposés ne fournissent pas les informations nécessaires que sont : La tension nominale ; La tension d'essais ; L'essai de type ; L'intensité régime permanent Enterré (20° C) ; L'intensité régime permanent à l'air libre 30 °C ; La Chute de tension à cos phi = 0,8 Et ce, pour tous les items du lot, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécifications techniques. Le marquage extérieur saillant du câble proposé pour tous les items ne correspond pas à celui demandé dans le DAO.
2	SOBEG SARL	-	-	MAXI 1 058 293 620 MINI 529 146 810	-	Conforme
3	QINGZHOU CABLE/ ETEL	-	-	MAXI 966 553 340 MINI 483 276 670	-	Non conforme Pour le CABLE U1000 R2V CUIVRE 4x70MM2, les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et les chutes de tension, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques ; Pour le CABLE U1000 R2V CUIVRE 4X95MM2, les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et les chutes de tension, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité

						des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques ; Pour le CABLE U1000 R2V CUIVRE 4X1.5MM2, les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et les chutes de tension, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques ; Pour le CABLE U1000 R2V CUIVRE 4X4MM2, les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et les chutes de tension, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques ; Pour le CABLE U1000 R2V CUIVRE 4X10MM2, les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et les chutes de tension, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques ; Pour le CABLE U1000 R2V CUIVRE 4X16MM2, les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et les chutes de tension, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques ; Pour le CABLE U1000 R2V CUIVRE 4X35MM2, les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et les chutes de tension, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques ; Pour le CABLE U1000 R2V CUIVRE 2X2.5MM2, les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que les courants admissibles et les chutes de tension, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques ;
4	GROUPEMENT GALADE PRESTATIONS SARL / RMJT	-	-	MAXI 966 455 400 MINI 483 227 700	-	Conforme
5	GROUPEMENT CONSORTIUM SAG NAAME AZURE STAR	/	-	MAXI 928 660 000 MINI 464 330 000	-	Non conforme Les prospectus fournis ne permettent pas de d'identifier les différentes sections de câbles demandées dans le lot ; Les sections fournies dans le catalogue sont des sections relatives à des câbles de télécommunications ; Le numéro du marché figurant sur la page de garde du marché fourni est différent du numéro sur le PV de réception fourni ; Le préambule du PV de réception indique la date du 23 au 25 novembre 2022 qui est antérieure à la date de signature du marché qui est de 2023.
6	GROUPEMENT INDISS / GAS SARL / SOGECL SARL	-	-	MAXI 1 089 324 080 MINI 544 662 040	-	Conforme
7	EGEMAT ENERGIE CÔTE D'IVOIRE / EGEMAT ENERGIE BURKINA FASO	-	-	MAXI 1 130 108 530 MINI 565 058 749	-	Conforme
8	SOCORITRA SA	-	-	MAXI 1 038 418 880 MINI 519 209 440	-	Non conforme Prospectus ou catalogues non fournis conformément aux exigences du Dao, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécifications techniques.
9	EAI SARL	-	-	MAXI 1 134 699 800 MINI 567 349 900	-	Conforme
10	GROUPE SOPAM	-	-	MAXI 1 188 465 320 MINI 594 230 660	-	Conforme
11	GROUPEMENT ENERCOM BTP SARL / EDFE INDUSTRIE SARL	-	-	MAXI 1 151 127 593 MINI 575 563 796	MAXI 331 220 741 920 MINI	Non conforme Différence entre le montant en lettre et le montant en chiffre à l'Item 2 dans le bordereau des prix unitaires : Le Montant en lettre est trente-cinq millions huit cent quatre-vingt-un

	/ HUM TORE ENERGY				165 610 370 960	(35 000 881) F CFA et celui en chiffre est de trente-cinq mille huit cent quatre-vingt-un (35 881) F CFA. La correction apportée a entraîné une variation de 28 674% sur le montants minimums et maximums soit une augmentation de 330 069 614 327 F CFA sur le montant maximum et de 165 034 807 164 F CFA sur le montant minimum. L'offre du groupement est donc, écartée de la suite de l'analyse conformément à la circulaire n° 2020-30/ARCOP/CR/znmr du 30 septembre 2020.
12	MCE	-	-	MAXI 1 196 209 800 MINI 598 104 900	-	Non conforme Le Chiffre d'affaires moyen certifié des trois (03) dernières années fourni par MCE est de 1 424 330 604 F CFA contre 1 450 000 000 F CFA exigé dans le DAO.
13	GROUPEMENT PETROFA / SATEL	-	-	MAXI 857 206 345 MINI 428 603 172	-	Non conforme Prospectus ou catalogues non fournis conformément aux exigences du Dao, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécifications techniques.
14	TECMON ENERGY	-	-	MAXI 1 057 395 640 MINI 742 566 920	MAXI 1 057 395 640 MINI 528 697 820	Non conforme Erreur de calcul sur le montant minimum à l'item 1. La correction apportée a entraîné une variation de - 29% sur le montant minimum une diminution de 213 869 100 F CFA sur le montant minimum. L'offre de TECMON ENERGY est donc, écartée de la suite de l'analyse conformément à la circulaire n° 2020-30/ARCOP/CR/znmr du 30 septembre 2020.
15	GROUPEMENT AFRICADI'S SA / SA YHAGEE MODULAR HOUSE	-	-	MAXI 1 184 720 000 MINI 592 360 000	-	Non conforme La page de garde et de signature du marché similaire ainsi que le procès-verbal de réception sans réserve n'est pas fourni comme exigé dans le DAO; Le Certificat ISO 9001 du fabriquant fourni est expiré depuis le 16/11/2023.
16	GROUPEMENT FASO TEENDBA / ZYC	-	-	MAXI 978 574 000 MINI 489 287 000	-	Conforme
17	GROUPEMENT ESMAT INTERNATIONAL SARL / STARLIGHT INDUSTRY / SIBKAT IMPORT EXPORT	-	-	MAXI 1 037 172 800 MINI 518 586 400	MAXI 995 685 888 MINI 497 842 944	Conforme Rabais de 4% sur son offre.
18	GROUPEMENT ECGF-SA / SNTS SARL	-	-	1 768 742 351	-	Non conforme Le GROUPEMENT ECGF-SA / SNTS SARL ne présente pas de montant mini et maxi dans son offre. Il est donc écarté de la suite de l'analyse conformément à la circulaire n° 2020-30/ARCOP/CR/znmr du 30 septembre 2020.
19	GROUPEMENT GBS INTERNATIONAL / SUNTISOLAR	-	-	MAXI 1 042 415 540 MINI 521 207 770	-	Non conforme Le chiffre d'affaires moyen certifié fourni de 171 942 367 F CFA par le groupement contre 1 450 000 000 exigé dans le DAO ; Pour le CABLE U1000 R2V CUIVRE 4X10MM2 : le groupement propose dans le tableau des spécifications techniques une intensité en régime permanent Enterré (20° C) de 76A contre 87A exigé dans le DAO ; Pour le CABLE U1000 R2V CUIVRE 4X16MM2, la tension d'essai n'est pas renseignée dans le tableau des spécifications ; Pour le CABLE U1000 R2V CUIVRE 4X35MM2, la tension d'essai n'est pas renseignée dans le tableau des spécifications ; Pour le CABLE U1000 R2V CUIVRE 2X2.5MM2, la tension d'essai n'est pas renseignée dans le tableau des spécifications ; Les catalogues et prospectus fournis sont incomplets car ne fournissent pas les informations électriques nécessaires tels que la chute de tension, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques.
20	GROUPEMENT EGF SARL / DAOUEGA SERVICES	-	-	MAXI 1 158 996 000 MINI 579 498 000	-	Non conforme Le marché fourni est relatif à la fourniture de système solaire au lieu d'un marché similaire pour la fourniture de matériel électrique de distribution comme exigé dans le DAO.
21	GROUPEMENT GFB SARL / GESEB SA BP 150 POUYENGA 01	-	-	MAXI 980 001 800 MINI 490 000 900	-	Non conforme Les marchés fournis ne sont pas tous en lien avec la fourniture de matériel électrique de distribution comme exigé dans le DAO ; Le seul marché en lien avec la fourniture de matériel électrique de distribution est de 295 000 000 F CFA contre 500 000 000 F CFA exigé dans le DAO.
22	BELIMEX SARL	-	-	MAXI 993 707 500 MINI	-	Non conforme Le chiffre d'affaires moyen certifié des trois (03) dernières années fourni est de 210 843 845 F CFA contre 1 450 000 000 F CFA exigé dans le

				496 853 750		DAO ; Les pages de garde et les PV de réception signés des marchés similaires ne sont pas fournis.
23	ENERLEC	-	-	MAXI 1 119 627 660 MINI 559 813 830	-	Conforme
24	GROUPE GUIRIBA INTERNATIONAL SARL	-	-	MAXI 1 309 800 000 MINI 654 900 000	-	Non conforme Le GROUPE GUIRIBA INTERNATIONAL SARL cité au lot 5 à l'ouverture a été ramenée au lot 4, conformément à sa lettre de soumission. Le budget étant de 1 208 190 000 F CFA, l'offre du groupe GUIRIBA INTERNATIONAL SARL est hors enveloppe budgétaire et est donc, écartée de la suite de l'analyse.
Attributaire provisoire : GROUPEMENT FASO TEENDBA / ZYC pour un montant TTC Minimum de six cent trente-cinq millions sept cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-dix (635 755 090) F CFA, et un montant TTC Maximum d'un milliard cent vingt-cinq millions quarante-deux mille quatre-vingt-dix (1 125 042 090) F CFA, suite à une augmentation des quantités de 1 445 unités pour chaque item au minimum et au maximum, soit une variation de + 14,97%, avec un délai d'exécution de cent cinquante (150) jours.						

- Lot 5 : Fourniture de câbles Alu torsadés retylène ALU 4X16 mm ² et 3X70 +1X54.6+16 mm ²						
N° d'ordre	Entreprises	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		Ouverture	Corrigé	Ouverture	Corrigé	
1	GE	-	-	MAXI 1 534 000 000 Mini 767 000 000	-	Non conforme Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 4X16 mm ² , le tableau des spécifications techniques n'a pas été renseigné comme exigé dans le DAO ; Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X70 +1X54.6 +16 mm ² , le tableau des spécifications techniques n'a pas été renseigné comme exigé dans le DAO ; Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 4X16 mm ² , les paramètres tels que la chute de tension, la longueur de câble par touret, le poids brut en charge du touret, les dimensions du touret, le marquage des conducteurs ne sont pas mentionnés sur les prospectus fournis ; Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X70 +1X54.6 +16 mm ² , les paramètres tels que la chute de tension, la longueur de câble par touret, le poids brut en charge du touret, les dimensions du touret, le marquage des conducteurs ne sont pas mentionnés sur les prospectus fournis.
2	GROUPEMENT YAAS INDUSTRIE /XINFENG CABLE	-	-	MAXI 1 231 920 000 MINI 615 960 000	-	Non conforme Les températures de surcharge et de court-circuit ne sont pas mentionnées dans les prospectus fournis ; Le certificat ISO 9001 fourni porte des dates postérieures à l'appel d'offres : date d'émission 05 25 2026, date d'expiration 06 04 2026.
3	SOBEG SARL	-	-	MAXI 1 018 812 000 MINI 509 406 000	-	Non conforme Offre anormalement basse
4	QINGZHOU CABLE / ETEL	-	-	MAXI 1 312 632 000 MINI 656 316 000	-	Non conforme Pour le câble TORSADE RETYLENE ALU 4X16 mm ² , la valeur du courant nominale admissible dans les conducteurs de phase proposée est de 72A contre 83A exigé dans le DAO ; Il y a une discordance entre la valeur renseignée dans le tableau des spécifications techniques (83A) et la valeur mentionnée dans les prospectus fourni (72A) ; Pour le câble TORSADE RETYLENE ALU 4X16 mm ² , la valeur de la chute de tension, de l'épaisseur de l'isolant et des températures maximales admissibles ne sont pas mentionnées dans le prospectus fourni, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques ; Pour le câble TORSADE RETYLENE ALU 3X70 +1x54.6 +1X16mm ² , la valeur de la chute de tension, de l'épaisseur de l'isolant et des températures maximales admissibles ne sont pas mentionnées dans les prospectus proposés, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécification techniques.
5	GROUPEMENT GALADE PRESTATIONS SARL / RMJT	-	-	MAXI 1 279 592 000 MINI 639 796 000	-	Conforme
6	GROUPEMENT SIMAD SARL / ULEE INTERNATIONAL	-	-	MAXI 1 227 200 000 MINI 613 600 000	-	Non conforme Le chiffre d'affaire moyen fourni est de 414 335 477 F CFA contre 1 900 000 000 F CFA exigé dans le DAO. ULEE internationale à fourni un état financier non certifié ; Les pages de garde et les PV de réception signés des marchés similaires ne sont pas fournis comme exigé dans le DAO ; Les prospectus fournis sont illisibles ;

						Les prospectus ne présentent ni la marque ni l'identité du fabricant ; Les prospectus ne permettent pas d'identifier les différents items des lots ; Le soumissionnaire n'a pas fait le choix au marqueur des caractéristiques qu'il propose comme exigé dans le DAO.
7	GROUPEMENT CONSORTIUM SAG NAAME / AZURE STAR	-	-	MAXI 1 109 200 000 MINI 554 600 000	-	Non conforme Pour le câble TORSADE RETYLENE ALU 3X70 +1x54.6 +1X16mm ² et le câble TORSADE RETYLENE ALU 4X16 mm ² , les informations ci-dessous fournies par le soumissionnaire dans le tableau des spécifications techniques sont incohérentes avec les type de câbles demandées dans le DAO : La longueur de câble par touret est de 100m ; Le poids du touret est de 10kg ; Le diamètre extérieur est de 2 mm ; La largeur est de 1mm. Le numéro du marché figurant sur la page de garde du marché fourni est différent du numéro sur le PV de réception fourni ; Le préambule du PV de réception indique la date du 23 au 25 novembre 2022 qui est antérieure à la date de signature du marché qui est de 2023.
8	GROUPEMENT INDISS / GAS SARL / SOGECL SARL	-	-	MAXI 1 394 288 000 MINI 697 144 000	-	Conforme
9	GROUPEMENT SGE SARL / OCO GROUP	-	-	MAXI 1 344 728 000 MINI 672 4 000	-	Non conforme Le chiffre d'affaire moyen des 3 dernières années fourni est de 1 354 032 016 F CFA contre 1 900 000 000 F CFA exigé dans le DAO ; Pour le câble TORSADE RETYLENE ALU 4X16 mm ² , le type d'isolant, l'épaisseur de l'isolant, le courant nominal admissible, la charge minimale de rupture ne sont pas mentionnées dans les prospectus fournis.
10	EGEMAT ENERGIE CÔTE D'IVOIRE / EGEMAT ENERGIE BURKINA FASO	-	-	MAXI 724 061 570 MINI 362 054 385	-	Non conforme Le budget étant de 1 640 670 000 F CFA, l'offre de EGEMAT est inférieure à 50% du budget. Elle est, donc, écartée de la suite de l'analyse conformément à l'article 115 du décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics.
11	GROUPE GUIRIBA INTERNATIONAL SARL	-	-	MAXI 1 309 800 000 ¹ MINI 654 900 000	-	Le GROUPE GUIRIBA INTERNATIONAL SARL cité au lot 5 à l'ouverture a été ramenée au lot 4, conformément à sa lettre de soumission.
12	SOCORITRA SA	-	-	MAXI 1 324 904 000 MINI 662 452 000	-	Non conforme Prospectus ou catalogues non fournis conformément aux exigences du Dao, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécifications techniques.
13	COGE-OK INTERNATIONAL SA	-	-	MAXI 1 141 060 000 MINI 570 530 000	-	Non conforme N'a pas fourni de marché similaire comme exigé dans le DAO.
14	EAI SARL	-	-	MAXI 1 286 200 000 MINI 643 100 000	-	Non conforme Le chiffre d'affaire moyen fourni par le soumissionnaire est de 1 148 956 749 F CFA contre 1 900 000 000 F CFA exigé dans le DAO.
15	GROUPE SOPAM	-	-	MAXI 1 402 784 000 MINI 701 392 000	-	Conforme
16	SOGETEL	-	-	MAXI 1 345 200 000 MINI 672 600 000	-	Conforme
17	GROUPEMENT ENERCOM BTP SARL / EDFE INDUSTRIE SARL / HUM TORE ENERGY	-	-	MAXI 1 406 727 797 MINI 703 362 998	-	Conforme
18	MCE	-	-	MAXI 1 374 000 000 MINI 687 000 000	-	Non conforme Le Chiffre d'affaires moyen certifié des trois (03) dernières années fourni par MCE est de 1 424 330 604 F CFA contre 1 900 000 000 F CFA exigé dans le DAO.
19	GROUPEMENT CTRAPE / SEET	-	-	MAXI 1 321 600 000 MINI 660 800 000	-	Non conforme Le Chiffre d'affaires moyen certifié des trois (03) dernières années fourni est de 432 997 446 F CFA contre 1 900 000 000 F CFA exigé dans le DAO.

20	SYSAID	-	-	MAXI 1 279 828 000 MINI 639 914 000	-	Conforme
21	GROUPEMENT FASO TEENDBA / ZYC	-	-	MAXI 1 312 160 000 MINI 656 080 000	-	Conforme
22	GROUPEMENT ESMAT INTERNATIONAL SARL STARLIGHT INDUSTRY / SIBKAT IMPORT EXPORT	/	-	MAXI 1 396 648 000 MINI 698 324 000	MAXI 1 340 782 080 MINI 670 391 040	Conforme Rabais de 4% sur son offre.
23	GROUPEMENT EGF SARL / DAOUEGA SERVICES	-	-	MAXI 1 406 560 000 MINI 703 280 000	-	Non conforme Le marché fourni est relatif à la fourniture de système solaire d'un montant de 585 596 469 F CFA au lieu d'un marché similaire pour la fourniture de matériel électrique de distribution de 650 000 000 F CFA exigé dans le DAO.
24	COGEA INTERNATIONAL	-	-	MAXI 1 344 964 000 MINI 672 482 000	-	Conforme
25	GROUPEMENT ELITE EASY LIGHT TECH / HUADONG CABLE GROUP	-	-	MAXI 1 329 070 061 MINI 664 535 030	-	Non conforme L'autorisation du fabricant du matériel proposé n'est pas fourni ; Les pages de garde et les PV de réception signés des marchés similaires ne sont pas fournis ;
26	GROUPEMENT CISS LOGISTIQUE / SSPC	-	-	MAXI 1 328 536 512 MINI 664 268 256	-	Non conforme Prospectus non fournis conformément aux exigences du Dao, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécifications techniques ; Les pages de garde et les PV de réception signés des marchés similaires ne sont pas fournis ; Le certificat ISO 9001 du fabricant n'est pas fourni.
27	GROUPEMENT GAFOUREY / RUITIAN CABLE	-	-	MAXI 1 148 140 000 MINI 574 070 000	-	Non conforme Le remplissage du tableau des spécifications techniques est incomplet : Pour le câble TORSADE RETYLENE ALU 4X16 mm ² , le conducteur neutre, l'isolant, l'épaisseur de l'isolant, le matériau, la forme, la classe, le courant nominal admissible et la charge de rupture n'ont pas été renseignés ; Pour le câble TORSADE RETYLENE ALU 3X70 +1x54.6 +1X16mm ² , le courant nominal admissible pour le conducteur neutre n'est pas renseigné ; Pour le câble TORSADE RETYLENE ALU 3X70 +1x54.6 +1X16mm ² et le câble TORSADE RETYLENE ALU 4X16 mm ² , les informations ci-dessous fournies par le soumissionnaire dans le tableau des spécifications techniques sont incohérentes avec les type de câbles demandées dans le DAO : La Longueur de câble par touret est de 100m ; Le diamètre extérieur du touret 13,60 mm pour le câble TORSADE RETYLENE ALU 3X70 et 7,2 mm pour le câble TORSADE RETYLENE ALU 4X16 ; La largeur du touret 9,6 mm pour le câble TORSADE RETYLENE ALU 3X70 et 4,6 mm pour le câble TORSADE RETYLENE ALU 4X16 ; Le Chiffre d'affaires moyen certifié de GAFOUREY est de 139 400 548 F CFA contre 700 000 000 FCFA exigé dans le DAO ; Le chiffre d'affaires fourni par RUTIAN CABLE n'est pas certifié. Les pages de garde et les PV de réception signés des marchés similaires ne sont pas fournis.
28	GROUPEMENT GFB SARL / GESEB SA	-	-	MAXI 1 329 152 000 MINI 664 576 000	-	Non conforme Le montant du marché similaire fourni est 295 000 000 F CFA contre 650 000 000 F CFA exigé dans le DAO.

Attributaire provisoire : GROUPEMENT GALADE PRESTATIONS SARL/ RMJT pour un montant TTC Minimum de huit cent trente-un millions six cent trente-huit mille huit cent trente-un (831 638 831) F CFA, et un montant TTC Maximum d'un milliard quatre cent soixante-onze millions quatre cent trente-quatre mille huit cent trente-un (1 471 434 831) F CFA, suite à une augmentation des quantités de 29 985 unités pour chaque item au minimum et au maximum, soit une variation de + 14,99% avec un délai d'exécution de cent cinquante (150) jours.

Lot 6 : Fourniture de câbles Alu torsadés retylène ALU 3X35 +1X54.6 +16 mm ² et 3X150 +1X70 mm ²						
N° d'ordre	Entreprises	Montant en F CFA HTVA		Montant en F CFA TTC		Observations
		Ouverture	Corrigé	Ouverture	Corrigé	
1	ALLIANCE ET CO	-	-	MAXI 1 423 080 000 MINI 711 540 000	-	Non conforme Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X35 +1X54.6 +16mm ² , les catalogues et prospectus fournis ne fournissent pas les informations nécessaires que sont :

						<p>La tension nominale ; La tension d'essais ; L'essai de type ; L'intensité régime permanent Enterré (20° C) ; L'intensité régime permanent à l'air libre 30 °C ; La Chute de tension à cos phi = 0,8 Ce qui ne permet pas de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécifications techniques.</p> <p>Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X150 + 1X70mm², les catalogues et prospectus ne sont pas fournis, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécifications techniques.</p> <p>L'épaisseur de l'isolant proposée dans le tableau des spécifications techniques est de 1,7 contre 1,8 exigée dans le DAO ;</p> <p>Les informations sur le touret ne sont pas renseignées dans le tableau des spécifications techniques ;</p> <p>Les normes demandées sont pas renseignées dans le tableau des spécifications techniques.</p>
2	GROUPEMENT YAAS INDUSTRIE /XINFENG CABLE	-	-	MAXI 1 329 860 000 MINI 664 930 000	-	<p>Non conforme</p> <p>Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X35 +1X54.6 +16mm², les catalogues et prospectus proposés ne fournissent pas les informations sur la température de surcharge et de court-circuit ;</p> <p>Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X150 + 1X70mm², les catalogues et prospectus proposés ne fournissent pas les informations sur la température de surcharge et de court-circuit.</p>
3	SOBEG SARL	-	-	MAXI 1 141 579 200 MINI 570 789 600	-	<p>Non conforme</p> <p>Offre anormalement basse</p>
4	QINGZHOU CABLE/ ETEL	-	-	MAXI 1 396 176 000 MINI 698 088 000	-	<p>Non conforme</p> <p>Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X35 +1X54.6 +16mm², le courant nominal admissible du neutre n'est pas renseigné dans le tableau des spécifications techniques ;</p> <p>Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X35 +1X54.6 +16mm², les catalogues et prospectus fournis ne fournissent pas les informations nécessaires que sont :</p> <p>La tension nominale ; La tension d'essais ; L'essai de type ; L'intensité régime permanent Enterré (20° C); L'intensité régime permanent à l'air libre 30 °C ; La Chute de tension à cos phi = 0,8 Ce qui ne permet pas de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécifications techniques.</p> <p>Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X150 + 1X70mm², les catalogues et prospectus fournis ne fournissent pas les informations nécessaires que sont :</p> <p>La tension nominale ; La tension d'essais ; L'essai de type ; L'intensité régime permanent Enterré (20° C); L'intensité régime permanent à l'air libre 30 °C ; La Chute de tension à cos phi = 0,8 Ce qui ne permet pas de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécifications techniques.</p>
5	GROUPEMENT GALADE PRESTATIONS SARL/ RMJT	-	-	MAXI 1 360 540 000 MINI 680 270 000	-	Conforme
6	GROUPEMENT SIMAD SARL / ULEE INTERNATIONAL	-	-	MAXI 1 286 200 000 MINI 643 100 000	-	<p>Non conforme</p> <p>Les pages de garde et les PV de réception signés des marchés similaires ne sont pas fournis comme exigé dans le DAO ;</p> <p>Les prospectus fournis sont illisibles ;</p> <p>Les prospectus ne présentent ni la marque ni l'identité du fabricant ;</p> <p>Les prospectus ne permettent pas d'identifier les différents items des lots ;</p> <p>Le soumissionnaire n'a pas fait le choix au marqueur des caractéristiques qu'il propose comme exigé dans le DAO.</p>

7	GROUPEMENT INDISS / GAS SARL / SOGECI SARL	-	-	MAXI 1 475 000 000 MINI 737 500 000	-	Conforme
8	GROUPEMENT SGE SARL / OCO GROUP	-	-	MAXI 1 395 208 400 MINI 697 604 200	-	Non conforme Le chiffre d'affaire moyen des 3 dernières années fourni est de 1 354 032 016 F CFA contre 2 000 000 000 F CFA exigé dans le DAO.
9	EGEMAT ENERGIE CÔTE D'IVOIRE / EGEMAT ENERGIE BURKINA FASO	-	-	MAXI 832 018 425 MINI 416 033 402	-	Non conforme Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X35 +1X54.6 +16mm ² , la température maximale admissible en court-circuit (5s) proposée par le groupement dans le tableau des spécifications techniques est de 130 au lieu 250 exigé dans le DAO ; Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X150 +1X70mm ² , la température maximale admissible en court-circuit (5s) proposée par le groupement dans le tableau des spécifications techniques est de 130 au lieu 250 exigé dans le DAO ; Le courant admissible dans le neutre est non renseigné dans le tableau des spécifications techniques.
10	SOCORITRA SA	-	-	MAXI 1 367 006 400 MINI 683 503 200	-	Non conforme Prospectus ou catalogues non fournis conformément aux exigences du Dao, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécifications techniques.
11	GROUPEMENT ENI SARL / DATIS ELECTRIC MAHAM	MAXI 1 277 500 000 MINI 638 750 000	-	-	-	Non conforme Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X35 +1X54.6 +16mm ² : Le diamètre maximal sur élément du conducteur phase n'est pas renseigné dans le tableau des spécifications techniques ; Le courant nominal admissible n'est pas renseigné dans le tableau des spécifications techniques ; La charge de rupture minimale du neutre n'est pas renseignée dans le tableau des spécifications techniques ; Les informations sur le touret ne sont pas renseignées dans le tableau des spécifications techniques. Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X150 +1X70mm ² : Le diamètre maximum sur élément n'est pas renseigné dans le tableau des spécifications techniques ; Le diamètre maximum sur torsadé n'est pas renseigné dans le tableau des spécifications techniques ; La chute de tension à cos phi = 0,8 du conducteur phase n'est pas renseigné dans le tableau des spécifications techniques ; Le courant nominal admissible du neutre n'est pas renseigné dans le tableau des spécifications techniques ; Les informations sur le touret ne sont pas renseignées dans le tableau des spécifications techniques. Chiffre d'affaires moyen des trois (03) dernières années non certifié ; Marché similaire non fourni.
12	EAI SARL	-	-	MAXI 1 451 400 000 MINI 725 700 000	-	Non conforme Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X35 +1X54.6 +16mm ² , le courant nominal admissible du neutre n'est pas renseigné dans le tableau des spécifications techniques ; Le chiffre d'affaire moyen des 3 dernières années fourni est de 1 148 956 749 F CFA contre 2 000 000 000 F CFA exigé dans le DAO.
13	GROUPEMENT 2ES / MR INTERNATIONAL SA	-	-	MAXI 1 482 941 400 MINI 741 470 700	-	Non conforme Les tableaux de spécifications techniques n'ont pas été renseignés, conformément aux exigences du DAO. Prospectus ou catalogues ne fournissent pas les informations électriques nécessaire tels que le courant nominal du neutre et du conducteur de phase, la chute de tension à cos phi 0,8, conformément aux exigences du Dao, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécifications techniques.
14	GROUPEMENT ENERCOM BTP SARL / EDFE INDUSTRIE SARL / HUM TORE ENERGY	-	-	MAXI 1 590 551 369 MINI 795 275 684	-	Non conforme Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X150 +1X70mm ² : Le diamètre maximum sur élément n'est pas renseigné dans les tableaux de spécifications techniques ; Le diamètre maximum sur torsadé n'est pas renseigné dans

						les tableaux de spécifications techniques ; La chute de tension à cos phi = 0,8 du conducteur phase n'est pas renseigné dans les tableaux de spécifications techniques ; Le courant nominal admissible du neutre n'est pas renseigné dans les tableaux de spécifications techniques. Le chiffre d'affaire moyen des 3 dernières années fourni est de 1 900 025 459,666 F CFA contre 2 000 000 000 F CFA exigé dans le DAO.
15	MCE	-	-	MAXI 1 574 070 000 MINI 787 035 000	-	Non conforme Le chiffre d'affaire moyen des 3 dernières années fourni est de 1 424 330 604 F CFA contre 2 000 000 000 F CFA exigé dans le DAO.
16	GROUPEMENT CTRAPE / SEET	-	-	MAXI 1 413 640 000 MINI 706 820 000	-	Non conforme Le chiffre d'affaire moyen des 3 dernières années fourni est de 432 997 446 F CFA contre 2 000 000 000 F CFA exigé dans le DAO.
17	GROUPEMENT PETROFA / SATEL	-	-	MAXI 1 729 796 777 MINI 864 898 388	-	Non conforme Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X35 +1X54.6 +16mm ² : Le diamètre maximal sur élément du conducteur phase n'est pas renseigné dans les tableaux de spécifications techniques ; Le courant nominal admissible n'est pas renseigné dans les tableaux de spécifications techniques ; La charge de rupture minimale du neutre n'est pas renseignée dans les tableaux de spécifications techniques ; Les informations sur le touret ne sont pas renseignées dans les tableaux de spécifications techniques. Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X150 +1X70mm ² : Le diamètre maximum sur élément n'est pas renseigné dans les tableaux de spécifications techniques ; Le diamètre maximum sur torsadé n'est pas renseigné dans les tableaux de spécifications techniques ; La chute de tension à cos phi = 0,8 du conducteur phase n'est pas renseigné dans les tableaux de spécifications techniques ; Le courant nominal admissible du neutre n'est pas renseigné dans les tableaux de spécifications techniques ; Les informations sur le touret ne sont pas renseignées dans les tableaux de spécifications techniques. Prospectus ou catalogues non fournis conformément aux exigences du Dao.
18	TECMON ENERGY	-	-	MAXI 1 360 551 800 MINI 680 275 900	-	Conforme
19	GROUPEMENT ESMAT INTERNATIONAL SARL/STARLIGH T INDUSTRY / SIBKAT IMPORT EXPORT	-	-	MAXI 1 490 163 000 MINI 745 081 500	MAXI 1 430 556 480 MINI 715 278 240	Conforme Rabais de 4% sur son offre.
20	GROUPEMENT EGF SARL / DAOUEGA SERVICES	-	-	MAXI 1 413 640 000 MINI 706 820 000	-	Non conforme Le marché fourni est relatif à la fourniture de système solaire d'un montant de 585 596 469 F CFA au lieu d'un marché similaire pour la fourniture de matériel électrique de distribution de 700 000 000 F CFA exigé dans le DAO.
21	COGEA INTERNATIONAL	-	-	MAXI 1 441 901 000 MINI 720 950 000	-	Non conforme Prospectus ou catalogues non fournis conformément aux exigences du Dao, ne permettant pas ainsi, de vérifier la conformité des valeurs renseignées par l'entreprise dans les tableaux de spécifications techniques ; Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X150 +1X70mm ² , COGEA n'a pas fourni l'autorisation du fabricant NEXANS dont le matériel est proposé dans les tableaux de spécifications techniques.
22	GROUPEMENT ELITE EASY LIGHT TECH / HUADONG CABLE GROUP	-	-	MAXI 1 410 274 404 MINI 705 137 202	-	Non conforme Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X35 +1X54.6 +16mm ² , le courant nominal admissible du neutre n'est pas renseigné dans les tableaux de spécifications techniques ; Autorisation du fabricant non fournie ; Prospectus ou catalogues non fournis ; Marché Similaire non fourni.

23	GROUPEMENT CISS LOGISTIQUE / SSPC	-	-	MAXI 1 411 495 421 MINI 705 747 710	-	Non conforme Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X150 + 1X70mm ² , le courant nominal admissible du neutre n'est pas renseigné dans les tableaux de spécifications techniques ; Prospectus ou catalogues non fournis ; Marché Similaire non fourni.
24	GROUPEMENT MARTIN PECHEUR / HEXING	-	-	MAXI 2 076 800 Euro MINI 1 038 400 Euro	-	Non conforme Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X35 +1X54.6 +16mm ² , le tableau de spécifications techniques ne fournit pas les informations ci-dessous : Le type ; L'installation ; Le montage ; Le courant admissible du conducteur phase proposé dans le catalogue du fabricant est de 110A au lieu de 138A exigé dans le DAO ; Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X150 + 1X70mm ² , le tableau de spécifications techniques ne fournit pas les informations ci-dessous : Le type ; L'installation ; Le montage ; Le courant admissible du conducteur phase proposé dans le catalogue du fabricant est de 275A au lieu de 349A exigé dans le DAO.
25	GROUPEMENT GFB SARL / GESEB SA	-	-	MAXI 1 414 112 000 MINI 707 056 000	-	Non conforme Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X35+1X54.6 +16mm ² , le courant nominal admissible du neutre n'est pas renseigné ; Pour le CABLE TORSADE RETYLENE ALU 3X150 + 1X70mm ² , le courant nominal admissible du neutre n'est pas renseigné ; Le marché similaire fourni pour la fourniture de matériel électrique de distribution est d'un montant de 295 000 000 F CFA au lieu de 700 000 000 F CFA exigé dans le DAO.
26	ENERLEC	-	-	MAXI 1 417 416 000 MINI 708 708 000	-	Conforme

Attributaire provisoire : TECMON ENERGY pour un montant TTC Minimum de huit cent quatre-vingt-trois millions trois cent deux mille huit cent six (883 302 806) F CFA, et un montant TTC Maximum d'un milliard cinq cent soixante-trois millions cinq cent soixante-dix-huit mille sept cent six (1 563 578 706) F CFA, suite à une augmentation des quantités de 56 500 unités à l'item 1 et 2 700 unités à l'item 2 au minimum et au maximum, soit une variation de + 14,92% avec un délai d'exécution de cent cinquante (150) jours.

**Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics
et des Engagements Financiers**

<http://www.dgcmef.gov.bf>



APPELS D'OFFRES

DES MINISTÈRES ET INSTITUTIONS MAITRISES D'OUVRAGES DÉLEGUÉES

Fournitures et Services courants

ECOLE POLYTECHNIQUE DE OUAGADOUGOU

Prestation de gardiennage et de sécurité des locaux et des biens du site des instituts et de la direction générale au profit de l'EPO

Avis de demande de prix à commande
N°2026_001/MESRI/SG/EPO/DG/PRCP du 03/12/2025
Financement : Budget de l'EPO ; Exercice 2026

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics exercice 2026, de l'Ecole Polytechnique de Ouagadougou (EPO).

1. L'EPO lance une demande de prix ayant pour objet la prestation de gardiennage et de sécurité des locaux et des biens au profit de l'EPO.
2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'Administration.
La prestation de gardiennage se décompose en *deux lots* répartis comme suit :
Lot 1 : Prestation de gardiennage et de sécurité des locaux et des biens du site de la Direction générale et la villa des enseignants au profit de l'EPO pour un montant prévisionnel de **neuf millions cinquante-sept mille (9 057 000) francs CFA TTC** ;
Lot 2 : Prestation de gardiennage et de sécurité des locaux et des biens du site des instituts au profit de l'EPO pour un montant prévisionnel de **sept millions huit cent quarante-trois mille (7 843 000) francs CFA TTC**
Les Candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou l'ensemble des lots.
Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.
3. Le délai d'exécution: *année budgétaire 2026 avec trois mois par commande*.
4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux de la Personne responsable de la commande publique au sein des bâtiments abritant la Direction générale de l'EPO, sise au quartier Nagrin sur la route de Léo. Au côté Ouest du feu tricolore, suivant celui de l'hôtel Palace de Ouaga 2000. Téléphone 72 71 72 72.
5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix au secrétariat de la Personne responsable de la commande publique et moyennant paiement d'un montant non remboursable de : **vingt mille (20 000) francs CFA pour chaque lot** à l'Agence Comptable de l'EPO. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable de la Commande Publique ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.
6. Les offres présentées en **un original et trois (03) copies**, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **deux cent soixante et onze mille (271 000) francs CFA pour le lot 1 et deux cent trente-cinq mille (235 000) francs CFA pour le lot 2** devront parvenir ou être remises à l'adresse au secrétariat de la Personne responsable de la commande publique au sein des bâtiments abritant la Direction générale de l'EPO, sise au quartier Nagrin sur la route de Léo. Au côté Ouest du feu tricolore, suivant celui de l'hôtel Palace de Ouaga 2000. Téléphone 72 71 72 72 avant le **lundi 22 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.
En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable de la Commande Publique ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.
7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de **soixante** (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

La Personne Responsable de la Commande Publique

Mahamoudou SAVADOGO
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

Fournitures et Services courants

RADIODIFFUSION-TELEVISION DU BURKINA

Nettoyage de bâtiments administratifs de la RTB

Avis de demande de prix

N°2025-27/MCCAT/SG/DG-RTB/PRM du 02/12/2025

Financement : *Budget de la RTB – Exercice 2026*

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics - exercice 2026, de la Radiodiffusion-Télévision du Burkina.

1. La Radiodiffusion-Télévision du Burkina dont l'identification complète est précisée aux *Données particulières de la demande de prix (DPDPX)* lance une demande de prix ayant pour objet *le nettoyage des bâtiments administratifs* tels que décrits dans les *Données particulières de la demande de prix*.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les acquisitions sont constituées de neuf (09) lots :

Lot 1 : Entretien et nettoyage des bâtiments administratifs de la RTB / Télévision Nationale ;

Lot 2 : Entretien et nettoyage des bâtiments administratifs du Centre National de Maintenance de la Patte d'Oie et du Centre Émetteur de Kamboinsin ;

Lot 3 : Entretien et nettoyage des bâtiments administratifs des RTB 2 Tenkodogo et Ouahigouya ;

Lot 4 : Entretien et nettoyage des bâtiments administratifs de la RTB 2 Gaoua ;

Lot 5 : Entretien et nettoyage des bâtiments administratifs de la RTB / Radios Nationale et Rurale.

Lot 6 : Entretien et nettoyage des bâtiments administratifs de la DCM (ex C.E.S) ;

Lot 7 : Entretien et nettoyage des bâtiments administratifs des RTB Bobo et Déodougou ;

Lot 8 : Entretien et nettoyage des bâtiments administratifs des RTB Dori et Kaya ;

Lot 9 : Entretien et nettoyage des bâtiments administratifs de la RTB Fada.

Montants prévisionnels par lot :

Lot 1 : neuf millions deux cent cinquante mille (9 250 000) francs CFA;

Lot 2 : cinq millions cinq cent mille (5 500 000) francs CFA;

Lot 3 : cinq millions (5 000 000) francs CFA;

Lot 4 : six millions (6 000 000) francs CFA;

Lot 5 : neuf millions sept cent cinquante mille (9 750 000) francs CFA;

Lot 6 : six millions cinq cent mille (6 500 000) francs CFA;

Lot 7 : douze millions sept cent cinquante mille (12 750 000) francs CFA;

Lot 8 : sept millions deux cent cinquante mille (7 250 000) francs CFA

Lot 9 : cinq millions cinq cent mille (5 500 000) francs CFA.

3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : 90 jours par commande durant l'année budgétaire 2026.

4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix au **Secrétariat de la Direction des Finances et de la Comptabilité de la Radiodiffusion-Télévision du Burkina sis au 5ème étage à l'immeuble de la LONAB, rue de la Chance, 01 BP 2530 Ouagadougou 01. Tel : 25 33 35 72 / 25 33 35 69.**

5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix au **Secrétariat de la Direction des Finances et de la Comptabilité de la Radiodiffusion-Télévision du Burkina sis au 5ème étage à l'immeuble de la LONAB, rue de la Chance, 01 BP 2530 Ouagadougou 01. Tel : 25 33 35 72 / 25 33 35 69 et moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt mille (20 000) francs CFA par lot** auprès de **Direction des Finances et de la Comptabilité de la Radiodiffusion-Télévision du Burkina sis au 5ème étage à l'immeuble de la LONAB, rue de la Chance, 01 BP 2530 Ouagadougou 01. Tel : 25 33 35 71.**

6. Les offres présentées en **un (01) original et deux (02) copies**, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de :

Lot 1 : Deux cent mille (200 000) francs CFA ;

Lot 2 : Cent mille (100 000) francs CFA ;

Lot 3 : Cent mille (100 000) francs CFA ;

Lot 4 : Cent cinquante mille (150 000) francs CFA ;

Lot 5 : Deux cent cinquante mille (250 000) francs CFA ;

Lot 6 : Cent cinquante mille (150 000) francs CFA ;

Lot 7 : Trois cent mille (300 000) francs CFA ;

Lot 8 : Deux cent mille (200 000) francs CFA ;

Lot 9 : Cent mille (100 000) francs CFA

devront parvenir ou être remises au **Personne Responsable des Marchés publics de la Radiodiffusion-Télévision du Burkina sis au 5ème étage à l'immeuble de la LONAB, rue de la Chance, 01 BP 2530 Ouagadougou 01. Tel : 25 33 35 72 / 25 33 35 69 avant le lundi 22 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU, heure locale.**

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

Célestin YARA

Fournitures et Services courants

SALON INTERNATIONAL DE L'ARTISANAT DE OUAGADOUGOU

Entretien et nettoyage des sites du SIAO

Avis de demande de prix à commandes
N°2025_011/SIAO/DG/PRM du 25/11/2026

Cet avis de demande de prix à commandes fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics, Exercice 2026 du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO).

1. le SIAO dont l'identification complète est précisée aux *Données particulières de la demande de prix (DPDPX)* lance une demande de prix à commandes ayant pour objet l'entretien et le nettoyage des sites de la structure tels que décrits dans les *Données particulières de la demande de prix*.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les prestations se décomposent en **quatre (04) lots** répartis comme suit.

Lot 1 : Entretien et nettoyage des locaux du SIAO ;

Lot 2 : Entretien et nettoyage des locaux du village artisanal de Ouagadougou ;

Lot 3 : Entretien et nettoyage des locaux du village artisanal de Bobo-Dioulasso ;

Lot 4 : Entretien et nettoyage des locaux de du Village Artisanal de Kaya.

Les Candidats ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : **douze 12 mois au maximum**.

4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux de la Personne Responsable des Marchés de sis au business center du SIAO.

5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à la Personne Responsable des Marchés sis au business center moyennant paiement d'un montant non remboursable de **vingt mille (20 000) francs CFA** pour chacun des lots auprès de la Direction Financière et Comptable (DFC) du SIAO. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.

6. Les offres présentées en un original et deux (02) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant **deux cent mille (200 000) FCFA** pour le **lot 1** et **de cent mille (100 000) FCFA** pour les **lots 2 ; 3 et 4** devront parvenir ou être remises au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés sis au SIAO sis au business Center du SIAO avant le **lundi 22 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU**.

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

NB : l'enveloppe prévisionnelle est de **treize millions (13 000 000) pour le lot 1 ; cinq millions (5 000 000) pour les lot 2 ; 3 et 4**.

Le président de la Commission d'attribution des marchés

Emanuel N BAMOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Étoile

Fournitures et Services courants

SALON INTERNATIONAL DE L'ARTISANAT DE OUAGADOUGOU

Sécurisation des sites du SIAO

Avis de demande de prix à commandes
N°2025_012/SIAO/DG/PRM du 01/12/2026

Cet avis de demande de prix à commandes fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics, Exercice 2026 du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO).

1. le SIAO dont l'identification complète est précisée aux *Données particulières de la demande de prix (DPDPX)* lance une demande de prix à commandes ayant pour objet la sécurisation des sites de la structure tels que décrits dans les *Données particulières de la demande de prix*.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les prestations se décomposent en **quatre (04) lots** répartis comme suit.

Lot 1 : Sécurisation des locaux du SIAO ;

Lot 2 : Sécurisation des locaux du village artisanal de Ouagadougou ;

Lot 3 : Sécurisation des locaux du village artisanal de Bobo-Dioulasso ;

Lot 4 : Sécurisation des locaux du village Artisanal de Kaya.

Les Candidats ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : **douze 12 mois au maximum**.

4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux de la Personne Responsable des Marchés sis au business center du SIAO.

5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à la Personne Responsable des Marchés sis au business center moyennant paiement d'un montant non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) francs CFA** pour le **lot 1** et **vingt mille (20 000) francs CFA** pour les **lot 2,3 et 4** auprès de la Direction Financière et Comptable (DFC) du SIAO. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.

6. Les offres présentées en un original et deux (02) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant **quatre cent mille (400 000) FCFA** pour le **lot 1** et de **cent mille (100 000) FCFA** pour les **lots 2;3 et 4** devront parvenir ou être remises au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés sis au SIAO sis au business Center du SIAO avant le **lundi 22 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU**.

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

NB : l'enveloppe prévisionnelle est de **vingt quatre millions (24 000 000) pour le lot 1 ; huit millions (8 000 000) pour les lot 2 ; 3 et 4.**

Le président de la Commission d'attribution des marchés

Emanuel N BAMOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

Fournitures et Services courants

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TENGANDOGO

Gardiennage et sécurité du patrimoine du CHU-T

RECTIFICATIF DU QUOTIDIEN N° 4289°4290 DE MERCREDI 10 & jeudi 11 décembre 2025, PAGE 48,
PORTANT SUR LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES

Avis d'appel d'offres ouvert accéléré à commandes
N°2025/06/MS/SG/CHU-T du 24/11/2025
Financement : BUDGET – CHU-T-Gestion 2026

1. Cet avis d'appel d'offres ouvert accéléré à commandes (par anticipation) fait suite au projet de plan de passation des marchés publics **gestion 2026**, du Centre Hospitalier Universitaire de TENGANDOGO (CHU-T).

2. Le Centre Hospitalier Universitaire DE TENGANDOGO (CHU-T) dispose de fonds sur le budget du CHU-T, afin de financer **le gardiennage et la sécurité du patrimoine du CHU-T**.

3. Le Centre Hospitalier Universitaire DE TENGANDOGO (CHU-T) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la prestation des services suivants : **Gardiennage et sécurité du patrimoine du CHU-T**.

Les prestations se décomposent en trois (03) lots répartis comme suit :

-Lot 1 : **Gardiennage et la sécurité des bâtiments administratifs et annexes du CHU-T et du Centre de cancérologie de Ouagadougou (CECO) ;**
-Lot 2 : **Gardiennage et la sécurité des bâtiments cliniques et annexes du CHU-T ;**
-lot 3 : **Gardiennage et la sécurité du bâtiment de la médecine physique et réadaptation (MPR), du centre de neurochirurgie et des bâtiments cliniques du CHU-T.**

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

N.B : Chaque soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un lot.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des marchés publics et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : BP 11 BP 104 Ouaga CMS 11, Route nationale N°6 sise à Tengandogo au 1^{er} étage du Bâtiment administratif -Direction des marchés publics ; Tél : 25 49 09 00 Poste 1138 ; de 7H30 à 15H 30

4. Les exigences en matière de qualifications sont :

Capacité technique et expérience :

Voir le DPAO et les ST pour les informations détaillées.

5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement¹ d'une somme non remboursable de **trente mille (30 000) F CFA pour le lot 1, de trente mille (30 000) F CFA pour le lot 2 et vingt-cinq mille (25 000) F CFA pour le lot 3** à l'adresse mentionnée ci-après : Direction financière et comptable du CHU-T. La méthode de paiement sera par espèces auprès de la caisse du CHU-T.

6. Les offres devront être soumises au service des marchés du CHU-T au plus tard le **mercredi 24 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU** en un (1) original et [comme spécifié au DPAO] copies. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **d'un million vingt mille (1 020 000) francs CFA pour le lot 1, un million cent-dix mille (1 110 000) francs CFA pour le lot 2 et sept cent trente mille (730 000) pour le lot 3.**

7. Les montants prévisionnels des enveloppes sont de **cinquante-trois millions (51 000 000) F CFA TTC pour le lot 1, quarante-six millions cinq cents (55 500 000) FCFA TTC pour le lot 2 et Trente-six millions cinq cent mille (36 500 000) FCFA TTC pour le lot 3.**

8. Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 19.1 des IC et au DPAO.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **mercredi 24 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU** dans la salle de réunion située au R+1 du bâtiment administratif du CHU-T.

**Le Président de la Commission
d'Attribution des marchés**

Ollé DOLY
Administrateur des services de santé

Fournitures et Services courants

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TENGANDOGO

Concession de la restauration du CHU-T

RECTIFICATIF DU QUOTIDIEN N° 4289°4290 DE MERCREDI 10 & jeudi 11 décembre 2025, PAGE 49,
PORTANT SUR LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES

Avis d'appel d'offres ouvert accéléré à commandes
N°2025/05/MS/SG/ CHU-T/DG/DMP - Date : 24/11/2025
Financement : BUDGET – CHU-T-Gestion 2026

1. Cet avis d'appel d'offres ouvert accéléré à commandes fait suite au projet de plan de passation des marchés publics gestion 2026, du Centre Hospitalier Universitaire de Tengandogo (CHU-T).
2. Le Centre Hospitalier Universitaire de Tengandogo (CHU-T) dispose de fonds sur le budget du CHU-T, afin de financer la **concession de la restauration du CHU-T**.
3. Le Centre Hospitalier Universitaire de Tengandogo (CHU-T) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la prestation des services suivants : **concession de la restauration du CHU-T**.

Les prestations se décomposent en un (01) lot unique subdivisé en trois items :

- Item N° 1 : Restauration des malades hospitalisés ;
- Item N° 2 : Restauration du personnel de permanence et de garde ;
- Item N° 3 : restauration du personnel les jours de fête officielle.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini aux *articles 63 et suivants du décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF* du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de : **Olio DOLY** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : BP 11 BP 104 Ouaga CMS 11, Route nationale N°6 sise à Tengandogo au 1^{er} étage du Bâtiment administratif Tél : **25 49 09 00 Poste 1138 ; de 8 H à 15H 30**

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

Capacité financière :

Le soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- La disponibilité d'une ligne de crédit de **cent cinquante millions (150 000 000) F CFA** ;
- Une attestation de chiffre d'affaires moyen requis pour les 3 dernières années de **un milliard cent vingt-cinq millions (1 125 000 000) FCFA**.

Capacité technique et expérience :

Joindre obligatoirement l'attestation de bonne exécution dans le domaine de la restauration collective

faire la preuve de la disponibilité du matériel en joignant une liste notariée ou les reçus d'achat ou un contrat de location

Joindre obligatoirement les pièces attestant la qualification du personnel clé exigées (certificat, diplôme ou attestation de stage, CV dûment signé)

Joindre obligatoirement 03 marchés dans le milieu hospitalier et justifiés par des copies de page de garde et de signature des marchés et des procès-verbaux de réception définitive ou une attestation de bonne fin d'exécution

Voir le DAO pour les informations détaillées.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement² d'une somme non remboursable **de deux cent cinquante mille (250 000) F CFA** à l'adresse mentionnée ci-après : Direction financière et comptable du CHU-T. La méthode de paiement sera par espèces auprès de la caisse du CHU-T

7. Les offres devront être soumises au service des marchés du CHU-T au plus tard le **mercredi 24 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU** en un (1) original et trois (03) copies. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **quinze millions (15 000 000) francs CFA** conformément à l'article 100 du décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics.

Le montant prévisionnel de l'enveloppe est de **sept cent cinquante millions (750 000 000) FCFA TTC**.

8. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 19.1 des IC et au DPAO.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **mercredi 24 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU** dans la salle de réunion située au R+1 du bâtiment administratif du CHU-T.

NB : les dispositions innovantes du décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 seront considérées et prises en compte dans le déroulement de la procédure de passation.

Le Directeur des Marchés Publics

Olio DOLY
Administrateur des services de santé

Fournitures et Services courants

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Fourniture d'équipement de transport et de manutention pour l'opérationnalisation des brigades de l'ONBAH

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

(Processus à Deux Enveloppes)

AOI N° 2025-30F/MARAH/SG/DMP

Projet : Projet de Sécurité de l'Eau au Burkina Faso (PSE-BF)

Acheteur : MARAH

Pays : Burkina Faso

Prêt/Crédit/Don N° : Prêt IDA N°7559-BF

Intitulé du Marché : Fourniture d'équipement de transport et de manutention pour l'opérationnalisation des brigades de l'ONBAH

1. Le Gouvernement du Burkina Faso a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet de Sécurité de l'Eau au Burkina Faso (PSE-BF), et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre des Marchés de fourniture d'équipements de transport et de manutention pour l'opérationnalisation des brigades de l'ONBAH.

Pour ces marchés, l'Emprunteur utilisera la méthode de décaissement par Paiement Direct, telle que définie dans les Directives de Décaissement de la Banque mondiale pour le Financement de Projet d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché prévoit l'utilisation de crédit documentaire.

2. Un Soumissionnaire peut présenter une offre pour un ou plusieurs marchés, comme précisé dans le Document d'Appel d'Offres. Un Soumissionnaire désirant offrir un rabais dans le cas où plusieurs marchés leur seraient attribués, seront autorisés à le faire, mais ils devront indiquer ces rabais dans le Formulaire d'Offre.
3. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des équipements de transport et de manutention pour l'opérationnalisation des brigades de l'ONBAH repartis en cinq (5) lots comme suit :
 - **lot 1 : Fourniture de matériel de laboratoire et de topographique de chantier ;**
 - **lot 2 : Fourniture du matériel de transport ;**
 - **lot 3 : Fourniture d'équipements lourds de terrassement ;**
 - **lot 4 : Fourniture d'équipement de production et transport de béton ;**
 - **lot 5 : Fourniture de camion-citerne de transport.**
4. Les candidats éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Marchés Publics (DMP) du MARAH, Immeuble du MARAH sis à Ouaga 2000, Rez-de-chaussée, 03 BP 7010 Ouagadougou 03, Burkina Faso, Tél : (00226) 25 41 17 47, e-mail : dmpmaah@gmail.com. Les heures d'ouverture et de fermeture sont les suivantes : du lundi au jeudi (07 heures 30 minutes 12 heures 30 minutes et de 13 heures 00 minute à 16 heures 00 minute) et le vendredi (de 07 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 13 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes).
5. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence internationale (AOI) tel que défini dans le « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement* » de la Banque mondiale (février 2025), et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.
6. **Le délai de livraison pour chaque lot est de cent-vingt (120) jours.**
7. Le dossier d'appel d'offres complet en français, peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de : **cent cinquante mille (150 000) Francs CFA soit deux cent cinquante (250) dollars USD.**
8. Le paiement sera effectué en espèces ou par chèque certifié auprès de la régie de recettes de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers (DGCMEF), sise 395, Avenue Ho Chi Minh, 01 BP 6444 Ouagadougou 01, Tél : 25 32 47 75/25 32 46 12. La méthode de paiement sera au comptant ou par chèque certifié libellé au nom de FE/DGCMEF ou par virement bancaire au compte suivant :

Pour tout virement bancaire effectué du Burkina Faso ou de la zone UEMOA au profit dudit compte, bien vouloir utiliser les références ci-dessous :

Banque : Trésor public

Code banque : BF670

Code guichet : 01001
Compte : 001010000001
Clé RIB : 49

Pour tout virement bancaire effectué des zones hors UEMOA au profit dudit compte, bien vouloir utiliser les références ci-dessous :

Banque : Trésor Public
Compte : BF000000050011
Code IBAN : BF000 01001 000000050011 61
BCEAO BURKINA
CODE SWIFT: BCAOBFBF
BCEAO SIEGE DAKAR
INTERMEDIAIRE : Code swift=BCAOSNDA

Le document d'appel d'offres sera adressé par voie électronique.

9. Les Offres seront évaluées conformément au processus d'évaluation défini dans le dossier d'appel d'offres. Les pondérations suivantes s'appliqueront aux Critères notés (y compris les facteurs techniques et autres que le prix) : soixante-dix pour cent (70%) et pour le coût de l'Offre trente pour cent (30%).
10. Les offres présentées en un (01) original et trois (03) copies, devront parvenir ou être remises sous plis fermés au Secrétariat de la **Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH)**, sise à l'immeuble dudit Ministère à Ouagadougou 2000, téléphone 51-91-03-79 / 67-46-14-07-Burkina Faso, au plus tard le lundi 26 janvier 2026 à neuf (09) heures TU, avec la mention « **Fourniture d'équipement de transport et de manutention pour l'opérationnalisation des brigades de l'ONBAH dans le cadre du Projet de Sécurité de l'Eau au Burkina Faso (PSE-BF)** ».

La soumission des offres par voie électronique *ne sera pas* autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les enveloppes extérieures des Offres marquées « OFFRE ORIGINALE », et les enveloppes intérieures marquées « PARTIE TECHNIQUE » seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente dans la salle de réunion de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques, sise à l'immeuble dudit Ministère le lundi 26 janvier 2026 à partir de 09 h 30mn GMT.

Toutes les enveloppes marquées « PARTIE FINANCIER DEUXIEME ENVELOPPE » devront rester non ouvertes et seront conservées en un lieu sûr par l'Acheteur jusqu'à la deuxième ouverture publique.

Une marge de préférence « *ne sera pas* » octroyée aux soumissionnaires éligibles.

11. Toutes les offres doivent comprendre « *une Garantie de l'Offre* », pour un montant de :

Pour le Lot 1 : **vingt-sept millions (27 000 000) Francs CFA** ;
Pour le Lot 2 : **cent vingt-six millions (126 000 000) Francs CFA** ;
Pour le Lot 3 : **cent trente-neuf millions (139 000 000) Francs CFA** ;
Pour le Lot 4 : **Quarante-six millions (46 000 000) Francs CFA** ;
Pour le Lot 5 : **soixante-un million (61 000 000) Francs CFA**.

L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés de la Banque mondiale exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH), sise à l'immeuble dudit Ministère à Ouagadougou 2000, téléphone 51-91-03-79 / 67-46-14-07-Burkina Faso.

Le Président de la commission d'attribution des marchés

Wendsongda Elie ZONGO
Administrateur des services financiers

Fournitures et Services courants

PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL PHASE 2- BURKINA FASO

Acquisition et installation d'équipements de comptage d'alevins au profit de la DGRH

AVIS DE DEMANDE COTATION

N°2025-015/MARAH/SG/PRAPS 2-BF

Date de la Demande de Cotation : 08décembre 2025

Pays : Burkina Faso

COMPOSANTE 3 : Amélioration des chaînes de valeur du bétail

Source de financement : Banque Mondiale accord de crédit IDA 75790 BF du 05/07/2025

Numéro de la demande de cotation : N°2025-015/MARAH/SG/PRAPS2-BF

Référence STEP: BF-PRAPS-BF-513402-GO-RFQ

Objet du Marché : Acquisition et installation d'équipements de comptage d'alevins au profit de la DGRH dans le cadre du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel Phase 2-Burkina Faso (PRAPS 2-BF)

1. Le Burkina Faso a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le coût du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel-Burkina Faso (PRAPS 2-BF). Conformément aux procédures de la Banque mondiale, le projet se propose d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du marché relatif à l'**acquisition et l'installation d'équipements de comptage d'alevins au profit de la DGRH dans le cadre du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel Phase 2-Burkina Faso (PRAPS 2-BF)**.
2. L'objectif global de la prestation est de d'acquérir du matériel de comptage d'alevins. A ce titre cet avis est publié en vue de sélectionner les fournisseurs pour l'**acquisition et l'équipement d'équipements de comptage d'alevins au profit de la DGRH dans le cadre du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel Phase 2-Burkina Faso (PRAPS 2-BF)**.
3. La passation du Marché sera conduite par la procédure de demande de cotations telle que prévue au point 5.1 « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » de la Banque mondiale de Juillet 2016 Révision Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023 et Février 2025 ».
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'unité de coordination du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel-Burkina Faso (PRAPS 2-BF) sise à Ouagadougou (Paspanga) sur l'avenue de l'indépendance en face de l'Office de Santé des Travailleurs (OST), dans la cour de la Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) au 1er étage de l'immeuble R+3, 01 BP 1475 Ouagadougou 01, Tel : (+226) 03 84 44 44 de 07 heures 30 minutes à 16 heures 00 minute du lundi au jeudi et de 07 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes le vendredi.
5. Le dossier de demande de cotation en français peut être obtenu par les candidats intéressés en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous et contre un paiement forfaitaire non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA**. La méthode de paiement sera en espèce auprès du Régisseur de la Direction Générale du Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers (DG-CMEF) / Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), sis à Ouagadougou, 395 avenue HO Chi Minh, Tél : (+226) 25 32 47 76.
6. Les offres devront être remises main à main au secrétariat du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel-Burkina Faso (PRAPS 2-BF) sise dans la cour de la Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) au 1er étage de l'immeuble R+3, Avenue de l'indépendance en face de l'Office de Santé des Travailleurs (OST) au plus tard le **lundi 22 décembre 2025 à 9 h TU** en un (1) original et deux (02) copies. L'ouverture des plis se fera à l'issue des dépôts des offres, dans les locaux du projet le **lundi 22 décembre 2025 à partir de 9 h 00 mn** et les fournisseurs qui le souhaitent peuvent y assister.
➤ La soumission des offres par voie électronique « ne sera pas » autorisée.
➤ Les offres remises en retard (hors délai) ne seront pas acceptées.
7. Les offres doivent comprendre :
 - une garantie de soumission, en FCFA ou dans une monnaie librement convertible d'un montant de **six millions (6 000 000) Francs CFA**.
 - un chiffre d'affaires d'un montant de **deux cent cinquante millions (250 000 000) F CFA** au cours des **trois (03) dernières années**.
 - une ligne de crédit d'un montant de **trente huit millions (38 000 000) F CFA**
8. Les offres resteront valables pendant soixante (60) jours pour compter de la date limite ci-dessus fixée pour leur remise. Le délai de livraison est de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires**.
9. L'administration se réserve le droit d'accepter, de rejeter toutes les offres ou d'annuler la procédure de demande de cotation à tout moment avant l'attribution du marché ou de ne point donner suite à cette demande de consultation sans être tenue de fournir les raisons de sa décision.

Le Coordonnateur

Dr Souleymane PINDE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

Travaux

AGENCE DE CONSEIL ET DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE EN BATIMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

REALISATION DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR L'INSTALLATION D'UN MOULIN MAIS A BANFORA POUR LE COMPTE DE LA MINOTERIE DU FASO (MINOFA)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL ACCELERE N°2025-001/ACOMOD-B/DG/DPM DU 08 DECEMBRE 2025 SUIVANT AUTORISTAION N° 2025-147/MINOFA/DG

1. L'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguee en bâtiment et aménagement urbain du Burkina Faso (ACOMOD-BURKINA) a obtenu des fonds de la Minoterie du Faso (MINOFA) afin de financer la réalisation des travaux de Génie Civil pour l'installation d'un moulin maïs à Banfora à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché.
2. Le montant prévisionnel du présent appel d'offres est de **cent cinquante un millions huit cent cinquante-sept mille huit cent cinquante un (151 857 851) francs CFA TTC**
3. Le présent appel d'offres est réservé à : SANS OBJET
4. L'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguee en bâtiment et aménagement urbain du Burkina Faso (ACOMOD-BURKINA) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : **Lot Unique : Réalisation des travaux de Génie Civil pour l'installation d'un moulin maïs à Banfora pour le compte de la Minoterie du Faso (MINOFA) avec un délai d'exécution de trois (03) mois.**
5. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert tel que défini au point 3 de l'article 6 et suivants du décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **secrétariat de la Direction de la Passation des Marchés (DPM)** de l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguee en bâtiment et aménagement urbain (ACOMOD) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Boîte postale : B.P 632 Ouagadougou CMS 10 011 OUAGADOUGOU, Tél :(+226) 25 40 79 07 Ouagadougou – BF. Email : acomodb@gmail.com. Sise Avenue de l'Europe Ouagadougou – Burkina Faso du lundi au vendredi de 7h 30mn à 16h 30mn TU.
7. Les exigences en matière de qualifications sont : Entreprises disposant d'un agrément technique en cours de validité de la **catégorie B3** du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et couvrant la zone d'intervention du projet. Voir le DPAO pour les informations détaillées
8. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **cent cinquante mille (150 000) francs CFA** à l'adresse mentionnée ci-après à la comptabilité de l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguee en bâtiment et aménagement urbain (ACOMOD), B.P 632 Ouagadougou CMS 10 011 OUAGADOUGOU, Tél :(+226) 25 40 79 07 Ouagadougou – Burkina Faso. Email : acomodb@gmail.com. Sise Avenue de l'Europe Ouagadougou, 2^{ème} étage. La méthode de paiement sera *l'espèce*.
9. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Direction de la Passation des Marchés (DPM) de l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguee en bâtiment et aménagement urbain (ACOMOD-BURKINA) Sise au RDC de l'agence, B.P 632 Ouagadougou CMS 10 011 OUAGADOUGOU, Tél :(+226) 25 40 79 07 au plus tard le 26 décembre 2025 à 9 heures 00 mn TU en un (1) original, deux (02) copies et les fichiers Excel des devis.** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, sous la forme d'une déclaration de garantie ou d'une garantie financière d'un montant de cinq millions (**5 000 000**) francs CFA.
11. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de **cent vingt (120)** jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.
12. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **26 décembre 2025 à 9 heures 00 mn TU dans la salle de réunion de l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguee en bâtiment et aménagement urbain (ACOMOD-BURKINA) Sise au RDC, B.P 632 Ouagadougou CMS 10 011 OUAGADOUGOU, Tél :(+226) 25 40 79 07.**

Le DIRECTEUR GENERAL.
Président de la Commission d'attribution des marchés

Diodama Gaston KABORE
Chevalier de l'Ordre de Mérite Burkinabè

Travaux

AGENCE DE CONSEIL ET DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE EN BATIMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

REALISATION DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR L'INSTALLATION D'UN MOULIN BLE A BOBO-DIOULASSO POUR LE COMPTE DE LA MINOTERIE DU FASO (MINOFA)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL ACCELERE
N°2025-002/ACOMOD-B/DG/DPM DU 08 DECEMBRE 2025
SUIVANT AUTORISTAION N° 2025-147/MINOFA/DG

1. L'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguee en bâtiment et aménagement urbain du Burkina Faso (ACOMOD-BURKINA) a obtenu des fonds de la Minoterie du Faso (MINOFA) afin de financer la réalisation des travaux de Génie Civil pour l'installation d'un moulin Blé à Bobo-Dioulasso à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché.
2. Le montant prévisionnel du présent appel d'offres est de **cent soixante-quinze millions cinq cent quarante mille (175 540 000) francs CFA TTC**
3. Le présent appel d'offres est réservé à : SANS OBJET
4. L'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguee en bâtiment et aménagement urbain du Burkina Faso (ACOMOD-BURKINA) sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : **Lot Unique : Réalisation des travaux de Génie Civil pour l'installation d'un moulin Blé à Bobo-Dioulasso pour le compte de la Minoterie du Faso (MINOFA) avec un délai d'exécution de trois (03) mois.**
5. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert tel que défini au point 3 de l'article 6 et suivants du décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **secrétariat de la Direction de la Passation des Marchés (DPM)** de l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguee en bâtiment et aménagement urbain (ACOMOD) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Boîte postale : B.P 632 Ouagadougou CMS 10 011 OUAGADOUGOU, Tél :(+226) 25 40 79 07 Ouagadougou – BF. Email : acomodb@gmail.com. Sise Avenue de l'Europe Ouagadougou – Burkina Faso du lundi au vendredi de 7h 30mn à 16h 30mn TU.
7. Les exigences en matière de qualifications sont : Entreprises disposant d'un agrément technique en cours de validité de la **catégorie B3** du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et couvrant la zone d'intervention du projet. Voir le DPAO pour les informations détaillées
8. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **cent cinquante mille (150 000) francs CFA** à l'adresse mentionnée ci-après à la comptabilité de l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguee en bâtiment et aménagement urbain (ACOMOD), B.P 632 Ouagadougou CMS 10 011 OUAGADOUGOU, Tél :(+226) 25 40 79 07 Ouagadougou – Burkina Faso. Email : acomodb@gmail.com. Sise Avenue de l'Europe Ouagadougou, 2^{ème} étage. La méthode de paiement sera *l'espèce*.
9. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Direction de la Passation des Marchés (DPM) de l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguee en bâtiment et aménagement urbain (ACOMOD-BURKINA) Sise au RDC de l'agence, B.P 632 Ouagadougou CMS 10 011 OUAGADOUGOU, Tél :(+226) 25 40 79 07 au plus tard le 29 décembre 2025 à 9 heures 00 mn TU en un (1) original, deux (02) copies et les fichiers Excel des devis.** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, sous la forme d'une déclaration de garantie ou d'une garantie financière d'un montant de : cinq millions (**5 000 000**) francs CFA.
11. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de **cent vingt (120)** jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.
12. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **29 décembre 2025 à 9 heures 00 mn TU dans la salle de réunion de l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage Déléguee en bâtiment et aménagement urbain (ACOMOD-BURKINA) Sise au RDC, B.P 632 Ouagadougou CMS 10 011 OUAGADOUGOU, Tél :(+226) 25 40 79 07.**

Le DIRECTEUR GENERAL.
Président de la Commission d'attribution des marchés

Diodama Gaston KABORE
Chevalier de l'Ordre de Mérite Burkinabè

Travaux

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABÉTISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Travaux de réalisation de soixante-quinze (75) forages positifs équipés avec supports métalliques et réservoirs d'eau de 5 000 litres y compris système de pompage solaire au profit des infrastructures éducatives dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Sud et de l'Est dans le cadre du Projet de Développement de l'Education de Base - Phase V - BID

Avis spécifique de Passation de Marché

Avis d'Appel d'Offres National n° 2025-008/MEBAPLN/SG/DMP

Pays : BURKINA FASO

Projet : Projet de Développement de l'Éducation de Base phase V - BID (PDEB phase V - BID).

Secteur : Education

Acquisition : Travaux

Mode de financement : Prêt BID et Contrepartie Nationale

Numéro du financement BID : BFA 1029

13. Le Burkina Faso a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement (BIsD) pour financer le Projet de Développement de l'Éducation de Base Phase V-BID (PDEB Phase V-BID), et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché de réalisation de soixante-quinze (75) forages positifs équipés avec supports métalliques et réservoirs d'eau de 5 000 litres y compris système de pompage solaire au profit des infrastructures éducatives dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Sud et de l'Est qui sera co-financé par l'Etat Burkinabè.

14. Le Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MEBAPLN) représenté par la Direction des Marchés Publics (DMP/MEBAPLN) sollicite des offres sous pli scellé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir leurs offres pour les travaux de réalisation de soixante-quinze (75) forages positifs équipés avec supports métalliques et réservoirs d'eau de 5 000 litres y compris système de pompage solaire au profit des infrastructures éducatives dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Sud et de l'Est.

15. La procédure d'appel d'offres sera l'Appel d'Offres National tel que défini dans les Directives pour l'acquisition de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre de Projets financés par la BIsD, Avril 2019 révisées en février 2023, (les « Directives »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.18 à 1.21 de ces Directives concernant les règles de la BIsD portant sur les conflits d'intérêt.

16. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de SYAN Nicolas, Directeur des Marchés Publics (DMP/MEBAPLN) Tél : (+226) 25 33 54 84 Email : syannico@yahoo.fr et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse ci-dessous : secrétariat de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation, et de la Promotion des Langues Nationales (MEBAPLN) sise à l'immeuble Alice situé Avenue de l'Europe, Côté Sud de la SONATUR,

ou

à l'Unité de Gestion du Projet PDEB, Phase V sise au quartier Dassasgho, ex secteur 28, rue 28.451, ville de Ouagadougou, 01 BP : 363 Ouaga 01, Tél : (+226) 72 49 44 22, aux **heures d'ouverture et de fermeture de lundi au jeudi de 7 heures 30 minutes à 16 heures 00 minute et le vendredi de 7 heures 30 minutes à 16 heures 30**

17. Le Dossier d'Appel d'offres en langue française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite auprès de la régie de la Direction Générale du Contrôle des Marchés et des Engagements Financiers (DG-CMEF) du Ministère de l'Économie et des Finances sise au 395 Avenue HO CHI MIN – Tél : 25 31 68 91 / 92 / 97 contre un paiement non remboursable de **cent cinquante mille (150 000) FCFA pour chacun des trois lots**. La méthode de paiement sera faite en espèce ou par chèque certifié. Le dossier d'appel d'offres sera adressé par pli fermé.

18. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **lundi 12 janvier 2026 à 09 heures 00 minute TU**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après la date et l'heure limites de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse : salle de réunion de la Direction des Marchés Publics du Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales sise immeuble Alice situé Avenue de l'Europe, Côté Sud de la SONATUR, Tél. : (+226) 25 33 54 84, le **lundi 12 janvier 2026 à 9 heures 30 minutes**.

19. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission pour un montant de :

- cinq millions cinq-cents mille (5 500 000) de FCFA pour le lot 1 ;
- quatre millions quatre-cent mille (4 400 000) de FCFA pour chacun des lots 2 et 3.

20. Le délai d'exécution est de quatre (04) mois pour chacun des lots.

21. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MEBAPLN)

Direction des Marchés Publics (DMP) : **Immeuble Alice situé Avenue de l'Europe, Côté Sud de la SONATUR** Tél : (+226) 25 33 54 84

Nom et adresse du premier responsable : **Nicolas SYAN - Directeur des marchés publics**,

Email : syannico@yahoo.fr

Le Directeur des Marchés Publics

Nicolas SYAN

Chevalier de l'ordre du mérite de l'économie et des finances

Prestations intellectuelles

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT ET DU CONSEIL DES MINISTRES

Constitution d'une base de données de prestataires à consulter pour les demandes de cotations

Avis d'appel à manifestation d'intérêt
N°2025-04/SGG-CM/SGA/DMP - Date : 09 décembre 2025
Financement : BUDGET – SGG-CM-Gestion 2026

1. Dans le cadre de l'exécution du Plan de passation des marchés publics (PPM) Exercice 2026 le Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres (SGG-CM) lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une base de données de fournisseurs/prestataires du SGG-CM à consulter pour les demandes de cotations conformément aux dispositions du décret n°2024-1748/PRES-TRANS/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics.
2. L'objectif principal de cet appel à manifestation d'intérêt est de disposer d'une base de données composée de fournisseurs/prestataires que le SGG-CM pourra contacter dans le cadre des demandes de cotation et de consultation de consultants.
3. Peuvent soumissionner, les personnes physiques ou morales ne figurant pas sur la liste des fournisseurs défaillants, et spécialisées dans les domaines ci-après :

Domaine d'intervention	
I. FOURNITURES ET EQUIPEMENTS	II. PRESTATIONS DE SERVICES
Lot 1	Entretien et maintenance du matériel informatique et péri-informatique
Lot 2	Entretien et maintenance des équipements de l'imprimerie
Lot 3	Entretien et maintenance de climatiseurs
Lot 4	Entretien et maintenance des véhicules à 04 roues
Lot 5	Entretien et maintenance de véhicules à 02 roues
Lot 6	Entretien et maintenance des photocopieurs
Lot 7	Entretien et maintenance de groupe électrogène
Lot 8	Entretien bâtiments intérieur et extérieur
Lot 9	Entretien et maintenance plomberie et électricité
Lot 10	Prestation de pause-café et pause déjeuner à Ouagadougou et hors Ouagadougou
	Prestation de nettoyage de bâtiments
	Prestation de gardiennage
	Décoration de salles à Ouagadougou et hors Ouagadougou
	Location de matériel de sonorisation à Ouagadougou et hors Ouagadougou
	Location de salles de réunion à Ouagadougou et hors Ouagadougou

4. Les candidats intéressés sont invités à déposer leurs manifestations d'intérêt sous pli fermé portant uniquement la mention réponse de l'avis à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une base de données des fournisseurs/prestataires du SGG-CM adressé au Directeur des Marchés Publics du SGG-CM au titre de l'année 2026.

5. Les dossiers des candidats devront comporter les informations et pièces ci-après :

- une lettre de manifestation d'intérêt précisant le numéro et le domaine pour lequel le candidat souscrit ;
- le domaine principal des activités ;
- une présentation de l'entreprise ou le CV pour les personnes physiques indiquant les qualifications et les compétences dans le domaine d'intervention choisi.
- une copie de l'extrait du registre de commerce (RCCM) pour les personnes morales ;
- une copie de l'identifiant financier unique (IFU) ;
- l'agrément technique dans le domaine s'il y a lieu ;
- un contact téléphonique permanent.

6. Aucune entreprise ne peut souscrire à plus de trois (03) domaines d'interventions.

7. Les entreprises ayant déjà déposé une offre de services auprès des structures du SGG-CM sont invitées à participer à la présente manifestation d'intérêt afin de fournir les informations et pièces requises.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la Direction des Marchés Publics du SGG-CM, sise à Ouaga 01 BP 3924 Ouagadougou 01, Burkina Faso Tél : (226) 25 40 99 92, au troisième étage de l'immeuble R+3 du SGG-CM.

9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au Secrétariat de la Direction des Marchés Publics au troisième étage de l'immeuble R+3 du SGG-CM au plus tard le Lundi 22 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU.

10. Une commission siégera pour arrêter la liste des prestataires par domaine en se basant sur le domaine principal d'intervention des candidats.

11. Le SGG-CM se réserve le droit de ne donner suite à tout ou partie des manifestations d'intérêt reçues.

Le Directeur des Marchés Publics

Gislain MILLOGO

Prestations intellectuelles

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Constitution de son répertoire des fournisseurs et prestataires pour l'année 2026

Avis de manifestation d'intérêt
N°/MJDHRI/DGAP/DRAP-CAO/MACO

Dans le cadre de l'exécution de son plan de passation des marchés (PPM 2026), la Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou (MACO) lance un avis à manifestation d'intérêt en vue de la constitution de son répertoire des fournisseurs et prestataires pour l'année 2026.

L'objectif principal de cet avis de manifestation d'intérêt est de disposer d'une base de données composé de prestataires /fournisseurs/ que la MACO pourra contacter dans le cadre des consultations restreintes pour la réalisation des travaux, la fourniture de biens et services et la réalisation des prestations de service.

Peuvent soumissionner les personnes ou entreprises spécialisées dans les domaines suivants :

- ❖ Fourniture de vivres et condiments
- ❖ Fourniture de produits pharmaceutiques
- ❖ Consommables et matériels informatiques
- ❖ Fourniture de bureau
- ❖ Fourniture de produits d'entretien
- ❖ Maintenance matériels informatiques
- ❖ Entretien et réparation des engins à deux, trois, quatre roues et six roues
- ❖ Entretien et réparation de groupe électrogène
- ❖ Prestation de services
- ❖ Travaux de plomberie
- ❖ Travaux d'électricité
- ❖ Travaux de bâtiment
- ❖ Matériel et mobilier de bureau, scolaire et médical

Les candidats intéressés sont invités à déposer leurs offres sous plis fermé portant uniquement la mention « avis à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une base de données des fournisseurs et prestataires de la Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou (MACO)».

Elles doivent comporter les informations et pièces ci-après :

- Le domaine principal de soumission ;
- Une description détaillée de l'entreprise ;
- Une copie de l'extrait du registre de commerce pour les personnes morales
- Un certificat de non faillite ;
- L'agrément technique dans le domaine s'il y a lieu ;
- Un contact téléphonique permanent.

Les entreprises ayant déjà déposé leurs offres sont invitées à les compléter avec les informations et pièces requises.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les informations complémentaires auprès de la Personne Responsable des Marchés (PRM) de la MACO, Ville : Ouagadougou Boite postale : 01 BP 526 Ouaga 01 Pays : Burkina Faso Tel : 00226 70391234 / 75156566 / 78090749 / 25409647.

Les offres ou les pièces à compléter devront être soumises à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le lundi 22 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU.

La Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou (MACO) se réserve le droit de ne donner suite à une quelconque offre reçue.

Le Directeur

Inspecteur Principal Vincent KONOMBO
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

Prestations intellectuelles

AGENCE NATIONALE DE BIOSECURITE

Constitution d'une base de données de fournisseurs et prestataires de l'Agence nationale de biosécurité (ANB) pour les années 2026-2027 et 2028

Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt N°2025-01/MESRI/SG/ANB/DG/PRM

Dans le cadre de l'exécution de son plan de passation des marchés (PPM) 2026, l'Agence nationale de biosécurité (ANB) lance un avis à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une base de données des prestataires à consulter pour les demandes de cotation pour les années 2026, 2027 et 2028.

2. L'objectif principal de cet avis à manifestation d'intérêt est de disposer d'une base de données composée de prestataires que l'ANB pourra contacter dans le cadre de consultations restreintes (demande de cotation) pour la réalisation des travaux et la fourniture des biens et services.

3. Peuvent soumissionner, les entreprises ne figurant pas sur la liste des fournisseurs défaillants, et spécialisées dans les domaines ci-après :

I- FOURNITURES	II-EQUIPEMENTS	III- PRESTATIONS DE SERVICES	IV- TRAVAUX
1-Acquisition de produits d'entretien et de nettoyage	1- Acquisition de petits matériels et outillage	1-Location de salles	
2-Acquisition de consommables informatiques	2- Acquisition de matériel de sonorisation et d'appareil photo	2-Entretien et Réparations et maintenances de biens immobiliers	
3-Acquisition de fourniture de bureau et d'imprimés administratifs	3-Acquisition de mobilier de bureau	3-Entretien et réparation du matériel informatique et péri-informatique	
4-Acquisition de produits alimentaires	4-Acquisition de matériel de bureau	4-Entretien - Réparations et maintenances de matériels roulants à deux roues	
5-Acquisition de billets d'avion	5-Acquisition de matériel informatique et péri-informatique	5- Entretien - Réparations et maintenances de matériels roulants à quatre roues	
6-Edition et reproduction de documents	6-Confection d'outils de communication	6-Entretien et maintenance des équipements du laboratoire	
7-Acquisition de crédits de communication	7- Acquisition de Matériel technique et d'équipement	7-Entretien et réparation du groupe électrogène	
	8- Acquisition et installation d'un système de visio-conférence.	8-Abonnement et livraison de journaux	
		9-Gardiennage des locaux de l'ANB	
		10-Nettoyage des locaux de l'ANB	
		11-Fourniture de pause- café et pause déjeuner	
		12-Couverture médiatique	
		13-Entretien et maintenances de plomberie et d'électricité	
		14-Entretien et maintenances des climatiseurs	
		15-Entretien et réparation du mobilier et matériel de bureau	
			1-Réhabilitation d'un bâtiment

Les candidats intéressés sont invités à déposer leurs manifestations d'intérêt sous plis fermé portant uniquement la mention « avis à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une base de données des prestataires de l'ANB pour les années 2026, 2027 et 2028 ».

4. Les dossiers des candidats devront comporter les informations et pièces ci-après :

- une lettre de manifestation d'intérêt adressée à l'Agence nationale de biosécurité ;
- le domaine principal de soumission (pas plus de trois) ;
- une présentation de l'entreprise indiquant l'adresse complète, la situation géographique;
- une copie de l'extrait du registre de commerce pour les personnes morales ;
- un certificat de non faillite ;
- l'agrément technique dans le domaine s'il y a lieu ;
- un contact téléphonique permanent.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la Personne Responsable des Marchés de l'ANB à l'adresse ci-après : Personne Responsable des Marchés, Adresse : secteur 3-Avenue Koumdayonré menant à l'hôpital à YALGADO OUEDRAOGO, 2ème étage du bâtiment R+2 situé juste après le Centre National de Lutte contre le SIDA (CNLS/MT). de 7h30 mn à 16 h 00 mn du lundi au jeudi et de 7 h 30 mn à 16 h 30 mn les vendredis tous les jours ouvrés.

A l'Attention de : Personne Responsable des Marchés

Ville : Ville Ouagadougou

Pays : Burkina Faso

Numéro de téléphone : (+226) 78 62 30 99.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le **lundi 22 décembre 2025 à 15 heures 00 minute**. La liste des prestataires sera constituée sur la base des activités principales des candidats.

7. L'Agence nationale de biosécurité se réserve le droit de ne donner suite à tout ou partie des manifestations d'intérêt reçues.

NB : aucun candidat ne saurait être retenu dans plus de trois (03) domaines conformément à l'article 77 du décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation d'exécution et de règlement des marchés publics.

**La Personne Responsable des Marchés
Président de la Commission d'Attribution des Marchés**

Issiaka ROAMBA

Prestations intellectuelles

ECOLE NATIONALE DE L'ELEVAGE ET DE LA SANTE ANIMALE

Constitution de la base de données des fournisseurs, des prestataires et des consultants au titre de l'exercice 2026 au profit de l'ENESA

Avis à manifestation d'intérêt
N°2025-005/ENESA/DG/PRCP du 25 novembre 2025

Dans le cadre de l'exécution de son Plan de passation des marchés (PPM) exercice 2026, l'Ecole Nationale de l'Elevage et de la Santé Animale (ENESA) lance un avis à manifestation d'intérêt en vue de la constitution de sa base de données des prestataires à consulter pour les demandes de cotation au titre de l'année budgétaire 2026. Cette base de données restera valable pour trois exercices budgétaires (2026, 2027 et 2028). L'objectif est de disposer d'une base de données composée des prestataires et fournisseurs que l'ENESA pourra contacter dans le cadre des demandes de cotation pour la réalisation de ses activités liée aux marchés.

Les entreprises peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots et ne pas figurer sur la liste des fournisseurs défaillants ou exclus de la commande publique. Les besoins faisant l'objet de marchés sont répartis en plusieurs lots comme suit :

N°	Objet du marché	Nature du marché	Agrement/ Autorisation
Lot 1	Acquisition de produits pharmaceutiques et vétérinaires	Fournitures	
Lot 2	Acquisition d'intrants Zoo-sanitaires	Fournitures	
Lot 3	Acquisition d'aliments de bétail, de volailles et de poissons	Fournitures	
Lot 4	Acquisition de réactifs de laboratoire	Fournitures	
Lot 5	Acquisition de consommables informatiques	Fournitures	
Lot 6	Acquisition fourniture de bureau et d'imprimés administratifs et spécifiques	Fournitures	
Lot 7	Acquisition de semences et d'intrants agricoles	Fournitures	
Lot 8	Acquisition de petits matériels et outillages	Fournitures	
Lot 9	Acquisition de produits d'entretien et de nettoyage	Fournitures	
Lot 10	Acquisition et pose de rideaux avec toutes les sujétions au profit des bâtiments	Fournitures	
Lot 11	Acquisitions de poussins, de volailles et d'alevins	Fournitures	
Lot 12	Acquisition d'animaux performants et de noyaux reproducteurs	Fournitures	
Lot 13	Conception et impression des catalogues et imprimés publicitaires	Fournitures	
Lot 14	Acquisition de consommables de laboratoire	Fournitures	
Lot 15	Acquisition de pneus et de batterie pour matériels roulants et divers	Fournitures	
Lot 16	Fourniture de pause-café et déjeuner au profit des activités	Fournitures	X
Lot 17	Location de salles au profit des activités	Services courants	
Lot 18	Entretien, réparation et maintenance des biens immobiliers	Services courants	
Lot 19	Entretien et réparation des biens mobiliers	Services courants	
Lot 20	Entretien, réparation et maintenance des moyens roulants	Services courants	X
Lot 21	Entretien et maintenance de générateur électrique	Services courants	X
Lot 22	Entretien, maintenance et réparation du matériels informatiques, de serveurs et de réseaux	Services courants	X
Lot 23	Entretien et réparation du matériel et équipement de laboratoire et de la clinique vétérinaire	Services courants	X
Lot 24	Acquisition de titres de transport	Services courants	
Lot 25	Prestation de gardiennage et de surveillance des locaux et installations	Services courants	X
Lot 26	Prestation de nettoyage et entretien des locaux et installations	Services courants	X
Lot 27	Acquisition de matériels de communication	Equipements	X
Lot 28	Acquisition de matériels informatiques, de serveurs, réseau et péri-informatiques	Equipements	X
Lot 29	Acquisition de matériels agricoles, piscicoles et vétérinaires	Equipements	
Lot 30	Acquisition et installation de matériels de froid et climatiseurs	Equipements	
Lot 31	Acquisition et installation de logiciels	Equipements	X
Lot 32	Acquisition de matériels de fauche et de conservation de fourrages	Equipements	
Lot 33	Acquisition de kits d'irrigation ou de fourrages	Equipements	
Lot 34	Acquisition de mobiliers, matériels et équipements de bureau et scolaires	Equipements	
Lot 35	Acquisition de matériels équipements de laboratoires et de clinique vétérinaire	Equipements	
Lot 36	Réalisation des travaux et/ ou travaux de réfection dans le cadre des BTP	Travaux	X
Lot 37	Réalisation des travaux et de périmètres (irrigués et basfonds)	Travaux	X
Lot 38	Réalisation des travaux d'aménagements et d'embellissement	Travaux	X
Lot 39	Réalisation et réhabilitations de forage simple et/ou équipé de châteaux d'eaux	Travaux	X
Lot 40	Réalisation de travaux d'électrification solaire (Energie renouvelable)	Travaux	

NB : Aucun candidat ne peut soumissionner au-delà de cinq (05) lots. Les candidats désirant soumissionner pour plus d'un (01) lots devront obligatoirement présenter les offres séparées sous peine de rejet.

DOCUMENTS EXIGES : Les dossiers de candidatures devront rigoureusement comporter les informations ci après :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le directeur Général de l'ENESA ;
- Une présentation de l'entreprise indiquant son adresse complète et sa situation géographique tout précisant l'identité complète (nom et prénom (s)) du représentant légal et au moins 02 contacts téléphoniques permanents ;
- Une description détaillée du domaine principal d'activités clairement mentionné dans l'offre ;
- Une copie du certificat de l'Identifiant Financier Unique (IFU) ;
- Une copie de l'attestation d'inscription au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier pour les personnes morales,
- Une copie de l'attestation de non faillite, de redressement et liquidation judiciaire ;
- Une copie légalisée de l'agrément technique en cours de validité dans le domaine s'il y a lieu ;

- Une copie légalisée de l'autorisation d'exercer (agrément technique) ou tout autre document supplétif en cours de validité pour exercer dans le domaine s'il y a lieu.

LIEU DE DEPOT DES OFFRES : Les candidats intéressés sont invités à déposer leurs offres sous plis fermé au Secrétariat de la DAF de l'ENESA, au plus tard le **lundi 22 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU** avec la mention sur le (s) pli(s) :

« **Avis à manifestation d'intérêt en vue de la constitution de la base de données des fournisseurs ou prestataires de l'ENESA pour l'année 2026** » ; préciser le numéro du lot ainsi que l'objet obligatoirement.

En cas d'envoi par poste et tout autre mode de courrier, la Personne Responsable de la Commande Publique ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le candidat.

INFO LINE : Les éventuels candidats peuvent avoir les informations complémentaires si nécessaire, auprès de la Personne Responsable de la Commande Publique de l'ENESA, bureau A101 sis au rez-de-chaussée du bâtiment Administratif de l'ENESA, **les jours ouvrables de 9heures à 14 heures, Téléphone: (+226) 77 24 64 44 / 78 72 88 74**.

L'ENESA se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie des manifestations d'intérêt reçues.

La Personne Responsable de la Commande Publique

Anaihati ATIEGUEBA

MINISTÈRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

COMMUNIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°2025-008/MEMC/SG/DMP DU 23 octobre 2025 POUR LA REALISATION DES ANALYSES LITHO-GEOCHIMIQUES, DE CONFECTON DE LAMES PETROGRAPHIQUES ET DE DATATIONS GEOCHRONOLOGIQUES.

BF-MINES-514522-NC-RFB

Le Directeur des Marchés Publics du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières, Président de la Commission d'Attribution des Marchés, informe les éventuels candidats intéressés par l'avis d'Appel d'offres international ci-dessus référencé et publié dans la revue n°4260 & 6261 du jeudi 30 et vendredi 31 octobre 2025, que la date limite de dépôt des offres, initialement fixée au lundi 15 décembre 2025 **est reportée au lundi 22 décembre 2025 à 09 heures 00 TU au plus tard.**

Le reste du dossier d'appel d'offres reste sans changement.

Il s'excuse d'avance pour les éventuels désagréments que cette situation pourrait occasionner.

Le Directeur des marchés publics

Président de la commission d'attribution des marchés.

Alain Florent YELEMOU

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

Prestations intellectuelles

SOCIETE D'EXPLOITATION DES PHOSPHATES DU BURKINA

Constitution d'une base de données à consulter pour les demandes de cotations de la SEPB

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS N° 2025-01/SEPB/DG/PRCP du 05/12/2025

Dans le cadre de l'exécution de son Plan de Passation des Marchés (PPM) 2026, la Société d'exploitation des phosphates du Burkina (SEPB) lance un avis à manifestation d'intérêts en vue de constituer un répertoire de fournisseurs et de prestataires pour les demandes de cotation au titre de l'année 2026.

L'objectif principal de cet avis à manifestation d'intérêts est de disposer d'une base de données de fournisseurs et de prestataires que la SEPB pourra contacter dans le cadre des demandes de cotations pour la réalisation de travaux et pour la fourniture de biens et services.

Peuvent faire acte de candidature, toute personne physique ou morale pour autant qu'elle ne soit pas sous le coup d'interdiction ou de suspension, et spécialisée dans au moins l'un des domaines suivants :

N°	Domaines	Sous-Domains	Composition du dossier
1	Fournitures et équipements	Sous-domaine 1 1-Acquisition de produits d'entretien ; 2-Acquisition de fournitures et consommables de bureau ; 3-Acquisition de consommables informatiques ; 4-Acquisition de matériel informatique ; 5-Acquisition de kits ; 6-Acquisition de titres de transport.	
		Sous domaine 2 1-Acquisition d'entrants et de petits matériels ; 2-Acquisition de matériels, de consommables et d'outillages industriels ; 3-Acquisition de matériels de bureau et de mobiliers de bureau ; 4-Acquisition de tenues de travail ; 5-Acquisition de matériel de sécurité et des équipements de protection individuelle ; 6-Acquisition et installation d'interphones ; 7-Acquisition de supports de communication ; 8-Acquisition de grilles de protection de plants ; 9-Installation de garde-corps métalliques.	
		Sous domaine 3 1-Location de salles pour les différentes activités ; 2-Fourniture de pause-café et de déjeuner ; 3-Fourniture de produits alimentaires.	-L'extrait d'inscription au registre et du crédit mobilier (RCCM) faisant ressortir les domaines de prestations ; -Une lettre de demande d'inscription sur la liste des candidats aux procédures de demande de cotation adressée à Monsieur le Directeur Général de la SEPB ; -Une présentation de l'entreprise faisant ressortir l'adresse complète, le siège social, le numéro IFU et deux contacts téléphoniques ; -Une copie légalisée de l'agrément technique requis pour les domaines qui exigent l'exige .
		Sous domaine 4 1-Acquisition et installation d'un logiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinaire (GMAO) ; 2-Extension du logiciel de gestion du personnel ; 3-Acquisition d'un logiciel de production des états financiers.	
		Sous domaine 5 1-Acquisition d'un engin à deux roues	
2	Service courants	Sous domaine 1 1-Entretien et nettoyage des locaux de Ouaga et de Koupéla ; 2-Gardiennage des locaux et installations de Ouaga Koupéla.	
		Sous domaine 2 1-Entretien et maintenance de matériels informatiques et l'assistance des logiciels métiers ; 2-Entretien et maintenance de matériels et mobiliers de bureau ; 3-Entretien et maintenance d'extincteurs ;	
3	Travaux	Sous domaine 3 1-Entretien et réparation des véhicules légers ; 2- Entretien et maintenance de groupes électrogènes.	
		Sous domaine 1 1-Réfection de la toiture du hangar industriel de Koupéla ; 2-Travaux de réalisation de forages.	

Les personnes morales ou physiques ayant déjà déposé une offre de service à la SEPB sont invitées à prendre part à la présente manifestation d'intérêts afin de fournir les informations et les pièces requises.

Les candidats intéressés sont invités à déposer leur offre au bureau de la Personne Responsable de la Commande Publique de la SEPB au plus tard /e **lundi 22 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU.**

Les candidats ne peuvent choisir plus de trois (03) sous-domaines par domaine considéré. Au cas où le choix des sous-domaines venait à excéder ce nombre, seuls les trois (03) premiers seront considérés dans l'analyse.

Pour toute information complémentaire, appelez au 72 86 88 87.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la SEPB ne sera pas responsable de la non-réception de l'offre.

La SEPB se réserve le droit de ne donner suite à toute ou partie des manifestations d'intérêts à ce présent avis à manifestation d'intérêts.

La Personne Responsable de la Commande Publique

G. Aly Pascal OUATTARA

Prestations intellectuelles

SOCIETE BURKINABE DE FABRIQUE D'ALIMENTS POUR ANIMAUX D'ELEVAGE " FASO GUULGO "

CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNEES DE FOURNISSEURS/PRESTATAIRES POUR LES EXERCICES BUDGETAIRES 2026 et 2027, A CONSULTER POUR LES DEMANDES DE COTATIONS DE LA SOCIETE D'ETAT FASO GUULGO.

RECTIFICATIF DU QUOTIDIEN N° 4288 DU MARDI 09 décembre 2025, PAGE 31 PORTANT SUR LA DATE LIMITE DE DEPÔT DES OFFRES

Avis à manifestation d'intérêt

N°2025-001/MARAH/SG/FASO GUULGO/DG/DAA DU 03 Décembre 2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics (PPM) de la Société Burkinabè de fabrique d'aliments pour animaux d'élevage « FASO GUULGO ».
2. La Société Burkinabè de fabrique d'aliments pour animaux d'élevage « FASO GUULGO », dans le cadre de l'exécution de son budget dispose de fonds propres et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés issues de demandes de cotation dans les domaines ci-dessous.
3. L'objectif principal de cet appel à manifestation d'intérêt est de disposer d'une base de données composée de fournisseurs/prestataires que FASO GUULGO pourra consulter dans le cadre de ses procédures de **demandes de cotation au titre des exercices budgétaires 2026 et 2027** pour la réalisation des travaux et la fourniture des biens et services.
4. La participation à la présente manifestation d'intérêt est ouverte aux entreprises remplissant les critères suivants :
 - Etre légalement constitué ;
 - Etre du domaine indiqué par le présent avis à manifestation d'intérêt ;
 - Disposer d'un agrément technique ou l'autorisation d'exercer dans le domaine s'il y a lieu.
5. Peuvent soumissionner, les fournisseurs, prestataires et entrepreneurs ne figurant pas sur la liste des fournisseurs défaillants, et spécialisées dans les domaines ci-après :

1. DOMAINE FOURNITURES	2. DOMAINE EQUIPEMENTS	3. DOMAINE PRESTATION DE SERVICE	4. DOMAINE TRAVAUX
<p>1. Fourniture de produits d'entretien et nettoyage, de fournitures de bureau et de produits alimentaires ;</p> <p>2. Fourniture de consommables informatiques,</p> <p>3. Fourniture d'imprimés administratifs ;</p> <p>4. Fourniture d'imprimés spécifiques ;</p> <p>5. Fourniture de cartes prépayées téléphoniques ;</p> <p>6. Fourniture de carburant et lubrifiant ;</p> <p>7. Fourniture de prémix et divers ingrédients pour aliments d'animaux d'élevage ;</p>	<p>1. Fourniture de matériels et mobiliers de bureau ;</p> <p>2. Fourniture de matériels informatiques et péri informatiques ;</p> <p>3. Fourniture de matériels et équipements électrique et solaires ;</p> <p>4. Fourniture de pièces de recharge, de petits matériels et outillages spécifiques d'usine de production d'aliment pour animaux d'élevage ;</p> <p>5. Fourniture et installation de matériels de froids ;</p> <p>6. Fourniture de matériels électro-ménagers ;</p> <p>7. Fourniture de véhicules légers ;</p> <p>8. Fourniture de véhicules à deux roues ;</p> <p>9. Fourniture de véhicules poids lourd ;</p> <p>10. Fourniture et installation de kits de vidéosurveillance ;</p> <p>11. Fourniture d'équipements de sécurité informatique ;</p> <p>12. Fourniture et installation de climatiseurs ;</p>	<p>1. Entretien et réparation de matériels et mobiliers de bureau ;</p> <p>2. Entretien et réparation de matériels roulants ;</p> <p>3. Entretien et réparation de climatiseurs ;</p> <p>4. Entretien et réparation de groupe électrogène ;</p> <p>5. Entretien de jardin, nettoyage et désherbage de locaux ;</p> <p>6. Entretien et maintenance de matériels informatiques, de serveurs et de réseaux ;</p> <p>7. Entretien et maintenance photocopieurs,</p> <p>8. Service de gardiennage des locaux ;</p> <p>9. Conception, diffusion de spots publicitaires, couvertures médiatiques et presse en ligne ;</p> <p>10. Fourniture de service internet ;</p> <p>11. Fourniture de pause-café et pause-déjeuner et location de salles de réunion ;</p> <p>12. Fourniture d'assurance de matériel roulant ;</p> <p>13. Fourniture de titre de transport ;</p> <p>14. Location d'espace cloud et maintenance applicative de logiciels ;</p> <p>15. Entretien et maintenance industriel ;</p>	<p>1. Travaux de construction, de réhabilitation de bâtiments et d'aménagement de site ;</p> <p>2. Travaux de réparation du circuit électrique de bâtiments ;</p> <p>3. Travaux de construction d'infrastructures de stockage ;</p> <p>4. Travaux d'installation d'équipements industriels ;</p>

8. Fourniture de céréales et tout autre produit ou sous-produit agricole ;	13. Acquisition de logiciel ; 14. Acquisition et montage de pneus et batterie ; 15. Fourniture de matériels audio-visuels.	16. Entretien et réparation de pont bascule ; 17. Entretien et réparation de chariot élévateur ; 18. Entretien et maintenance d'équipements de sécurité incendie	5. Travaux de plomberie sanitaire ;
9. Fourniture de réactifs et de consommable de laboratoire ;	16. Confection de totem lumineux, panneaux publicitaire, banderoles, de badges, de gadgets publicitaires ;	19. Service des formalités douanière ; 20. Traitements de bâtiments, de magasins contre les termites, rongeurs ;	6. Entretien et réparation de bâtiment intérieur et extérieur ;
10. Fourniture d'effets d'habillements et d'équipements de protection individuel ;	17. Fourniture et installation de kit d'hygiène et de salubrité ; 18. Fourniture et installation de groupe électrogène ;	21. Entretien et maintenance de plomberie et sanitaires ; 22. Editions, reproductions et scannages de documents ;	7. Travaux de réalisation de forage et d'AEPS.
11. Fourniture de consommables pédagogiques.	19. Fourniture et installation d'équipements de sécurité incendie. 20. Fourniture de matériel de stockage (palette, transpalette, bâche...).	23. Transport, logistique et manutention ; 24. Service de location de chaises, tentes et matériel de sonorisation ; 25. Abonnement aux journaux et revues.	

6. Les candidats éligibles et intéressés sont invités à déposer leur dossier, rédigé en langue française sous plis fermé portant uniquement la mention « **Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une base de données des fournisseurs/prestataires au profit de FASO GUULGO** » ainsi que le domaine ou les domaines sans excéder trois.

7. Il est rappelé aux prestataires et fournisseurs qui ont déjà déposé des offres de service qu'ils ne sont pas dispensés de cette formalité. Les dossiers des candidats devront comporter les informations et pièces ci-après :

- une lettre de demande d'inscription adressée au Directeur Général de la société d'Etat FASO GUULGO ;
- une présentation de l'entreprise indiquant obligatoirement , son domaine d'activité, son adresse complète, sa situation géographique, ses qualifications et compétences dans le domaine d'intervention choisi;
- une copie de l'extrait du Registre de commerce et de crédit mobilier ;
- une copie de l'agrément, attestation ou autorisation pour les domaines qui exigent la possession d'un tel document ;
- une copie de l'identifiant financier unique (IFU) .

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la Direction des Approvisionnements et des Achats de la société burkinabè de fabrique d'aliments pour animaux d'élevage « FASO GUULGO », située à KOUBRI, 01 BP 1312 Ouagadougou CMS, Tel :72 02 59 69/70 34 10 59.

9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée **au plus tard le mardi 30 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU.**

10. FASO GUULGO se réserve le droit de ne donner suite à tout ou partie des manifestations d'intérêt reçues.

NB : Aucun candidat ne peut soumissionner dans plus de trois (03) domaines.

Le Directeur des Approvisionnements et des Achats

Kiswensida Pierre KABORE

Prestations intellectuelles

AVIS À MANIFESTATION D'INTERET N° 01/2025/DMTPI

Prestations : sélection d'une firme en vue de la construction de neuf (09) bâtiments administratifs dans les Agences Commerciales de la SONABEL dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier

1. La Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) envisage, en vue de pallier au manque croissant de bureaux de travail et d'optimiser ses charges locatives devenues exorbitantes, de construire neuf (09) bâtiments administratifs dans les Agences Commerciales de la Société.
2. Elle a l'intention de sélectionner une firme pour la réalisation de l'opération suivant les dispositions du crédit-bail immobilier décrites dans la loi n°2017-022/AN du 09 mai 2017. Les prestations de la firme comprennent le financement, les études d'exécution et la construction des infrastructures des bâtiments administratifs.
3. Les services prévus dans la convention du crédit-bailleur (consultant) consistent principalement en la mise en location pour une durée déterminée, en contrepartie du paiement de loyers par le crédit-preneur (SONABEL), des biens meubles et immeubles, acquis et construits par le crédit-bailleur à la demande du crédit-preneur. Le Contrat doit permettre pour le crédit-preneur d'acquérir, au terme du contrat, tous les biens loués à un prix convenu, tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués au titre des loyers.
4. Les engagements généraux des parties dans le cadre de l'opération sont les suivants :
 - Pour la SONABEL :
 - la mise à disposition du terrain ;
 - la transmission de l'Avant-Projet Détailé validé du projet ;
 - la signature d'une convention pour la construction et l'acquisition des biens meubles et immeubles.
 - Pour la Firme :
 - la réalisation des études d'exécution (plans + notes de calculs + prescriptions techniques + quantitatifs de travaux) de la structure de tous les ouvrages avec toutes les commodités, de l'électricité, de la plomberie, de la sécurité incendie, de la téléphonie, de l'informatique, du contrôle d'accès, de la vidéo-surveillance, de la sonorisation, de la vidéo-conférence sous la supervision des services techniques de la SONABEL ;
 - la recherche et la mise en place/ mobilisation du financement ;
 - la construction de tous les ouvrages y compris leur mise en service sous la supervision des services techniques de la SONABEL.
5. Les candidats éligibles intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus. Ils doivent fournir les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations. Les candidats seront évalués sur la base des informations ci-après :
 - la lettre de manifestation d'intérêt ;
 - la présentation générale du Candidat ;
 - le personnel clé du candidat ;
 - le domaine d'activités du candidat ;
 - le nombre d'années d'expériences du candidat ;
 - les qualifications du candidat dans le domaine des prestations citées ci-avant ;
 - les références du candidat concernant l'exécution de marchés analogues durant les quinze (15) dernières années (joindre les pièces justificatives) présentées sous le modèle suivant :

N°	Intitulé de la référence	Montant du Contrat	Année de démarrage	Année de fin des travaux	Nom et adresses du client

6. Une liste de six (06) candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante à l'issue de l'avis à manifestation d'intérêt. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs offres technique et financière ; un seul candidat sera sélectionné selon la qualité technique, le montant de l'offre financière y compris les frais financiers.

7. Soumission des offres

Toute offre à la manifestation d'intérêt devra être rédigée en langue française ou accompagnée d'une traduction intégrale en français. La remise des offres pourra se faire par l'un des deux (02) moyens suivants : (i) remise main à main ; (ii) envoi par courrier électronique.

7.1. Soumission des offres par « Remise main à main »

L'offre de chaque soumissionnaire en trois (03) exemplaires (un (01) original + deux (02) copies marquées comme telles) sera remise (déposée) par le soumissionnaire ou son représentant ou son commissionnaire, sous plis fermé, au plus tard le **vendredi 26 décembre 2025 à 9 heures GMT**, délai de rigueur, à l'adresse indiquée au paragraphe « **Informations supplémentaires** » ci-après.

Les offres devront porter la mention suivante « **Manifestation d'intérêt n° 01/2025/DMTPI pour la sélection d'une Firme en vue de la construction de neuf (09) sièges des Agences Commerciales de la SONABEL dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier – A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** ».

Toute offre reçue après le délai sus-indiqué sera rejetée.

7.2. Soumission des offres par « Envoi par courriel électronique »

- a) Pour la soumission de l'offre, le soumissionnaire enverra par e-mail au Chef du Département des Marchés de Travaux et de Prestations Intellectuelles de la SONABEL à l'adresse mail marc.ouedraogo@sonabel.bf/ secretariat.dm2@sonabel.bf/ [/secretariat.dg@sonabel.bf](mailto:secretariat.dg@sonabel.bf), son offre en pièce jointe protégée par un mot de passe. L'offre sera remise comme ci-dessus indiquée, au plus tard aux date et heure suivante le **vendredi 26 décembre 2025 à 9 heures GMT**, délai de rigueur. L'objet du mail devra porter la mention « **Manifestation d'intérêt n° 01/2025/DMTPI pour la sélection d'une Firme en vue de la construction de neuf (09) sièges des Agences Commerciales de la SONABEL dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier – A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** ».

Toute offre reçue après le délai sus-indiqué, sera rejetée.

- b) Le Chef du Département des Marchés de Travaux et de Prestations Intellectuelles de la SONABEL confirmera la réception de chaque offre par un accusé de réception électronique ;

8. Informations supplémentaires

Les candidats qui désirent avoir des informations complémentaires peuvent s'adresser par écrit à l'adresse ci-dessous, aux jours non fériés du lundi au vendredi, de 7 heures 30 minutes à 16 heures GMT.

- Secrétariat du Département des Marchés de Travaux et de Prestations Intellectuelles, au 2^e étage de l'immeuble COMPAORÉ, sis côté Ouest du Monument des Héros Nationaux à Ouaga 2000
 - Ville : Ouagadougou
 - Boîte postale : 01 BP 54
 - Pays : Burkina Faso
 - Numéro de téléphone : 00226 25 30 61 00 / 02 / 03 / 04

Adresses électroniques : [secretariat.dg@sonabel.bf/](mailto:secretariat.dg@sonabel.bf) [abzeta.sanfo@sonabel.bf/](mailto:abzeta.sanfo@sonabel.bf) secretariat.dm2@sonabel.bf

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **vendredi 26 décembre 2025 à partir de 9 heures 00 GMT** à l'adresse suivante : salle de réunions située au rez de chaussée de l'immeuble COMPAORÉ, sis côté Ouest du Monument des Héros Nationaux à Ouaga 2000.

10. La SONABEL se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis à manifestation d'intérêt.

Le Directeur Général,

Souleymane OUEDRAOGO



APPELS D'OFFRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fournitures et Services courants

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE DORI

Fourniture de pauses café et déjeuner lors des activités du Centre Hospitalier Régional de Dori

AVIS DE DEMANDE DE PRIX A COMMANDER

N° 2025-022/MS/SG/CHR-DR/DG/PRCP du 01/12/2025

Financement : Budget du CHR-Dori, Exercice 2026

Enveloppe financière prévisionnelle : Lot unique : Trente millions (30.000.000) FCFA TTC ;

Cet avis de demande de prix fait suite au projet de plan de passation des marchés publics, Exercice 2026, du Centre Hospitalier régional de Dori (CHR-DR).

1. Le CHR-Dori lance une demande de prix à commandes ayant pour objet fourniture de pauses café et déjeuner lors des activités du Centre Hospitalier de Dori telles que décrites dans les données particulières de la demande de prix.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréées pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

3. La présente demande de prix à commandes est constituée d'un lot unique : fourniture de pauses café et déjeuner lors des activités du Centre Hospitalier Régional de Dori.

4. Le délai de validité est l'année budgétaire 2026 et le délai d'exécution de chaque commande est de quatorze (14) jours maximum.

5. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans le bureau de la Personne Responsable de la Commande Publics (PRCP) situé au 1er étage du bâtiment de la Direction Générale du CHR de Dori, face au Rond-point Père Lucien Bidaud tous les jours ouvrables de 07h30 à 16h.

6. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix dans le bureau de la Personne Responsable de la Commande Publics (PRCP) situé au 1er étage du bâtiment de la Direction Générale du CHR de Dori, sise en face du Rond-point du Père Lucien Bidaud et moyennant paiement d'un montant non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) FCFA** à l'Agence Comptable du Centre Hospitalier Régional de Dori.

7. Les offres présentées en un original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **huit cent mille (800 000) FCFA**, devront parvenir ou être remises à l'adresse suivante : bureau PRCP sis au 1er étage de la Direction Générale du Centre Hospitalier Régional de Dori, avant le **lundi 22 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne Responsable de la Commande Publique ne peut être responsable de la non-réception de l'offre transmise par le Candidat.

8. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date de remise des offres.

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

Hermann Joël BONCOUNGOU

Fournitures et Services courants

REGION DU SAHEL

Acquisition de fourniture scolaire au profit de la CEB de Déou

Avis de demande de prix
N°2025- 002/RSHL/PUDL/COM-DEU
Financement : Ressources transférées

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics gestion 2025, de la commune de Déou.

1. La commune de Déou dont l'identification complète est précisée aux *Données particulières de la demande de prix (DPDPX)* lance une demande de prix ayant pour objet l'acquisition de fourniture scolaire au profit de la CEB de Déou tels que décrits dans les *Données particulières de la demande de prix avec pour* montant prévisionnel de dix-sept millions (17 000 000) FCFA TTC.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les acquisitions se décomposent en *lot unique*.

3. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : 07 jours.

4. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans les bureaux du secrétariat général de la mairie de Déou sis au haut-commissariat de Gorom-Gorom

5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix au secrétariat général de la mairie de déou sis au haut-commissariat de Gorom-Gorom et moyennant paiement d'un montant non remboursable de trente mille (30.000) FCFA à la perception de Gorom-Gorom. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.

6. Les offres présentées en un original et deux copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant cent soixante-dix mille (170.000) francs devront parvenir ou être remises au secrétariat général de la mairie de Déou sis au haut-commissariat de Gorom-Gorom, avant le **Lundi 22 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU**. **L'ouverture des plis** sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

*Le Président de la Commission
D'attribution des marchés*

Antoine OUATTARA
Secrétaire Administratif

Fournitures et Services courants

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE KOUDOUGOU

Gardiennage et sécurité des personnes, des locaux et des installations du CHR de Koudougou

Avis de demande de prix à commande
N°2023-035/CHR-KDG/DG/PRM du 02/12/2025
Financement : Budget Centre hospitalier régional de Koudougou, exercice 2026

Cet avis de demande de prix fait suite à l'adoption du plan de passation des marchés publics exercice 2026, du Centre hospitalier régional de Koudougou.

22. Le Centre hospitalier régional de Koudougou dont l'identification complète est précisée aux données particulières de la demande de prix lance un avis de demande de prix ayant pour objet **le Gardiennage et sécurité des personnes, des locaux et des installations du CHR de Koudougou** tel que décrit dans les données particulières de la demande de prix.

23. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés (**autorisation d'exercer délivrée par le ministère de la sécurité**) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration. Les prestations sont en lot unique : **Gardiennage et sécurité des personnes, des locaux et des installations du CHR de Koudougou** avec une enveloppe financière de **cinquante millions (50 000 000) FCFA TTC**.

24. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder un (01) an, exercice budgétaire 2026.

25. Les candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix dans le bureau de la Personne responsable des marchés, **BP 300 Koudougou, téléphone 71 83 67 09**.

26. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à l'endroit ci-dessus indiqué et moyennant paiement d'un montant non remboursable de **trente mille (30 000) francs CFA** à l'**Agence Comptable (AC) du CHR de Koudougou**. En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable des marchés ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le Candidat.

27. Les offres présentées en un original et trois (03) copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de : **un million cinq cent mille (1 500 000) francs CFA** devront parvenir ou être remises à l'adresse à la Personne responsable des marchés du CHR de Koudougou avant le **lundi 22 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

28. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

Président de la commission d'attribution des marchés

TRAORE Mamadou
Administrateur des hôpitaux et des services de santé

Fournitures et Services courants

CENTRE HOSPITALIER REGIONALDE KOUDOUGOU

Lot 1 : Prestation du service de restauration des malades hospitalisés, du personnel d'astreinte et de garde au profit du CHR de Koudougou

Lot 2 : Fourniture de pause-café et pause-déjeuner au profit du CHR de Koudougou

Avis d'Appel d'offres ouvert accéléré
N°2025-001/MS/SG/CHR-KDG/DG/PRM du 04/12/2025
Financement : *Budget du CHR-Koudougou, exercice 2026*

Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de passation des marchés gestion 2026 du Centre hospitalier régional de Koudougou

1. Le Centre hospitalier régional de Koudougou sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la prestation des services suivants :

Lot 1: Prestation du service de restauration des malades hospitalisés, du personnel d'astreinte et de garde au profit du CHR de Koudougou : montant prévisionnel TTC : deux cent millions (200 000 000) franc CFA.

Lot2 : Fourniture de pause-café et pause-déjeuner au profit du CHR de Koudougou : montant prévisionnel TTC : vingt-cinq millions trois vingt-quatre mille cinq cents (25 324 500) franc CFA

La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini à l'article 63 et suivants du décret n°2024-1748/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2024 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

2. Le délai d'exécution ne devrait pas excéder : l'exercice budgétaire 2026 pour compter du 1^{er} janvier 2026 pour le contrat et d'un mois pour chaque commande pour chaque lot.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Centre hospitalier régional de Koudougou et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres dans les bureaux de la Personne responsable des marchés du Centre hospitalier régional de Koudougou. Téléphone : **71 83 67 09**.

Les exigences en matière de qualifications sont : *Voir le DPAO pour les informations détaillées.*

3. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement³ d'une somme non remboursable de **cent cinquante mille (150 000) FCFA** pour le lot 1 et **trente mille (30 000) FCFA** pour le lot2, auprès de l'Agence comptable du centre hospitalier régional de Koudougou. Le mode de paiement du dossier sera en numéraire.

4. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : *Service de la Personne responsable de la commande publique du CHR de Koudougou, au plus tard le 24/12/2025 à 09 h 00 mn TU*, en un (1) original et **trois (03) copies par lot**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

5. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **six millions (6 000 000) FCFA** pour le lot1 et **sept cent cinquante mille (750 000) FCFA** pour le **lot 2**

6. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

7. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis à la date indiquée dans la revue des marchés et à l'adresse suivante : la salle de conférences du CHR de Koudougou.

Le Président de la Commission d'Attribution des Marchés

Mamadou TRAORE
Administrateur des services de santé

Prestations intellectuelles

COMMUNE DE OUAGADOUGOU

Constitution de son répertoire de fournisseurs et prestataires pour l'année 2026

Avis de manifestation d'intérêt
N° 2026-01/CO/ARRDT N°10/M/CAB/PRM

Dans le cadre de l'exécution de son plan de passation des marchés (PPM 2026), la Mairie de l'Arrondissement N°10 lance un avis à manifestation d'intérêt en vue de la constitution de son répertoire des fournisseurs et prestataires pour l'année 2026.

L'objectif principal de cet avis de manifestation d'intérêt est de disposer d'une base de données composé de prestataires /fournisseurs/ que la Mairie pourra contacter dans le cadre des consultations restreintes pour la réalisation des travaux, la fourniture de biens et services et la réalisation des prestations de service.

Peuvent soumissionner les personnes ou entreprises spécialisées dans les domaines suivants :

- ❖ Consommables et matériels informatiques
- ❖ Confection de tenue vestimentaire
- ❖ Fourniture de produits d'entretien ménager
- ❖ Fourniture de bureau
- ❖ Installation, entretien et réparation de système réseau
- ❖ Entretien et réparation de tricycles à moteur et d'engins à deux roues
- ❖ Maintenance et réparation de matériel informatique
- ❖ Nettoyage et entretien des bâtiments
- ❖ Reliure, imprimées et cachets
- ❖ Travaux de bâtiments
- ❖ Travaux de route en terre
- ❖ Matériels informatiques
- ❖ Matériel et mobilier de bureau
- ❖ Matériel et outillage scolaire
- ❖ Matériels et outillages (équipement d'une salle polyvalente)

Les candidats intéressés sont invités à déposer leurs offres sous plis fermé portant uniquement la mention » avis à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une base de données des fournisseurs et prestataires de l'Arrondissement N°10 ». Elles doivent comporter les informations et pièces ci-après :

- Le domaine principal de soumission ;
- Une description détaillée de l'entreprise
- Une copie de l'extrait du registre de commerce pour les personnes morales
- Un certificat de non faillite ;
- L'agrément technique dans le domaine s'il y a lieu ;
- Un contact téléphonique permanent.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les informations complémentaires auprès de la Personne Responsable des Marchés (PRM) de la mairie de l'arrondissement N°10 sis Rue 28.116, 01 BP 85 Ouaga 01 tel 25 39 59 02/70 94 54 13.

Les offres ou les pièces à compléter devront être soumises à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le **lundi 22 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU.**

L'arrondissement N°10 se réserve le droit de ne donner suite à une quelconque offre reçue.

**Le Président de la Commission
d'attribution des marchés**

TRAORE Innocent Yithiomu Tewevo
Administrateur de Services Financiers

Prestations intellectuelles

COMMUNE DE PABRE

CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNÉES DES PRESTATAIRES/FOURNISSEURS DE LA COMMUNE DE PABRE AU TITRE DU BUDGET COMMUNAL GESTION 2026

Avis à manifestation d'intérêts N°2025-03/CP/M/SG/PRM du 02/12/2025

❖ Dans le cadre de l'exécution du budget communal et de son plan d'action d'exercice 2026, la commune de Pabré lance un appel à manifestation d'intérêt pour la consultation de son répertoire des fournisseurs/prestataires du budget primitif pour l'exercice 2026.

❖ L'objectif principal de cet appel à manifestation d'intérêt est de disposer d'une base de données composées de fournisseurs/prestataires que la commune de Pabré pourra contacter dans le cadre de ses procédures de demande de cotation pour la réalisation des travaux, la fourniture des biens et services.

❖ Peuvent soumissionner les personnes physiques ou morales spécialisées dans au moins l'un des domaines ci-après :

I- Fournitures:

- Acquisition de produits pharmaceutiques au profit des CSPS de la commune de Pabré ;
- Acquisition de produits vestimentaires au profit de la commune de Pabré ;
- Acquisition de consommables informatiques au profit de la mairie de Pabré ;
- Acquisition de produits d'entretien ménagers au profit de la mairie de Pabré ;
- Acquisition de fournitures de bureau au profit de la mairie de Pabré ;
- Acquisition de petits matériels, outillages et mobiliers de bureau au profit de la commune de Pabré ;
- Acquisition de consommables didactiques au profit des enseignants de la commune de Pabré ;
- Acquisition de divers matériels spécifiques au profit des PDI de la commune de Pabré ;
- Acquisition de valeurs inactives
- Acquisition d'imprimés spécifiques au profit du service de l'état civil ;
- Acquisition de mobiliers de bureau ;
- Acquisition de matériels informatiques et péri informatiques au profit de la mairie de Pabré ;
- Acquisition de mobiliers scolaires au profit des écoles primaires de la commune.

II- Prestation de service:

- Entretien et réparation de véhicule à quatre (04) roues de la mairie (à commande) ;
- Maintenance et réparation de matériels informatiques et péri informatique (à commande) ;
- Entretien et réparation du matériels de communication de la mairie de Pabré (à commande) ;
- Entretien et réparation du circuit électrique et des sanitaires de la mairie de Pabré (à commande) ;
- Entretien et réparation du groupe électrogène de la mairie de Pabré (à commande) ;
- Entretien et réparation de climatiseur et des brasseurs de la mairie de Pabré (à commande) ;
- Fourniture de pause-café et pause déjeuner (à ordre de commande) ;
- Couverture médiatique des événements et cérémonies de la commune de Pabré ;
- Gardiennage et surveillance des locaux de la mairie (à commande) ;
- Entretien de bâtiments administratifs et scolaires ;
- Entretien et réparation de matériels, outillages et mobiliers de la mairie de Pabré.

III- Travaux

➤ Travaux d'interconnexion de la mairie à RESINA

❖ Les candidats intéressés sont invités à déposer leurs offres sous plis fermé portant uniquement la mention **Appel à manifestation d'intérêt pour la constitution d'une base de données des prestataires/fournisseurs du budget primitif pour l'exercice 2026 de la commune de Pabré.**

❖ Les offres des candidats devront comporter les informations et pièces ci-après concernant le soumissionnaire:

- Un domaine principal de soumission,
- Une description détaillée de l'entreprise ou le CV pour les personnes physiques,
- Une copie de l'extrait du registre du commerce pour les personnes morales;
- Un agrément technique dans le domaine s'il y a lieu,
- Un contact téléphonique permanent.

❖ Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la personne responsable des marchés au sein de la mairie de Pabré ou appeler au numéro 76088702/78692895.

❖ Les offres doivent être libellées en langue française et comporteront trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies et déposée à l'adresse ci-dessus indique au plus tard le **lundi 22 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU.**

❖ Une commission siègera pour arrêter la liste des prestataires par domaine en se basant sur le domaine d'activités inscrit dans le RCCM ou l'agrément technique.

❖ La mairie se réserve le droit de ne donner suite à tout ou partie des manifestations d'intérêt reçues.

*Le Président de la Commission communale
d'attribution des Marchés*

Alphonse W. TONDE

Prestations intellectuelles

DIRECTION REGIONALE DU BUDGET DE OUBRI

Liste des Fournisseurs/ Prestataires à constituer pour les demandes de cotations de la Direction Régionale du Budget de Oubri

Avis d'appel à manifestation d'intérêt
N°2026-001/MEF/DRB-OBR/SGM du 08/12/2025

1. Dans le cadre de l'exécution du Plan de Passation des Marchés publics (PPM) exercice 2026, la Direction Régionale du Budget du Plateau Central (DRB/OBR) lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de la constitution de son répertoire de fournisseurs et prestataires pour l'année 2026.

2. L'objectif principal de cet appel à manifestation d'intérêt est de disposer d'une base de données composée de Fournisseurs / Prestataires que la DRB/OBR pourra contacter dans le cadre des demandes de cotation pour l'acquisition de biens et services.

3. Peuvent soumissionner, les personnes physiques ou morales ne figurant pas sur la liste des fournisseurs défaillants et spécialisées dans les domaines ci-après.

Fournitures et équipements

1. Fournitures de bureau ;
2. Fournitures de produits informatique et péri-informatique (agrément exigé) ;
3. Fournitures de produits d'entretien.

Prestations de services

- 1- Entretien et maintenance des climatiseurs ;
- 2- Entretien et maintenance de photocopieur (agrément technique) ;
- 3- Entretien et réparation de véhicules à quatre (04) roues (agrément technique) ;
- 4- Entretien et réparation de véhicules à deux (02) roues ;
- 5- Entretien et réparation du groupe électrogène (agrément technique) ;
- 6- Entretien de Bâtiment (agrément technique) ;
- 7- Entretien et maintenance de matériel informatique (agrément technique) ;
- 8- Entretien et maintenance de Circuit électrique ;
- 9- Entretien de plomberie sanitaire ;
- 10- Carte de communication
- 11- Prestation de Gardiennage (agrément technique ou autorisation d'exercer)
- 12- Prestation de Nettoyage ;
- 13- Fourniture de pause-café.

4. Les candidats intéressés sont invités à déposer leurs manifestations d'intérêt sous pli fermé portant uniquement la mention « appel à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une liste des fournisseurs/prestataires pour les demandes de cotation. »

5. les dossiers des candidats devront comporter les informations et pièces ci-après :

- une lettre de manifestation d'intérêt précisant le numéro et le domaine pour lequel le candidat manifeste son intérêt ;
- le domaine principal des activités ;
- une présentation de l'entreprise ou le CV pour les personnes physiques ;
- une copie de l'extrait du registre de commerce (RCCM) pour les personnes morales ;
- l'agrément technique dans le domaine s'il y a lieu ;
- un contact téléphonique permanent.

6. Les entreprises ayant déposé une offre de services auprès de la DRB/OBR sont invitées à participer à la présente manifestation d'intérêt afin de fournir les informations et pièces requises.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires auprès du Chef de Service de Gestion des Moyens de la DRB/OBR, sis sur la route de KAYA, contact :76 96 18 43 /78 54 40 98 aux heures suivantes : 7 h30 mn TU à 12 h30 mn et de 13 h 00 mn à 16 h 00 mn TU.

8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le **lundi 22 décembre 2025 à 09 heures 00 minute TU**. Une commission siégera pour arrêter la liste des prestataires par domaine en se basant sur le domaine d'activités inscrit dans le RCCM ou l'agrément technique.

9. La DRB/OBR se réserve le droit de ne donner suite à tout ou partie des manifestations d'intérêt reçues.

La Directrice Régionale

Fanta Maïmouna KAFANDO

Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Economie et des Finances



La célérité dans la transparence